

Invisible et modèle ? Première approche de l'immigration sud-asiatique en France

**Rapport d'étude pour la Direction de l'Accueil, de l'Intégration et
de la Citoyenneté**

**Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale
et du Développement solidaire**

Christine Moliner

**(Centre d'Etudes de l'Inde et de l'Asie du Sud, Ecole des Hautes Etudes en
Sciences Sociales, Paris)**

Septembre 2009

Table des matières

Remerciements	4
Introduction. Questions méthodologiques et terminologiques	5
A. Comment désigner les populations immigrées d'origine sud-asiatique ?	6
B. Comment les étudier ?	7
C. Comment les dénombrer ?	10
Première partie. Histoire migratoire de l'Asie du Sud	13
A. Répartition géographique et poids démographique des diasporas sud-asiatiques	
B. Migrations coloniales et post-coloniales	13
C. Genèse de l'immigration sud-asiatique en France métropolitaine	16
Deuxième partie. Parcours migratoires des différents groupes ethnographiques nationaux présents en France	18
Introduction : typologie des appartenances nationales, ethno-linguistiques et religieuses	
A. Les Indiens des anciens comptoirs	20
B. Les Indiens de Madagascar	25
C. Les Indo-Mauriciens	27
D. Les migrants directs de l'Inde (sikhs, Bengalis, Gujeratis)	29
E. Les Pakistanais	32
F. Les Bangladais	34
Troisième partie. Dynamiques socio-spatiales	37
A. Répartition géographique : une hyper concentration en Ile de France	37
B. Trajectoires socio-résidentielles	38
I. Le logement des immigrés	38
II. Analyse d'un parcours résidentiel idéal-type	39
III. Les Sud-Asiatiques, l'habitat social et l'accession à la propriété	41

IV. De l'évitement au regroupement communautaire : les différentes stratégies socio-résidentielles	43
--	----

Quatrième partie. Processus d'intégration et de marginalisation	46
--	----

A. L'état civil	46
------------------------	----

I. Evolution de l'état civil français	46
---------------------------------------	----

II. Usages et statut du nom	47
-----------------------------	----

III. Le casse-tête de l'acte de naissance	50
---	----

B. Pratiques linguistiques et maîtrise du français	51
---	----

I. Le multilinguisme en Asie du Sud	51
-------------------------------------	----

II. Pratiques linguistiques dans le pays d'origine	52
--	----

III. Pratiques linguistiques en France	54
--	----

IV. La maîtrise du français chez les adultes de la première génération	57
--	----

C. Education et mobilité socio-professionnelle	61
---	----

I. Parcours scolaires et difficultés spécifiques des élèves d'origine sud-asiatique	62
---	----

II. Rapport des parents à l'école et à l'éducation	64
--	----

III. Le rôle de l'institution scolaire	67
--	----

IV. Insertion professionnelle et mobilité sociale	68
---	----

D. La situation des femmes primo-arrivantes	70
--	----

I. Place des femmes dans le projet migratoire	70
---	----

II. Des difficultés spécifiques	71
---------------------------------	----

Conclusion et pistes de réflexion	74
--	----

Bibliographie	77
----------------------	----

Annexes	
----------------	--

<i>Liste des tableaux statistiques, cartes, grille et tableau d'entretiens</i>	83
--	----

J'aimerais remercier très sincèrement Corinne Régnard qui a soutenu ce projet et a accompagné avec beaucoup de bienveillance sa réalisation. Lors des différents stades de l'élaboration de cette étude, les échanges avec ses collègues Christophe Bernard, Marie-José Bernardot, Evelyne Coirier et Marie Dalberto-Hussenot ont été très stimulants.

Ma gratitude va également à tous ceux qui ont accepté de répondre avec beaucoup de disponibilité et de gentillesse à mes questions, qui souvent ont manifesté un réel intérêt pour cette étude et m'ont gracieusement ouvert leur carnet d'adresses. Merci tout particulièrement à Bénédicte Parvaz Ahmad, Ali Mohammad, Niranjali Kachera, Isaak Bajwa et sa famille et au Centre culturel franco-pakistanaï.

INTRODUCTION. QUESTIONS METHODOLOGIQUES ET TERMINOLOGIQUES

Les populations immigrées originaires d'Asie du Sud échappent largement à la connaissance générale. Les spécificités de leur parcours migratoire sont, de ce fait, ignorées aussi bien du grand public que des professionnels qui les côtoient ou des institutions qui définissent les politiques publiques en matière d'intégration. Une grande confusion règne même quant à la multiplicité de leurs appartenances religieuses, ethniques et nationales.

Cette étude préliminaire a pour objectif de remédier à cette lacune majeure dans le champ des recherches sur l'immigration en France, pour permettre une meilleure prise en compte des populations concernées. Il s'agit là d'une première approche, qui s'appuie sur une exploitation de la littérature existante et sur un travail de terrain, principalement à travers la conduite d'une trentaine d'entretiens avec des migrants, leurs enfants et des professionnels du secteur médico-social.

Une première partie retrace brièvement l'histoire des mouvements de population et des migrations internationales en provenance du sous-continent indien.

La diversité des parcours migratoires vers la France fait l'objet d'une deuxième partie. Les parcours des populations liées à la France par un passé colonial commun (Pondichériens, Indo-Vietnamiens, Indiens de Madagascar, Indo-Mauriciens) se distinguent nettement de ceux des migrants originaires d'Inde du Nord, du Pakistan et du Bangladesh : ancienne puissance coloniale et destination « naturelle » pour les premières, la France n'est devenue une terre d'accueil pour les seconds que très récemment, dans les années 1970, lorsque la Grande Bretagne ferme ses portes à l'immigration en provenance du Commonwealth.

Une troisième partie consacrée aux dynamiques socio-spatiales cartographie l'implantation de ces populations sur le territoire français, caractérisée par un phénomène d'hyper-concentration en Ile de France. L'étude des différentes trajectoires résidentielles des immigrés sud-asiatiques révèle leur faible présence dans le logement social et une forte valorisation socio-culturelle de l'accession à la propriété, facilitée par l'entre-aide communautaire.

En dernier lieu, on Les parcours d'intégration des Sud-Asiatiques sont envisagés à travers les difficultés spécifiques qu'ils rencontrent (liées surtout à la non-francophonie et l'absence de familiarité avec la société d'accueil), en particulier les femmes, à travers les performances scolaires des enfants, les stratégies d'ascension sociale et les itinéraires professionnels de la première et de la deuxième génération.

A. Comment désigner les populations immigrées d'origine sud-asiatique ?

Le terme d'Asie du Sud (ou Asie méridionale), que l'on utilisera ici avec celui, plus usité, de sous-continent indien, désigne les pays issus de la décolonisation de l'Empire britannique des Indes, i-e, l'Inde, le Pakistan, le Sri Lanka, le Bangladesh, le Népal, les Maldives et le Bhoutan. Seront exclus de cette étude les ressortissants du Népal, des Maldives et du Bhoutan, très peu nombreux en France. On inclura en revanche des populations originaires de pays qui n'appartiennent pas à cette aire géographique, tels que l'île Maurice, Madagascar et le Vietnam, dans la mesure où il s'agit de descendants de migrants indiens établis depuis le 19^e s.

On le voit, le terme 'indien' recouvre une réalité socio-historique bien plus large que l'appartenance nationale au sens strict : dans le cas des migrants originaires de l'Océan indien, par exemple, le terme renvoie à l'Inde d'avant la partition (*Hindustan*) et aux frontières de l'Empire britannique des Indes.

Cette acception très large du terme 'indien' peut s'avérer problématique, surtout lorsqu'elle vient renforcer la confusion terminologique qui règne en France, dans l'usage courant, entre les termes « Indien » et « hindou ». Ces deux termes sont en outre utilisés de manière interchangeable pour désigner des Sud-Asiatiques originaires en fait du Pakistan, du Sri Lanka ou du Bangladesh.

Le caractère flou des ces étiquettes a son importance : il contribue à brouiller la perception sociale de ces populations, par ailleurs mal connues. Cette confusion sémantique joue un rôle dans les phénomènes d'assignation identitaire et sur la manière dont ils peuvent être réappropriés, dans les processus de construction identitaire, par les intéressés eux-mêmes, qui entendent ainsi bénéficier de la bonne image dont jouit l'Inde en France –image complexe, produit à la fois de l'exotisme français du 19^e siècle, marqué par la défaite de l'aventure

coloniale française face aux Anglais, et de la nouvelle position de l'Inde dans l'économie mondiale.

Notre étude portera donc sur les populations immigrées originaires de l'Inde, du Pakistan, du Bangladesh et de Sri Lanka et également sur celles qui ont suivi un parcours migratoire multiple : les Indo-Mauriciens, les Indo-Malgaches et les Indo-Vietnamiens. Les Indo-Caribéens (Guadeloupéens, Martiniquais, Guyanais d'origine indienne) et les Indo-Réunionnais ne font partie de notre échantillon : les problématiques liées à leur insertion en métropole sont, en effet, semblables à celles rencontrées par les populations originaires des DOM-TOM et sortent de ce fait du cadre de notre étude.

Sur un plan terminologique, on parlera de « migrations indiennes », pour désigner les flux migratoires antérieurs à la partition de 1947, puis on établira des distinctions nationales entre immigration indienne/pakistanaise/bangladaise/sri lankaise et l'on emploiera le vocable de « sud-asiatique » pour la période post-partition.

B. Comment les étudier ?

Ce travail s'inscrit dans une démarche socio-anthropologique de nature qualitative. Ce choix s'explique d'une part par l'absence d'études quantitatives et de données statistiques sur l'immigration sud-asiatique en France. D'autre part et de manière plus positive, seule une enquête de terrain permet de saisir et de restituer la complexité et la diversité des expériences et des parcours migratoires. Des références à la littérature existante sur le sujet et sur la problématique plus générale de l'immigration et de l'intégration viennent, en outre, enrichir et mettre en perspective les résultats tirés de l'enquête de terrain.

I. Synthèse de la littérature existante sur l'immigration sud-asiatique en France

Ce courant migratoire, comme on l'a déjà souligné, a jusqu'à présent été fort peu exploré par la recherche universitaire. Cela s'explique par une polarisation traditionnelle de la sociologie de l'immigration française sur les populations anciennement colonisées d'Afrique sub-saharienne et du Maghreb ou sur les courants migratoires en provenance d'Europe du Sud. Et parmi les migrants plus récents, Turcs et Chinois ont, jusqu'à présent, concentré l'attention.

Dans la bibliographie de ce rapport figurent les principaux articles, travaux et études consacrés aux migrants sud-asiatiques en France. Dans l'ensemble, cette littérature pêche par son caractère partiel et peu scientifique. Partielle, à la fois d'un point de vue géographique et thématique, puisque l'investigation se concentre sur certaines communautés et sur certains aspects de l'expérience migratoire. Ainsi, une très grande majorité des travaux est consacrée aux Tamouls sri lankais¹, tandis que les Bangladais n'ont fait, à ce jour, l'objet d'aucune étude publiée et que les Pakistanais ou les Indiens du Nord n'ont pas reçu beaucoup plus d'attention. L'immigration pondichérienne est en revanche mieux connue, de même que celle en provenance de l'Ile Maurice. Par ailleurs, l'approche par communautés nationales ou ethniques empêche d'avoir une vue d'ensemble de ce courant migratoire.

En outre, des pans entiers de la réalité sociale de cette immigration restent inexplorés : quid de l'éducation et du rapport à l'école ? des pratiques de santé ? des stratégies de mobilité sociale et de parcours professionnels ?...

Enfin, investi surtout par les spécialistes de l'action médico-sociale, ce nouvel objet d'étude en construction l'est insuffisamment par les universitaires, sociologues de l'immigration ou spécialistes de l'Asie du Sud, à l'exception toutefois de quelques travaux pionniers. Le sociologue Vasoodeven Vuddamalay, outre sa thèse de doctorat consacrée au courant migratoire indo-mauricien (Vuddamalay, 1993), est l'auteur de plusieurs articles d'introduction à l'immigration sud-asiatique et a codirigé sur ce même thème un numéro spécial de la revue *Hommes et Migrations*², dont l'introduction retrace les étapes de la présence sud-asiatique en France, et qui consacre une quinzaine d'articles aux différentes communautés nationales (mais aucun aux Bangladais). Un géographe indien, Ashok, a quant à lui mené l'étude la plus complète et la mieux documentée, dans une thèse de géographie sur la présence des Sud-Asiatiques en Ile de France. Avec force descriptions, tableaux statistiques, cartes, anecdotes historiques et témoignages, il retrace les principales étapes de leur histoire migratoire, décrit leur organisation sociale et leur insertion spatiale. Ce travail fait sans conteste référence, en particulier dans sa dimension historique. Très riche et très utile également, la récente thèse de géographie d'Anthony Goreau-Ponceaud s'attache à la diaspora tamoule (Tamouls indiens et

¹ Cela s'explique par la nécessité de mieux comprendre cette population pour faire face, dès les années 1980, à l'afflux massif de réfugiés sri lankais, qui représentent numériquement le premier groupe national dans le courant migratoire sud-asiatique.

² Catherine Servan-Schreiber et Vasoodeven Vuddamalay (dir.), « Diasporas indiennes dans la ville », *Hommes et migrations*, juil-oct 2007.

sri lankais), à ses trajectoires spatio-temporelles et ses inscriptions territoriales en Ile de France - on la cite à plusieurs reprises dans notre étude.

II. Méthodologie de l'enquête de terrain

L'enquête de terrain qui a conduit à ce rapport s'inscrit dans des recherches personnelles³ sur la diaspora sikhe en Grande Bretagne et en France. L'observation participante menée pendant des années dans ce contexte, outre qu'elle m'a permis d'acquérir une familiarité préalable avec l'objet de recherche, a fourni un cadre de référence et des points de comparaison à la série d'entretiens conduits pour cette étude.

Trente entretiens approfondis ont été menés sur une période de 5 mois, 21 entretiens auprès de migrants et descendants de migrants, 9 auprès de professionnels de l'action sociale - dont certains sont d'origine sud-asiatiques. Conçus au départ comme des entretiens semi-directifs avec un guide d'entretien (voir p 94), ils ont rapidement évolué en entretiens dits biographiques, les réponses aux questions de l'enquêteur se transformant souvent en récits de vie.

D'une durée moyenne de deux heures (pouvant aller jusqu'à 4 heures), ils se sont déroulés, selon le choix de l'enquêté, sur son lieu de travail (une majorité des cas), dans un café, un restaurant ou à son domicile.

Les enquêtés ont tous été contactés par mail ou par téléphone sur les recommandations d'une tierce personne (parent, ami ou relation professionnelle). Par un effet boule de neige, chaque entretien donnait lieu à de nouveaux contacts, 4 ou 5 en moyenne, parmi lesquels on choisissait les nouveaux enquêtés en fonction de critères d'âge, de sexe, de génération ou de profession. L'un des objectifs étant de reconstituer l'histoire des différents courants migratoires, cela m'a conduit à rencontrer une majorité de migrants de la première génération (14 sur 21), installés en France depuis 15, 20 ou 30 ans. Certains groupes nationaux ont été privilégiés dans l'échantillon, au détriment d'autres : ainsi les Indiens du Nord (8), les Pakistanais (6) et les Bangladais (5), peu ou pas étudiés jusqu'à présent, sont les plus nombreux, tandis que l'échantillon ne comporte qu'une personne d'origine sri lankaise. Pour cette population, on s'appuiera donc essentiellement sur la littérature existante. Tandis qu'on s'est attaché à retracer les parcours migratoires de tous les groupes originaires d'Asie du Sud,

³ Menées dans le cadre d'un doctorat d'anthropologie sociale, sous la direction de Marc Gaborieau, au Centre d'Etudes de l'Inde et de l'Asie du Sud (Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris).

l'analyse des dynamiques socio-spatiales (3^e partie) et des processus d'intégration (4^e partie) se concentre sur les populations non-francophones, d'installation récente : Indiens du Nord, Pakistanais et Bangladais. C'est ce qui explique que Pondichériens, Indiens de Madagascar et Indo-Mauriciens soient très peu présents dans les extraits d'entretiens qui rythment ces deux parties.

La constitution de l'échantillon n'a pas obéi à un souci de représentativité, ce qui serait illusoire avec trente entretiens⁴, mais plutôt à la volonté de restituer la diversité, la complexité et la richesse des parcours individuels.

C. Comment les dénombrer ?

Force est de constater la quasi invisibilité statistique et donc sociale des populations immigrées originaires d'Asie du Sud, qui ne figurent que dans les recensements de population de l'INSEE, mais pas comme catégories nationales séparées dans les enquêtes menées par ce même organisme public ou par l'INED, sur les populations immigrées. Elles ne sont en particulier pas repérables dans deux enquêtes majeures, l'enquête Mobilité Géographique et Insertion Sociale (1991-92) et l'enquête Familles (1999) de l'INED. Ainsi, l'enquête MGIS, l'une des plus importantes réalisées, ayant donné lieu à des publications qui ont marqué le champ des études migratoires en France, n'a retenu que sept pays ou groupes de pays d'origine : Algérie, Espagne, Maroc, Portugal, Tunisie, Sud-Est asiatique, Afrique noire.

Dans les nombreux tableaux statistiques de l'INSEE consacrés à la présence immigrée et étrangère en France (tels que ceux sur les étrangers en région ou sur les immigrés franciliens), les Sud-Asiatiques sont le plus souvent « noyés » dans la catégorie Asie. En effet, seuls les groupes nationaux dont les effectifs atteignent les 50 000 personnes bénéficient d'une entrée spécifique.

Les chiffres les plus complets (qui incluent les Sud-Asiatiques ayant gardé la nationalité de leur pays d'origine et ceux devenus français) dont nous disposons à ce jour sont donc ceux du dernier recensement de l'INSEE.

⁴ Le sociologue Stéphane Beaud nous encourage même à assumer le caractère intrinsèquement non-représentatif de l'entretien, voir « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'entretien ethnographique », *Politix*, n°35, 1996.

Tableau n°1 :

Immigrés selon le pays de naissance détaillé, le sexe et la nationalité

(Recensement de la population 2006, insee)⁵

Pays de naissance	Ensemble			Hommes			Femmes		
	Ensemble	Français par acquisition	Etrangers	Ensemble	Français par acquisition	Etrangers	Ensemble	Françaises par acquisition	Etrangères
Maurice	29 950	18 950	11 000	11 950	7 450	4 500	16 800	11 500	6 500
Bangladesh	3 300	700	2 600	2 200	450	1 750	1 100	250	850
Inde	27 700	15 900	11 800	14 000	7 700	6 300	13 700	8 200	5 500
Pakistan	16 300	5 300	11 000	9 950	3 450	6 500	6 350	1 850	4 500
Sri Lanka	32 900	12 100	20 800	17 100	6 600	10 500	15 800	5 500	10 300

Un autre problème se pose concernant l'immigration sud-asiatique en France : l'énorme écart entre les données du recensement et les estimations proposées par la littérature existante (voir, par exemple, le numéro de la revue *Hommes et Migrations*⁶ qui lui est consacré)

-Indo-Mauriciens : 50 000

-Indiens : entre 70 000 et 100 000

-Pakistanais : 50 000

-Sri Lankais : entre 80 000 et 100 000

-Bangladais : 10 000 (estimation établie par plusieurs enquêtés)

On peut sans doute expliquer ces écarts considérables par :

-le caractère flou des estimations, qui ne définissent pas précisément les catégories concernées (étrangers ? immigrés de nationalité française ? 2^e génération incluse ?), ni ne précisent leurs sources.

⁵ Par souci de lisibilité, les chiffres ont été arrondis.

⁶ Op.cit.

-le poids de l'immigration illégale, difficilement à prendre en compte dans les statistiques, est sans doute ce qui contribue le plus à ce différentiel.

-la mobilité des migrants sud-asiatiques, dont une part significative peut, de ce fait, échapper aux opérations de recensement.

-l'invisibilité statistique des Sud-Asiatiques qui bénéficiaient de la nationalité française lors de leur arrivée en France (Pondichériens, Indiens de Madagascar et rapatriés indo-vietnamiens).

-l'invisibilité statistique des 2^e et 3^e générations : comment identifier et dénombrer les jeunes nés en France, étrangers ou français ?

PREMIERE PARTIE. HISTOIRE MIGRATOIRE DE L'ASIE DU SUD

A. Répartition géographique et poids démographique des diasporas sud-asiatiques

Avec 40 millions d'individus (dont 25 millions pour les seuls Indiens), les Sud-Asiatiques de la diaspora sont plus nombreux que les expatriés chinois (35 millions) et leur dispersion géographique supérieure.

Une histoire migratoire ancienne les a conduits sur tous les continents : en Asie (Sud-Est asiatique et Birmanie), Océanie (Australie, Nouvelle-Zélande, Fidji), sur le pourtour de l'Océan indien (Réunion, Maurice, Madagascar), en Afrique de l'Est, dans le Golfe Persique, les Antilles, en Amérique du Nord et en Europe.

Leur poids démographique varie considérablement. Certains pays abritent une forte population sud-asiatique en valeur absolue : c'est le cas des Etats-Unis, du Royaume-Uni, de l'Afrique du Sud, de la Malaisie et de la Birmanie, de l'Arabie Saoudite et des Emirats Arabes Unis (plus d'un million de personnes dans chacun de ces pays).

Dans d'autres pays, son poids démographique se mesure plutôt en pourcentage de la population totale. C'est ainsi qu'à l'Ile Maurice, les Sud-Asiatiques représentent 70% de la population totale, 40 % à Trinidad et Tobago et 30% sur l'Ile de la Réunion (voir carte p 84).

B. Migrations coloniales et postcoloniales

L'Asie du Sud est une terre d'émigration depuis l'antiquité, et les mouvements de population qui la caractérisent sont de natures diverses.

Une expansion marchande vers l'Asie du Sud-Est dès le Moyen Age se conjugue avec une influence religieuse et culturelle profonde - introduction du bouddhisme par des moines venus de l'Inde - et des conquêtes militaires, qui aboutissent à l'établissement des royaumes hindouisés du Cambodge, du Vietnam, de Birmanie, de Thaïlande et d'Indonésie. Des échanges commerciaux se développent également, dès le Ve siècle, vers l'Ouest, avec l'Océan indien, le Golfe persique et l'Afrique orientale. L'influence culturelle indienne est marquante en Afrique orientale, à Madagascar ou dans le sud du Golfe Persique.

Ces mouvements migratoires, quoiqu'importants, sont sans commune mesure avec ceux qui se développent au cours du 19^e siècle⁷. Ceux-là s'inscrivent dans le cadre des empires coloniaux européens. En effet, la colonisation va favoriser les mouvements migratoires des Indiens aussi bien par le besoin de main d'œuvre bon marché que grâce aux opportunités commerciales qu'offre le système capitaliste colonial. C'est dans ce cadre que deux millions d'Indiens émigrent dans les îles de l'Océan indien (Maurice, Réunion, Madagascar, Comores, Maldives), en Afrique de l'Est, dans les Caraïbes (Trinidad, Guadeloupe, Martinique, Guyana, Suriname), dans le Pacifique (Fidji) et en Asie du Sud-Est (Singapour, Birmanie, Malaisie, Thaïlande, Indonésie).

Différentes catégories de migrants sont concernées par ces migrations coloniales : les coolies ou travailleurs sous contrat d'une part et les travailleurs dits libres, marchands, artisans et militaires.

Le premier type d'émigration, appelé engagement (*indentured labour*) est mis en place par les puissances coloniales à l'abolition de l'esclavage (qui intervient en 1834 dans les colonies britanniques et en 1848 dans l'empire colonial français) : il est destiné à fournir aux économies de plantation une main d'œuvre abondante et bon marché. Les Indiens recrutés pour les colonies françaises sont majoritairement originaires de la présidence de Madras, au Sud de l'Inde : la population des cinq comptoirs français (voir infra) étant insuffisante pour satisfaire la demande, les recruteurs opèrent également en Inde britannique, au Sud et également au Nord, dans les Provinces Unies (l'actuel Uttar Pradesh), au Bihar et au Bengale (Goreau-Ponceaud 2008).

Une deuxième catégorie de migrants, ceux que l'on nomme les *free passengers*, essentiellement des marchands et commerçants qui payent leur traversée, se développe également : ces mouvements migratoires échappent aux régulations officielles qui régissent l'engagement. Ils se mettent en place parallèlement à celui-ci, se poursuivent bien après l'abolition de l'engagement (en 1920) et ont touché essentiellement l'Océan indien, l'Afrique de l'Est et l'Asie du Sud-Est.

Ce ne sont pas les mêmes groupes sociaux qui sont concernés : l'engagement a touché essentiellement des basses castes (petits cultivateurs et artisans ruinés par la colonisation) et des intouchables, les travailleurs libres appartiennent, quant à eux, aux castes/classes intermédiaires

⁷ Sur cette période, voir Goreau-Ponceaud et Ashok.

voire dominantes et sont essentiellement originaires non pas du Sud de l'Inde, mais de l'Ouest du Gujerat, du Pendjab et du Sind.

S'appuyant sur des relations commerciales anciennes déjà mentionnées et sur des réseaux familiaux et de caste très actifs, les communautés marchandes indiennes ont bénéficié des nouvelles opportunités économiques offertes par le contexte colonial. En Afrique et dans l'Océan indien, elles vont endosser un rôle d'intermédiaires –dans les sphères économique, administrative et sociale- entre les populations indigènes et les colons blancs. Cette position leur vaudra d'être persécutés, voire expulsés au moment des indépendances : ce fut le sort réservé aux Indiens du Kenya, d'Ouganda et du Vietnam.

L'engagement a entraîné une rupture des contacts avec l'Inde et un assouplissement des barrières sociales (en particulier des différenciations ethno-linguistiques et de castes), ainsi qu'un métissage des cultures en présence. Cela n'a pas été le cas chez les commerçants et autres migrants de statut plus élevé, qui ont su maintenir des liens familiaux et commerciaux étroits avec le pays d'origine et ont préservé leur identité culturelle et religieuse.

La phase contemporaine de l'émigration sud-asiatique débute dans les années 1950 et a, dans un premier temps, pour destination principale l'ancienne puissance coloniale dont l'économie en reconstruction fait massivement appel à la main d'œuvre du Commonwealth - pour mettre en place une politique d'immigration restrictive dès 1962.

Les mouvements migratoires se poursuivent et se diversifient dans les années 1960 et 1970 : une nouvelle législation qui remplace en 1965 les quotas nationaux par des quotas professionnels va ouvrir les portes des Etats-Unis aux migrants sud-asiatiques qualifiés. Au Canada et en Australie, l'immigration comprend aussi bien des individus très diplômés qu'une main d'œuvre sans qualification. C'est également le cas dans les pays du Golfe persique, qui constituent une destination privilégiée à partir de 1974.

C'est à la même période que l'Europe continentale commence à accueillir des migrants sud-asiatiques – en particulier ceux d'entre eux qui ne parviennent pas à se rendre en Grande Bretagne ou qui ne disposent pas des qualifications nécessaires pour émigrer aux Etats-Unis. Hormis pour quelques groupes, en particulier les Pondichériens, les Indo-Vietnamiens et les Indiens de Madagascar, la France et le continent européen dans son ensemble ne constituent pas des destinations de premier choix.

C. Genèse de l'immigration indienne en France métropolitaine

Les ports sont les premiers points d'ancrage des migrants sud-asiatiques en métropole. Au cours des 17^e et 18^e siècles, des lascars, i-e des marins indiens de l'East India Company, « s'installent de manière plus ou moins clandestine en France, au détour d'escales portuaires telles que Bordeaux, Nantes ou La Rochelle » (Servan-Schreiber et Vuddamalay 2007). Autre courant migratoire : les domestiques, hommes et femmes (les *ayahs*), originaires des comptoirs que des Français, négociants, nobles et négriers, ramènent avec eux en métropole. Ce sont le plus souvent des chrétiens convertis. Présence très discrète, qui n'en pose pas moins le problème de leur statut : maintenus d'abord dans une position intermédiaire, entre l'esclave africain et l'Européen, ils sont, après une déclaration royale de 1777 et jusqu'à la révolution, assimilés aux esclaves (Servan-Schreiber et Vuddamalay 2007).

Au 19^e siècle, la présence indienne en France prend de nouveaux visages : outre des marins et des domestiques, des artistes, des hommes d'affaires et des maharajahs y séjournent... Les spectacles de danseurs/danseuses, saltimbanques et artistes de cirque venus du sous-continent connaissent un succès grandissant, en particulier à Paris pendant les expositions coloniales et universelles. Dans le même temps, la France devient un lieu de passage ou de séjour plus ou moins long pour l'intelligentsia indienne, écrivains, peintres, mystiques et hommes politiques nationalistes, qui engagent un dialogue fécond avec les milieux intellectuels de l'hexagone.

L'implantation des marchands et hommes d'affaires est plus tardive, à la toute fin du 19^e siècle. Gujeratis pour la plupart, ils « font le commerce des perles de culture en provenance du Golfe persique, des diamants entre l'Inde et Anvers, des pierres colorées, de la soie » (Servan-Schreiber et Vuddamalay 2007). Une cinquantaine de familles indiennes très aisées vit à Paris pendant l'entre-deux-guerres et un embryon de vie communautaire se développe autour de quelques grandes figures du monde des affaires (tel l'industriel JRD Tata, fondateur d'Air India, né et enterré en France), des associations professionnelles (la *Jewellery Association* et l'Association sociale et commerciale hindoue) et la célébration de fêtes religieuses dans un restaurant parisien (Ashok 1997 et Servan-Schreiber et Vuddamalay 2007). Le 9^e arrondissement constitue l'épicentre de cette communauté d'affaires. Durement touchée par la crise de 1929, elle diversifie ses activités, avec, par exemple, l'installation à Marseille de négociants Karanas de Madagascar, qui importent des produits agricoles, en particulier l'huile et le savon, vers la métropole. A l'approche de la 2^e guerre mondiale, la population indienne en

métropole diminue fortement, pour passer de 351 personnes en 1936 à 82 en 1949 (Ashok 1997).

La période de l'après-guerre et des trente glorieuses voit une quasi-stagnation de l'immigration sud-asiatique et une diversification des profils des migrants. Quasi-stagnation, car rappelons-le, l'immense majorité des flux migratoires se dirige vers la Grande Bretagne (1950-60), l'Amérique du Nord (à partir du milieu des années 1960) puis les pays du Golfe persique (à partir de 1974).

Parmi les profils de migrants des années 1950 et 1960 figurent commerçants et hommes d'affaires, dont certains, déjà établis en France dans les années 20 et 30, sont revenus après-guerre et ont repris leurs activités dans le négoce des pierres précieuses et des perles. Un autre courant commercial important est celui des Indiens de Madagascar : étudiants et commerçants sont rejoints, à partir du coup d'état de 1972, par de nombreuses familles, dont certaines ont d'abord émigré à la Réunion, avant de rejoindre la métropole.

Autre mouvement migratoire, celui qu'alimentent les rapatriés indo-vietnamiens, qui quittent l'Indochine en plusieurs vagues, au lendemain des indépendances, puis plus massivement en 1975, lors de la prise de pouvoir par les communistes. Parmi eux, outre des commerçants figurent des fonctionnaires et des militaires. Fonctionnaires de l'administration coloniale, militaires et étudiants sont également bien représentés chez les Pondichériens, qui émigrent en nombre en 1962, après l'entrée en vigueur du traité de rétrocession des comptoirs français à l'Union indienne.

Un autre courant émerge dans les années 60, constitué de cadres, techniciens et autres professionnels indiens hautement qualifiés, recrutés par des entreprises françaises : ce courant prend une nouvelle ampleur depuis l'afflux d'ingénieurs, informaticiens et financiers ces dix dernières années, mais reste très en-deçà de l'immigration sud-asiatique qualifiée vers d'autres pays développés (Etats-Unis, Grande Bretagne, Australie et même Allemagne).

Il faut attendre la deuxième moitié des années 1970 et plus sensiblement encore la décennie suivante pour que l'immigration sud-asiatique en France franchisse un seuil démographique, avec l'apport des Pakistanais, des Bangladais et surtout des Sri Lankais.

DEUXIEME PARTIE. PARCOURS MIGRATOIRES DES DIFFERENTS GROUPES ETHNIQUES ET NATIONAUX

Introduction

Appartenances nationales, ethno-linguistiques et religieuses s'enchevêtrent en Asie du Sud (voir carte p 84).

Les identités religieuses, ou plus exactement leur politisation sous la domination coloniale, ont aboutit à la partition, sur une base religieuse, de l'Inde britannique en 1947, et alimentent depuis les conflits régionaux, qu'ils soient interétatiques ou intra-étatiques.

Une exceptionnelle diversité religieuse voit cohabiter religions indigènes (bouddhisme, hindouisme, jainisme, sikhisme) et religions « importées » (islam, christianisme, judaïsme). L'Inde compte plus de 800 millions d'hindous, la plus importante minorité musulmane au monde (140 millions), ainsi que 24 millions de chrétiens et 20 millions de sikhs. Le Pakistan et le Bangladesh sont des pays très majoritairement musulmans, mais comportent des minorités religieuses, hindous et chrétiens au Pakistan et hindous et bouddhistes au Bangladesh. Les minorités religieuses connaissent souvent un sort peu enviable et certaines d'entre elles ont, à ce titre, obtenu l'asile politique en France et dans d'autres pays occidentaux : c'est le cas des Tamouls hindous du Sri Lanka, des sikhs indiens, des chrétiens et des Ahmadiyya⁸ pakistanais, des hindous et bouddhistes bangladais.

Les identités régionales, de nature ethno-linguistique, l'emportent souvent sur les allégeances nationales et se perpétuent en diaspora. Ainsi, l'identité tamoule, basée sur une langue, une culture et une histoire communes réunit Tamouls sri lankais et indiens et marque fortement ces populations immigrées en France. Les très vivaces identités régionales pendjabie et bengalie servent, de même, de ciment entre Pendjabis indiens et pakistanais et entre Bengalis indiens et bangladais, par delà les divisions religieuses et nationales.

Certains groupes ethniques ont une tradition migratoire plus prononcée et plus ancienne que d'autres : c'est le cas des Pendjabis, des Gujeratis, des Tamouls et des Sindhis. C'est également le cas de certaines minorités religieuses, comme les sikhs et les chrétiens, sur-représentés dans la diaspora.

⁸ Créé par Mirza Ghulam Ahmad au 19^e siècle, ce courant de l'islam sud-asiatique est considéré comme non-musulman au Pakistan, et à ce titre persécuté. Il compte aujourd'hui 10 millions de fidèles, répartis dans 135 pays.

On peut dresser ici une typologie des différents groupes nationaux, ethno-linguistiques et religieux présents en France.

Les groupes nationaux se subdivisent en groupes ethno-linguistiques : Tamouls, Gujeratis, Pendjabis chez les Indiens ; Tamouls et Cinghalais chez les Sri Lankais ; Bengalis et populations tribales tibéto-birmanes chez les Bangladais.

-Les Tamouls forment le groupe ethnique le plus nombreux en France. Originaires de l'état indien du Tamil Nadu et du nord du Sri Lanka⁹, ils sont majoritairement hindous, avec d'importantes minorités chrétienne (surtout chez les Pondichériens) et musulmane.

-Les Pendjabis représentent le 2^e groupe ethnique en France. Ils sont d'origine pakistanaise, pour une majorité d'entre eux, les autres étant des sikhs indiens¹⁰. Si presque tous les Pakistanais vivant en France sont originaires du Pendjab, tous les Pendjabis ne sont donc pas pour autant pakistanais.

-Les Bengalis, séparés eux aussi par la partition, sont majoritairement hindous en Inde et musulmans au Bangladesh.

-Les Gujeratis, tous d'origine indienne, appartiennent à des castes marchandes, et comptent une majorité d'hindous, avec une importante minorité musulmane.

⁹ Les Tamouls sri lankais ayant fait l'objet de nombreux travaux, on se contentera ici de renvoyer à la thèse très complète de Goreau-Ponceaud (2008) et aux différents articles sur le sujet cités en bibliographie.

¹⁰ La partition de 1947, en divisant dans la violence la province du Pendjab entre l'Inde et le Pakistan, a entraîné un exode massif et un échange de population selon l'appartenance religieuse : les hindous et les sikhs se retrouvant majoritaires au Pendjab indien et les musulmans côté pakistanais.

A. Les Indiens originaires des anciens comptoirs français

Le traité de Paris de 1814 conclu avec l'Angleterre signe la fin de l'aventure coloniale française en Inde – un siècle et demi après la création de la Compagnie française des Indes Orientales. Des vastes territoires conquis sur la côte orientale, seuls cinq comptoirs (ou Etablissements français de l'Inde) restent sous domination française : Chandernagor, situé au Bengale, Mahé sur la côte du Malabar (dans l'actuel état du Kerala), Pondichéry, Karikal et Yanaon dans l'actuel état du Tamil Nadu. Enclavés dans l'immense Inde britannique, les comptoirs français rassemblent 1,2 millions d'habitants sur 492 km².

I. La renonciation

Les 140 ans de présence française ont laissé des traces profondes dans les anciens comptoirs, en particulier à cause de la politique assimilationniste poursuivie : celle-ci a culminé avec la procédure dite de renonciation¹¹, mise en place en 1881. La renonciation se veut une démarche volontaire, ouverte à tout individu majeur, de renoncer à son statut personnel - défini en Inde par son appartenance religieuse et sa caste- et qui engage la femme et les enfants mineurs du renonçant. Consacrée par un changement d'état civil, l'adoption d'un patronyme français et souvent précédée d'une conversion au christianisme (80% des renonçants étaient chrétiens), la renonciation symbolise le rejet des coutumes et traditions indiennes, en particulier la hiérarchie des castes. Selon Goreau-Ponceaud, la renonciation « loin d'être un mouvement spontané d'adhésion » est « le résultat d'une mobilisation mettant en jeu les solidarités collectives » : elle ne touchait pas seulement des individus et leur famille immédiate, mais des groupes entiers, pour l'essentiel des basses castes et des intouchables qui espéraient ainsi échapper aux stigmates de leur statut (Goreau-Ponceaud 2008). Cet auteur explique également que la renonciation instaure comme principe fondateur de l'ordre social la séparation du public et du privé : tous les particularismes, en particulier religieux, relèvent du privé, tandis que la sphère publique est marquée par l'universalisme et l'égalité des droits. Mais, dans le domaine politique, l'égalité des droits a longtemps été différée et les Indiens renonçants devaient justifier de leur assimilation à la culture française pour pouvoir voter : la connaissance de la langue française était en particulier exigée, de sorte que la langue jouait un rôle de marqueur social essentiel.

¹¹ Pour une analyse détaillée et une mise en perspective historique de la politique française d'assimilation dans les comptoirs, voir Goreau-Ponceaud 2008.

La renonciation ouvre aux Indiens les portes de l'administration et de l'armée coloniales, en particulier en Indochine (cf. infra), plus de 4000 d'entre eux y ont eu recours.

Les institutions scolaires, le lycée français de Pondichéry en particulier, ont constitué un autre vecteur important d'assimilation, et ont joué un rôle dans les mouvements migratoires vers la métropole. Les élites et les classes moyennes indiennes des comptoirs ont été formées au lycée français de Pondichéry et dans les établissements d'enseignement supérieur de la métropole : des étudiants pondichériens figurent parmi les premiers Indiens à séjourner en France, dès le 19^e siècle.

Enfin, l'armée a elle aussi joué un rôle semblable, aussi bien comme agent d'acculturation, que comme outil de promotion sociale et de mobilité géographique.

II. La décolonisation et l'option

La présence française en Inde prend fin dans les années suivant l'Indépendance. En 1949, Chandernagor est le premier comptoir français à devenir indien, englobé dans l'Etat du Bengale occidental. En 1956, les deux pays signent le traité de cession des quatre derniers comptoirs français, qui ne sera ratifié par l'Assemblée nationale française et n'entrera en vigueur qu'en 1962. Les habitants des comptoirs deviennent automatiquement Indiens, mais le traité de cession leur accorde la possibilité d'opter pour la nationalité dans un délai de six mois, à compter du 16 août 1962. En effet, l'article 4 prévoit que « les nationaux français nés ou domiciliés sur le territoire des Etablissements et qui y seront domiciliés lors de l'entrée en vigueur du traité de cession deviendront nationaux et citoyens de l'Union Indienne » (cité par Goreau-Ponceaud 2008). L'article 5 stipule que « les personnes pourront, par déclaration écrite faite dans les six mois (...) opter pour la conservation de leur nationalité (française) » (idem). Selon l'article 6, les personnes nées dans les comptoirs mais domiciliées dans l'Union indienne le 16 août sont concernées par les articles 4 et 5. En revanche, les natifs des comptoirs domiciliés en dehors de l'Inde (essentiellement en Indochine) conserveront leur nationalité française, sauf si elles font la demande expresse de la nationalité indienne dans un même délai de six mois (art 7 et 8). Les articles 4 à 8 portant sur l'option de nationalité ont longtemps été très controversés et ont alimenté de nombreux contentieux et procédures. En 1963, on ne comptait que 7106 optants (sur une population de 75 000 nationaux). Beaucoup de Pondichériens, ignorant en effet ces dispositions, croyaient conserver leur nationalité française, ce qui a donné lieu à de nombreux litiges. D'autres n'ont pas opté, car ils craignaient pour leur avenir en Inde, ou, par attachement à la nation nouvellement indépendante. Enfin, certaines

familles ont choisi de garder les deux nationalités, réparties entre leurs différents membres, ce qui leur a permis de bénéficier des différents avantages attachés à chacune d'elles (carrière dans la fonction publique indienne, droit de posséder des terrains agricoles pour les détenteurs de la nationalité indienne ; possibilité d'émigrer en France ou de percevoir une pension de retraite française pour les détenteurs de la nationalité française).

La population franco-pondichérienne, aujourd'hui évaluée à 60000 personnes, se renouvelle depuis le traité de cession : outre l'accroissement naturel et la transmission de la nationalité française par filiation et par mariage, beaucoup ont pu obtenir la nationalité française après février 1963, grâce à l'ambiguïté des articles mentionnés ci-dessus : il suffisait en particulier de justifier de sa naissance hors des comptoirs.

III. Les Indo-Vietnamiens

Parmi les Pondichériens, ceux que l'on nomme les Indo-Vietnamiens ont suivi un parcours migratoire particulier et quoique peu nombreux, ils ont joué un rôle essentiel dans l'établissement des communautés sud-asiatiques en France. Ils furent ainsi les premiers commerçants indiens à développer, dès les années 1960, une activité commerciale dans le quartier du Faubourg St Denis (Vuddamalay et Aly-Marecar 2007).

Le terme d'Indo-Vietnamiens désigne, au sens large, les Indiens des comptoirs qui ont émigré en Indochine (actuels Vietnam et dans une moindre mesure Cambodge) après la conquête de la région par la France, dans les années 1860, et au sens strict les métis issus d'unions indo-vietnamiennes.

La présence indienne en Indochine est ancienne, des royaumes hindous qui se sont maintenus jusqu'au 13^e siècle au commerce maritime dans le delta du Mékong où s'illustrent des castes marchandes tamoules, à partir du 18^e siècle. Au 19^e siècle, cette présence reste numériquement limitée (jusqu'à 6000 en 1936), tandis qu'elle croit considérablement dans les pays voisins, Malaisie, Thaïlande, Birmanie et Indonésie, où elle s'inscrit dans une politique de recrutement massif d'engagés (coolies indiens et chinois), pour satisfaire aux besoins de main d'œuvre bon marché des économies de plantation.

En Indochine, ce sont essentiellement des commerçants, employés, petits fonctionnaires et militaires indiens qui ont immigré. En effet, la colonisation de l'Indochine, en créant une demande de fonctionnaires francophones pour la nouvelle administration qui se met en place, offre des opportunités de carrière aux ressortissants des comptoirs français en Inde (Paireudeau

2007). Les cadres indigènes formés au lycée français de Pondichéry avaient, en Inde, un avenir professionnel limité par l'exiguïté des territoires sous administration française, face à l'immense Inde britannique. Parmi ceux qui suivent les Français en Indochine, figure une majorité de renonçants, à qui la procédure de renonciation ouvre les portes de l'armée et de l'administration, réservée aux seuls citoyens français. Les grandes maisons de commerce françaises leur offrent un autre débouché important : ils y occupent les fonctions de comptables ou d'employés. Enfin, l'armée contribua de manière très significative à leur départ pour l'Indochine : un traité franco-britannique limitant strictement le nombre de soldats en poste dans les comptoirs français, beaucoup de soldats indiens incorporés dans l'armée française sont envoyés en Indochine. Ils ont du reste participé à la conquête de la région. Ainsi, sur les 856 Pondichériens engagés dans l'armée française en 1954, 734 se trouvent en Indochine (contre 78 en métropole, 14 en Afrique Occidentale Française et 12 à Madagascar selon Ashok, 1997).

Dans ce cadre colonial, l'Indochine devient donc une deuxième patrie pour bon nombre de Pondichériens, et l'émigration offre des possibilités d'ascension sociale beaucoup plus rapide que dans les comptoirs : la population de certains quartiers se retrouve transplantée en Indochine, ainsi celle d'un quartier de Pondichéry, désormais connu sous le nom de « petit Saïgon ».

Mais la présence indienne en Indochine ne se limite pas aux Indiens francophones. Elle comprend également l'importante communauté des Marecars, ces marchands musulmans de la côte de Coromandel (Tamil Nadu), engagés depuis plusieurs siècles dans le commerce maritime avec l'Asie du Sud-Est. Ils s'établissent en Indochine dans le commerce des tissus, de l'or, la bijouterie et le change. Parmi les musulmans, figurent également des Indiens du Nord Ouest, Pendjabis et Pathans, employés comme gardiens et cochers et des Gujeratis chi'ites, établis dans le négoce (Abdoul-Carime).

Les hindous sont également représentés par la caste tamoule de prêteurs d'argent, les Chettiars, qui occupent une place importante non seulement dans l'économie indochinoise mais également dans les représentations sociales, puisqu'ils incarnent la figure dominante de l'Indien en Indochine (Pairaudeau 2007).

Ces différentes communautés étaient soumises à des statuts variables : parmi celles issues de l'Inde française, le statut de citoyen français (obtenu grâce à la renonciation) coexiste avec celui de sujet français (qui donnera le droit d'opter pour la nationalité française à l'Indépendance). Quant à celles originaires de l'Inde britannique (Gujeratis, Chettiars, Pathans),

leur statut de sujet britannique explique que la majorité d'entre elles ne suivit pas la même trajectoire migratoire post-coloniale vers la France métropolitaine que les Pondichériens.

Au lendemain de la 2^e guerre mondiale, beaucoup d'Indiens quittent l'Indochine. Une deuxième vague de départs, la plus importante, suit la défaite de Dien Bien Phu, en 1954 et concerne ceux dont les ressources économiques sont directement liées à la présence française, à savoir les militaires, les fonctionnaires et les employés de sociétés françaises. La 3^e vague de départs intervient après la victoire des communistes Nord-Vietnamiens : des commerces doivent fermer, les activités de change sont strictement encadrées. Et surtout la vigueur des préjugés contre les Indiens, perçus par la population locale comme des collaborateurs du colonisateur français puis américain, a contribué à les rendre indésirables (Abdoul-Carime). Ceci est particulièrement vrai pour les familles indo-vietnamiennes.

Une disposition légale va faciliter le départ des Indo-Vietnamiens francophones vers la France plutôt que vers l'Inde : lors de la cession de facto des comptoirs, ils obtiennent ou conservent automatiquement la nationalité française (alors que pour les ressortissants des anciens comptoirs, c'est la nationalité indienne qui était attribuée automatiquement). C'est donc en tant que rapatriés qu'ils arrivent à partir de 1954 en France, où ils sont pris en charge en tant que tels. Débarqués à Marseille, ils sont envoyés dans différents centres d'accueil des Français d'Indochine (CAFI) : Sainte-Livrade-sur-Lot et Bias dans le Lot-et-Garonne, Le Vigeant dans la Vienne, Saint-Laurent d'Ars en Gironde et Noyant dans l'Allier. Certains d'entre eux, parmi les plus âgés, habitent toujours à Sainte-Livrade et Noyant (Pairaudeau 2007).

Les fonctionnaires indigènes qui n'avaient pas encore atteint l'âge de la retraite, en 1954, sont envoyés dans d'autres possessions françaises, en Afrique ou dans les DOM-TOM. Les militaires, quant à eux, suivent le départ de l'armée française et sont envoyés dans les garnisons de Nîmes, Castres et Fréjus où beaucoup vivent encore.

Quant aux autres Indo-Vietnamiens arrivés après 1975 (ni fonctionnaires, ni militaires), ils se sont installés en Ile de France, essentiellement dans les départements 93-95-77.

Les Pondichériens et les Indo-Vietnamiens ont joué un rôle fondamental dans le développement des courants migratoires sud-asiatiques en France et ce à plus d'un titre. Leur présence y est ancienne : outre les domestiques et les marins cités plus haut, étudiants, commerçants et fonctionnaires des comptoirs séjournent dès le début du 19^e siècle en métropole et plus encore dans les différents territoires de l'Empire colonial français. Ils sont parmi les

premiers sud-asiatiques à s'installer durablement en métropole, dès les années 1950, et à mettre en place des réseaux d'entre-aide, dont vont bénéficier les vagues suivantes de migrants et qui ont contribué à l'édification d'une infrastructure commerçante sud-asiatique à Paris. Selon V. Vuddamalay et N. Aly-Marecar, « l'arrivée ultérieure des Pakistanais et des Indo-Mauriciens s'est [...] effectuée dans le Sentier grâce à l'hébergement fourni par les Marécars, premiers employeurs ethniques et notables indiens en France. » Maitrisant mieux les rouages administratifs et économiques, ces derniers ont développé « des réseaux d'import-export qui fournissent l'ensemble des produits ethniques indiens aux commerçants d'Asie du Sud » à Paris (Vuddamalay et Aly-Marecar 2007).

B. Les Indiens de Madagascar

Sur une population totale de 14,7 millions d'habitants en 1995, Madagascar en compte 16 000 d'origine indienne (Blanchy, 1995).

La présence indienne sur la Grande Ile, comme dans l'ensemble de l'Océan Indien, est le fait de marchands et de marins gujeratis, qui s'établissent sur la côte Est de Madagascar dès le 17^e siècle. Mais ici comme ailleurs, c'est la colonisation européenne qui, en ouvrant de nouvelles opportunités économiques, a une influence décisive sur les flux migratoires sud-asiatiques. Cependant, l'émigration indienne à Madagascar a des caractéristiques propres, qui la distinguent nettement des deux plus importants foyers d'implantation indienne dans l'Océan Indien que sont Maurice et la Réunion :

- Madagascar n'est pas touchée par l'engagement (plusieurs tentatives d'importer de la main d'œuvre indienne du sous-continent ou d'Afrique du Sud échouèrent), mais seulement par l'émigration libre de commerçants, de leurs employés et d'artisans.

- Tous les Indiens sont originaires du Gujerat (péninsule de Kutch et presqu'île de Kathiawar) et dans une moindre mesure du Sind.

- Les musulmans chi'ites représentent la grande majorité des migrants (12000 sur 16000 Indiens)

- Tandis que les engagés indiens de la Réunion et de Maurice se sont largement mélangés aux autres groupes sociaux en présence pour donner naissance à une culture créole composite, les Karanas (terme désignant les Indiens à Madagascar) se distinguent enfin par leur complète

auto-ségrégation au sein de la société malgache et par l'étanchéité des frontières séparant les différentes communautés indiennes.

Le terme de Karana a deux acceptions : au sens strict, il désigne les seuls Indiens de confession musulmane, au sens large, tous les Indiens de Madagascar- et peut dans ce cas prendre une tonalité péjorative (Blanchy, 1995). Ceux-ci se subdivisent en cinq groupes distincts, tous originaires du Gujerat :

-Les musulmans shiites, largement majoritaires, qui se répartissent en trois communautés : les Bohras, les Ismaéliens, les Khojas. L'islam chi'ite sud-asiatique se divise en deux branches : les duodécimains, qui reconnaissent douze imans et les Ismaéliens (ou septimains), qui n'en reconnaissent que sept. Les Ismaéliens se subdivisent eux-mêmes en deux groupes: les disciplines de l'Aga Khan et les Bohras. Les trois communautés sont présentes en France.

-Les musulmans sunnites, peu nombreux

-Les hindous, appelés Banians.

Les différents groupes karanas sont endogames. Cette endogamie n'est pas sans poser des problèmes : les Indiens de Madagascar sont peu nombreux et il leur a fallu assez tôt recourir à des mariages transnationaux, avec d'autres membres de leur communauté d'appartenance, établis en Afrique orientale, dans le Golfe, ou aujourd'hui en Angleterre et en Amérique du Nord.

Même si tous les Indiens de Madagascar n'étaient pas prospères (beaucoup ont en particulier souffert de la crise économique de 1929), le poids économique de cette communauté s'avérait considérable - les grandes sociétés de négoce indiennes parvenaient ainsi à concurrencer les sociétés françaises. Outre le petit et le grand commerce, dans les villes comme à l'intérieur du pays (où ils sont souvent les seuls à opérer), l'import-export et la manufacture (agro-alimentaire, textile et habillement), ils sont très présents dans l'immobilier et la propriété foncière. A leur poids économique s'ajoute le rôle d'intermédiaires ('middle men') qu'ils jouent entre la population locale et les colons blancs, à Madagascar (mais sans faire partie de l'administration coloniale), comme au Vietnam et en Afrique de l'Est. Cette position privilégiée ne leur vaut pas la même hostilité de la part des Malgaches que celle à laquelle font face les Indiens en Ouganda et au Kenya (pays qu'ils doivent fuir dans la précipitation en 1971 et 1972). Mais les troubles politiques qui suivent l'indépendance conduisent une grande partie d'entre eux à quitter le pays pour la France, souvent via la Réunion. Ce choix s'explique par la

proximité socio-culturelle et économique développée avec la puissance coloniale au fil du 20^e siècle : comme nous l'avons évoqué plus haut, des négociants karanas ont établi des contacts commerciaux en métropole, en particulier à Marseille, et c'est là qu'ils ouvrent leurs premiers comptoirs à partir de 1937, pour importer huile et savon de Madagascar (Ashok 1997). Des commerçants et leurs employés karana circulent donc entre Madagascar et la métropole dès cette période. Des familles aisées envoient également leurs garçons y poursuivre des études supérieures, après leur scolarité dans l'un des trois lycées français de l'île. Les mouvements migratoires des commerçants et des étudiants se développent après la deuxième guerre mondiale, et ouvrent la voie à l'émigration importante résultant des troubles politiques qui entourent l'indépendance du pays. L'activité économique des Karanas souffre beaucoup des nationalisations entreprises par le nouveau régime malgache, et de l'interdiction faite, en 1975, aux étrangers d'acquérir des biens immobiliers. Or, seule une petite minorité de Karanas disposait de la nationalité malgache. Les statuts, en effet, étaient multiples : avant 1947, les Indiens de Madagascar étaient soit sujets britanniques, soit français, soit apatrides. Après la partition, certains musulmans ont opté pour la nationalité pakistanaise, d'autres pour la nationalité indienne, d'autres encore ont conservé la nationalité française, un faible nombre est devenu malgache après l'indépendance, enfin le reste est resté apatride. La loi du 9 janvier 1973 a permis la réintégration de 4000 Karanas dans la nationalité française, du fait qu'ils étaient nés et domiciliés dans un territoire qui avait fait partie de l'Empire colonial français. Alors que la nationalité française n'était jusque là pas particulièrement recherchée, elle le devient après le coup d'état de 1972, puisqu'elle permet de partir pour la Réunion, puis pour la métropole. Les commerçants et étudiants déjà présents ont alors servi de tête de pont à l'émigration des années 1970, au cours desquelles des familles entières se sont progressivement reconstituées en France.

C. Les Indo-Mauriciens

Il est difficile d'évaluer avec précision le nombre d'Indo-Mauriciens en France, puisque les chiffres dont on dispose concernent les Mauriciens dans leur ensemble.

La répartition des différentes communautés à Maurice est la suivante : 68% d'Indiens, 27% de Créoles (descendants des esclaves africains et malgaches), 3% de Chinois, 2% de Franco-Mauriciens (descendants des colons) (Vuddamalay 1993). Si on ignore dans quelles proportions

les différentes communautés ont émigré, on sait en revanche qu'elles n'ont pas suivi le même parcours migratoire. Vuddamalay distingue trois phases migratoires :

-La première concerne les communautés minoritaires qui, à l'approche de l'indépendance (en 1968), quittent massivement le pays car elles redoutent la domination de la majorité indienne : ainsi les Franco-Mauriciens émigrent-ils à partir des années 1960 en Afrique du Sud, en France et en Australie, les Créoles en France, en Australie et en Grande Bretagne, les Chinois au Canada et aux Etats-Unis.

-Au cours d'une deuxième phase, de 1968 à 1978, on assiste à un tassement de l'émigration de ces trois groupes, au démarrage de l'émigration des Indo-Mauriciens et à la diversification des pays d'accueil (Moyen Orient et Océan Indien). L'émigration devient dès lors un phénomène massif, touchant tous les milieux sociaux et l'ensemble des groupes ethniques.

-Après 1978, elle se poursuit et touche particulièrement les Chinois et les Musulmans (des Indiens classés séparément, de part leur appartenance religieuse), qui fuient l'instabilité politique et les tensions interethniques des années 1980.

La présence indienne à Maurice s'inscrit dans les migrations coloniales décrites plus haut : des travailleurs sous contrat sont envoyés travailler sur les plantations de l'île par les colonisateurs britanniques tout au long du 19^e siècle. Mais contrairement aux autres îles de plantation de l'Océan Indien ou des Antilles, les Indiens du Nord (essentiellement de l'actuel Bihar) y sont plus nombreux que les Indiens du Sud (du Tamil Nadu et d'Andhra Pradesh) (voir carte politique de l'Inde p 85).

Ce sont des difficultés d'ordre économique qui conduisent les Indo-Mauriciens à quitter massivement l'île à partir de 1970 : la crise des secteurs d'activités traditionnelles, combinée à une forte croissance démographique, produit un taux de chômage important, qui ne peut être résorbé par l'industrie touristique, encore peu développée. L'émigration est encouragée par le gouvernement mauricien et encadrée en partie par l'Eglise, à travers la création du Bureau catholique d'émigration et de l'Ecole ménagère de Port-Louis (Halajkann 1994).

A la différence des autres migrants sud-asiatiques, les femmes jouent un rôle pionnier dans les mouvements migratoires mauriciens vers la France. Ce sont les femmes créoles qui ouvrent la voie, en investissant massivement le secteur de l'emploi domestique –bon nombre d'entre elles suivent leurs maîtres Franco-Mauriciens lorsqu'ils quittent l'île pour la France. Elles font ensuite venir mari et enfants et initient un processus de migration en chaîne dans

lequel vont s'insérer les Indo-Mauriciens. Les Indo-Mauriciennes suivent leur exemple : leur arrivée en France coïncide avec une forte demande d'employées de maison bon marché, au moment où Espagnoles et Portugaises commencent à bénéficier des premières conventions collectives (Halajkann 1994). Ainsi que l'affirme Vuddamalay, « ces femmes vont fortement imprégner le fonctionnement, l'image et les comportements de la communauté des Mauriciens à Paris » (Vuddamalay et Keng 1989). Cette migration féminine participe de manière décisive à l'élaboration de bases d'accueil pour les vagues migratoires ultérieures.

Vuddamalay identifie dans le même article les cinq principales catégories socio-professionnelles investies par les Indo-Mauriciens : l'hygiène et les services domestiques, le textile, le commerce et l'hôtellerie, le bâtiment et les travaux publics, les services urbains (sociétés de nettoyage, gardiennage, coursiers, manutentionnaires). Les secteurs d'activités traditionnellement recruteurs de main d'œuvre immigrée, telles que l'industrie sidérurgique et automobile, qui ont joué un rôle fondamental dans les parcours migratoires des Maghrébins et des Européens du Sud, sont entrés en crise à l'arrivée des Indo-Mauriciens. Ceux-ci vont donc investir l'économie urbaine, en grande partie informelle, basée sur le travail clandestin : les liens étroits entre économie informelle, travail clandestin et immigration sud-asiatique se mettent en place et se perpétuent avec les vagues migratoires suivantes. Les migrants indo-mauriciens, les femmes d'abord, les hommes ensuite, ont donc contribué de manière décisive à définir les contours socioprofessionnels de l'immigration sud-asiatique en France.

D. Les migrants venus directement de l'Inde ¹²

I. Les sikhs ¹³

Groupe ethno-religieux¹⁴ originaire du Pendjab, dans le Nord-Ouest de l'Inde, les sikhs ne représentent que 2% de la population indienne (soit 20 millions sur un total d'1 milliard) mais sont particulièrement nombreux dans la diaspora (10% des Indiens de l'étranger sont des sikhs), surtout en Grande Bretagne, en Amérique du Nord, en Australie et en Asie du Sud.

Tandis que leur histoire migratoire est ancienne, car liée à l'expansion coloniale britannique de la deuxième moitié du 19^e siècle, l'immigration sikhe en France et plus

¹² Voir carte p 85

¹³ On présente ici le résumé d'un article déjà publié, Moliner 2007.

¹⁴ On peut donc écrire sikhs (groupe religieux) ou Sikhs (groupe ethnique).

généralement en Europe continentale est un phénomène récent, découlant de la fermeture des frontières en Grande Bretagne et des nouvelles formes de mobilité induites par les politiques migratoires européennes. En dépit de la présence massive de soldats sikhs dans le Nord de la France et en Belgique, pendant le premier conflit mondial, il faut attendre les années 1980 pour voir des sikhs s'installer durablement sur le continent européen. Les pionniers arrivés en 1979, 1980, 1981 bénéficient des mesures de régularisation prises en 1981-82, qui leur permettent de sortir de la clandestinité et de l'absolue précarité des débuts. La deuxième vague est liée à la situation politique de leur pays d'origine, déchiré, depuis 1984, par le conflit qui oppose le gouvernement central indien et les militants khalistanis (partisans de la sécession du Pendjab) : considérés comme des terroristes et poursuivis en Inde, bon nombre d'entre eux se réfugient alors à l'étranger, en Angleterre et surtout en Amérique du Nord, dans une moindre mesure en Europe continentale. Parallèlement, en vertu du regroupement familial, les pionniers font venir en France femmes et enfants, ce qui aboutit au début des années 1990 à l'émergence d'une seconde génération. Au même moment se met en place le processus de migration en chaîne qui voit les nouveaux arrivants rejoindre des membres de leur *biraderi* (le clan, groupe de filiation patrilinéaire qui se réclame d'un ancêtre commun) déjà installés, ces derniers leur facilitant l'accès à un logement, à un emploi et à l'administration française.

Les lieux de culte (*gurdwara*) jouent un rôle très important pour les sikhs de la diaspora, tout à la fois forum politique, lieu de perpétuation de l'identité religieuse et culturelle, espace majeur de socialisation et pierre angulaire des relations d'entre-aide et de solidarité communautaires. On compte cinq gurdwara en France, tous situés en Seine-St-Denis, celui de Bobigny étant le plus important et le plus ancien.

Les sikhs de France sont sans conteste l'une des minorités religieuses les moins connues : ceux d'entre eux qui arborent le turban et la barbe sont généralement pris pour des musulmans, les autres majoritaires qui ne portent pas ces signes distinctifs d'appartenance religieuse, pour des hindous. La loi de 2004 contre le port de signes religieux à l'école publique, en les touchant de plein fouet, a paradoxalement fait reculer cette invisibilité sociale : en conduisant à l'exclusion de quelques lycéens sikhs qui portaient le turban, elle a fait l'objet d'une campagne internationale de protestation au sein de la diaspora sikhe et en Inde, au cours de laquelle l'attention des médias nationaux et internationaux s'est tournée vers cette petite communauté.

II. Les Bengalis

Les Bengalis (originaires de l'Etat indien du Bengale occidental ou de l'actuel Bangladesh, pour ceux nés avant la partition de 1947) ont joué un rôle important dans le développement des relations franco-indiennes, en particulier dans le domaine artistique et universitaire. La présence française à Chandernagor, comptoir situé dans la province britannique du Bengale, a en effet conduit l'intelligentsia bengalie à nouer des liens avec les milieux intellectuels français : artistes, philosophes, écrivains et nationalistes bengalis figurent parmi les premiers Indiens qui séjournent en France au 19^e siècle. Ils ouvrent la voie aux quelques étudiants, universitaires, cadres et fonctionnaires des organisations internationales qui se sont installés en France depuis l'indépendance. On ne peut véritablement parler de communauté bengalie, même si des associations culturelles organisent des soirées littéraires.

Le profil socio-professionnel de cette petite élite, son parcours migratoire et ses relations avec la société d'accueil sont bien différents d'un autre groupe, que nous examinerons plus en détail, les Bangladais. Mais leur fort attachement à une même culture régionale et à une langue commune créent des passerelles.

III. Les Gujeratis

Les Gujeratis venus directement de l'Inde appartiennent au même groupe ethno-linguistique que les Karanas de Madagascar mais s'en distinguent par leur parcours migratoire, leur appartenance religieuse et leurs liens avec la société d'accueil. Les premiers migrants Gujeratis sont ces commerçants hindous et jains qui s'illustrent à Paris et à Anvers dans le négoce des pierres précieuses dès le début du 20^e siècle –cf plus haut. Ces marchands et leurs familles forment un embryon de communauté indienne, à Paris, dans l'entre-deux-guerres. Il faut, ensuite, attendre les années 1970 pour voir d'autres Gujeratis immigrer en France, des hindous et des musulmans (des sunnites, à la différence des Gujeratis de Madagascar, tous chi'ites), originaires de milieu rural ou de petites villes. Comme pour les Pakistanais, les Bangladais et les sikhs, la France est une destination de second choix, qui s'impose lorsque la Grande Bretagne ferme ses portes.

Aujourd'hui, les Gujeratis sont principalement implantés dans le petit commerce, très présents sur les marchés d'Ile de France et dans une moindre mesure dans la restauration.

E. Les Pakistanais

Les 4 millions de Pakistanais de la diaspora vivent pour 1,7 million d'entre eux dans les pays du Golfe, 900 000 en Amérique du Nord et 750 000 en Grande Bretagne.

C'est quand l'ancienne puissance coloniale durcit sa politique d'immigration qu'ils se tournent vers d'autres pays d'accueil en Europe : la Scandinavie, l'Allemagne, la France, puis plus récemment l'Europe du Sud, Espagne, Italie, Portugal.

D'après les chiffres de la préfecture de police cités par Ashok, la présence pakistanaise en France jusqu'au début des années 70 se résumait à moins de 200 personnes (146 titulaires d'une carte de séjour en 1963, 166 en 1972). Cette population augmente de manière importante en 1974, pour passer à 1148, à la suite d'une procédure de régularisation. Selon Mariam Abou-Zahab, « les Français n'ont découvert la présence de Pakistanais dans leur pays qu'au moment de la grève de la faim d'avril 1974 (.....) Cette mobilisation a joué le rôle de 'mythe fondateur' pour l'installation des Pakistanais en France » (Abou-Zahab 2007). Un enquêté, arrivé en France en février 1974 pour faire des études, a ainsi pu obtenir une carte de résident d'un an. D'autres ont obtenu l'asile politique.

Selon une Pakistanaise venue en France en 1977 pour une maîtrise de français, une poignée d'étudiants pakistanais séjourne alors en France, à Paris, Nantes et Strasbourg, dans le cadre de la politique de coopération mise en place par le réseau des Alliances françaises. Quelques uns, comme elle, on choisi de rester en France, d'autres sont partis aux Etats-Unis ou sont rentrés au Pakistan, sitôt leur diplôme obtenu.

Selon plusieurs enquêtés de la première génération, des commerçants et hommes d'affaires sont également présents, des marchands de tapis, de textile et d'artisanat, venus en France pour participer aux Foires de Paris : leurs magasins sont situés à la douane centrale, place de la République. Tandis que le commerce des tapis va péricliter dans les années 1980, celui du textile se développe jusqu'à devenir un des principaux secteurs d'activité pour les Pakistanais, concentré dans le quartier parisien du Sentier. Cet espace a joué pour ce courant migratoire un rôle majeur, celui d'une base d'accueil pour les nouveaux arrivants. Car l'autre catégorie de migrants, qui devient vite beaucoup plus nombreuse que les étudiants et les hommes d'affaires, est composée de jeunes ruraux, non-qualifiés, qui trouvent à s'employer dans l'industrie automobile (en particulier à Creil), dans les ateliers de confection du quartier parisien du Sentier, dans les premiers restaurants sud-asiatiques du 10^e arrondissement.

Une autre régularisation massive intervenue en 1981 bénéficie à beaucoup de Pakistanais (3274 titulaires d'une carte de séjour en 1981, 5396 en 1982), et marque le début du regroupement familial, qui s'accélère dans la décennie suivante. Un enquêté nous explique ainsi qu'en l'espace de 18 mois, une soixantaine de familles s'installe à Dreux entre 1986 et 1987. Le processus de migration en chaîne se met aussi en place, les premiers migrants faisant venir les membres de leur *biraderi* (clan familial), frères, cousins et amis, ce qui explique que tous soient originaires des mêmes districts et des mêmes villages, concentrés dans la province du Pendjab pakistanais et en Azad Kashmir¹⁵.

Par un double processus d'ascension sociale et de diversification professionnelle, la première génération quitte les emplois salariés et investit massivement le travail indépendant, principalement dans le secteur du bâtiment, la restauration, la confection et le commerce ethnique. Outre le Sentier, les Pakistanais sont économiquement très présents dans les 10^e (passage Brady, rue du Faubourg St Denis) et 19^e arrondissements parisiens et dans des enclaves commerçantes situées à Pantin, Aubervilliers, la Courneuve.

La première génération s'investit également beaucoup dans les associations communautaires, à vocation religieuse ou politique. Pendant longtemps les fidèles pakistanais ont fréquenté les lieux de prière gérés par des Maghrébins, et beaucoup le font encore pour des questions de commodité et de proximité. Mais des lieux de prière et des mosquées pakistanais sont apparus dans toutes les zones de peuplement pakistanais : ainsi à la Courneuve, Drancy, Montfermeil, Grigny, Dreux, Creil. L'activisme politique reste uniquement orienté vers le pays d'origine¹⁶ et se traduit par une multitude d'associations et de clubs politiques représentant tout l'échiquier politique pakistanais. Détails (loi 2004, peu de réactions/affaires Rushdie)

Associations culturelles et politiques sont la chasse-gardée des hommes de la première génération, ce qui exclut les femmes et la 2^e génération. C'est fort de ce constat qu'a été créé en 2000, à Paris, le Centre culturel franco-pakistanais, rare association pakistanaise à réunir femmes de la première génération et jeunes de la deuxième.

¹⁵ Voir la carte politique du Pakistan p 86.

¹⁶ Ce qui peut en partie expliquer la très faible mobilisation et le peu de visibilité des Pakistanais de France à l'occasion de l'affaire Rushdie, de l'interdiction du port du foulard à l'école ou des caricatures du prophète. L'autre élément d'explication, sans doute plus déterminant encore, réside dans leur auto-représentation comme minorité modèle (cf infra p 64-66).

F. Les Bangladais

Les Bangladais constituent le plus récent, le moins nombreux et le moins étudié des courants migratoires originaires d'Asie du Sud.

L'émigration en provenance du Bangladesh (Pakistan oriental jusqu'en 1971) s'est principalement orientée, dans les années 50 et 60, vers l'ancienne puissance coloniale où vivent désormais quelques 250 000 Bangladais, puis lorsque la Grande Bretagne a fermé ses portes, vers les pays du Golfe et dans une moindre mesure vers l'Europe continentale. Ainsi, l'Italie accueille aujourd'hui une communauté bangladaise importante.

Une poignée de Bangladais arrive en France au lendemain de la sanglante guerre d'indépendance de 1971. Un des enquêté affirme en avoir été, à 13 ans, le plus jeune combattant. Evacué en Inde, il est envoyé en France en 1972 pour y être soigné, grâce à l'intervention d'André Malraux, qui avait pris fait et cause pour le Bangladesh contre le Pakistan¹⁷. Quatre autres combattants l'accompagnent et rejoignent six doctorants qui poursuivent ici leurs études. Jusqu'à la fin des années 70, l'essentiel des Bangladais vivant en France appartiennent à ces deux catégories, étudiants ou réfugiés politiques. Une 2^e interlocutrice, venue en 1976 faire des études de sciences politiques, parle d'une dizaine d'étudiants bangladais, et d'une trentaine de ses compatriotes qui assistaient chaque année au programme culturel organisé par l'ambassade pour célébrer la fête nationale. Outre des étudiants, elle y a côtoyé des médecins et des hommes d'affaire, ainsi que leurs épouses.

On le voit, ce premier courant appartient à l'élite très éduquée, et politisée de Dakha, la capitale du pays qui recrée en France un entre-soi, se retrouvant pour des spectacles de danse ou de musique, ou au sein du club bengali, animé par des Bengalis indiens. Il s'agit uniquement de migrations individuelles, mues par des motivations souvent atypiques.

« *Pourquoi avoir choisi la France ?*

Après les évènements de 1971, je voulais quitter le pays, partir étudier à l'étranger. Mais où aller ? Pour des raisons idéologiques, il n'était pas question que j'aille aux Etats-Unis, à cause de la guerre du Vietnam, et pas non plus en Grande Bretagne, à cause du colonialisme. Et j'étais passionnée par l'histoire de France, surtout par le personnage de Napoléon, pour tout

¹⁷ Sur l'engagement de Malraux en faveur de la cause bangladaise, dans laquelle il voit une nouvelle Espagne républicaine à défendre contre le franquisme, lire Corlais <http://france-bangladesh-culture.com/Corlais0906.pdf>

ce qu'il a accompli... donc, ça a été la France, où je me suis inscrite en maîtrise de sciences-politiques, en 1976 ».

Cette même interlocutrice me parle de deux jeunes Bangladais, rencontrés à Paris à cette époque, qui faisaient le tour du monde à vélo. L'un d'eux tombe malade en Grèce- ayant peur de l'avion, il n'est pas question de rentrer au Bangladesh. Ils vont donc en France, rejoindre le frère du malade, étudiant à Paris.

Bon nombre de ces étudiants ont bénéficié de la régularisation de 1981-82 et ont ensuite quitté la France, principalement pour les Etats-Unis.

Une deuxième vague démarre alors, et concerne des hommes jeunes, issus de la petite classe moyenne des villes de province, en particulier de Sylhet (nord du pays)¹⁸, région d'où est originaire la grande majorité des immigrants bangladais en Grande Bretagne. Les nouveaux arrivants ont peu de contacts avec la petite élite de Dakha, et vont s'appuyer dans un premier temps sur les structures d'entre-aide et de solidarité déjà mises en place par les autres Sud-Asiatiques. Ils trouvent à s'employer principalement dans la restauration, dans le quartier de Strasbourg-St Denis à Paris qui est en train d'évoluer, au cours des années 1980, en quartier commerçant indo-pakistanaï.

Les réfugiés politiques constituent la 3^e composante de l'immigration bangladaise en France : ce sont essentiellement des minorités religieuses (bouddhistes, hindous et chrétiens) qui obtiennent l'asile en vertu des persécutions religieuses dont elles sont victimes au Bangladesh. De fait, des groupes islamistes radicaux semblent cibler les populations tribales non-musulmanes des Chittagong Hill Tracts (zones montagneuses à la frontière avec la Birmanie), qu'ils tentent de déposséder de leur terre et de leur commerce. Ces populations réfugiées en France, et ailleurs en Europe, forment une communauté très politisée, qui semblent entretenir peu de liens avec les autres Bangladais.

Depuis les années 90, le courant migratoire bangladais est entré dans une phase de regroupement familial, longtemps différée à cause de l'extrême précarité des conditions de vie des migrants. La plupart des familles bangladaises vivent dans le Val d'Oise, à Garges-lès-Gonesse et à Sarcelles, et en Seine St Denis.

Cette vague migratoire très récente est, pour le moment, caractérisée par une faible mobilité socio-professionnelle : encore très concentrés dans la restauration, et dans une

¹⁸ Voir la carte politique du Bangladesh p 87.

moindre mesure dans le textile, les Bangladais y occupent majoritairement des emplois subalternes peu qualifiés (plongeurs, serveurs, manutentionnaires). Certains d'entre eux, après plusieurs années passées dans les cuisines d'un restaurant indien ou pakistanais, deviennent restaurateurs. Pour le reste, ils ont massivement investi l'économie informelle (vente de fleurs et de fruits et légumes dans les stations de métro). La seconde génération n'est, quant à elle, pas encore entrée sur le marché du travail.

TROISIEME PARTIE. DYNAMIQUES SOCIO-SPATIALES

A. Répartition géographique en France métropolitaine

Globalement, les populations immigrées sud-asiatiques se distinguent par leur très forte concentration géographique en Ile de France – un tel de degré de concentration ne se rencontre ni dans les autres courants migratoires ni chez les Sud-Asiatiques dans d'autres contextes diasporiques.

La province accueille cependant un petit nombre d'entre eux, dans une proportion variable selon les communautés. Ce sont sans doute les Pondichériens et les Indo-Vietnamiens qui manifestent la plus grande dispersion géographique. Les anciens militaires et leurs familles se sont installés à leur arrivée en France dans différentes villes de garnison, dans le sud-ouest et le sud-est, ainsi qu'en Bretagne. Les rapatriés indo-vietnamiens furent, quant à eux, envoyés dans différents centres d'accueil des Français d'Indochine, situés dans le Lot-et-Garonne, la Vienne, en Gironde et dans l'Allier. Parmi leurs enfants, certains sont venus s'établir en Ile de France¹⁹, d'autres dans les grands centres urbains régionaux.

Pour le reste, la présence des Sud-Asiatiques dans la plupart des grandes villes de province est liée à l'implantation d'étudiants, qui une fois leurs études terminées restent sur place. C'est le cas à Toulouse et Strasbourg qui accueillent un nombre relativement important d'étudiants mauriciens et indiens.

L'ouverture de restaurants « indiens » (en fait, plus souvent pakistanais) un peu partout sur le territoire, au cours des 20 dernières années, constitue la deuxième source d'implantation en province, mais les quelques familles concernées n'ont pas initié de processus de migration en chaîne, ni de regroupement communautaire comparable à ce que l'on observe en Ile de France.

Les principales villes de province accueillant une population sud-asiatique sont : Strasbourg (Indo-Mauriciens, Tamouls indiens et Sri Lankais, Pakistanais), Bordeaux (Indo-Mauriciens, Pondichériens), Lyon (Pakistanais, Pondichériens), Toulouse (Pondichériens), Marseille (Pakistanais, Pondichériens et Mauriciens).

¹⁹ Telle cette enquêtée pondichérienne ayant grandi à Vannes, pour s'établir ensuite à Sarcelles.

En Ile de France, la Seine St Denis et le Val d'Oise constituent les départements de plus forte implantation sud-asiatique, dans un nombre important de communes : La Courneuve, Bobigny, Bondy, St Denis, Aubervilliers, Pantin, Le Blanc Mesnil, Drancy, Montfermeil, Clichy-s-Bois pour le 93; Sarcelles, Garges-lès-Gonesse, Goussainville, Villiers-le-Bel, Cergy, Vauréal, Pontoise pour le 95. Mais, des communes situées dans d'autres départements franciliens accueillent également ces populations : Mantes-la-Jolie dans les Yvelines, Créteil et Villeneuve-St-Gorges dans le Val de Marne, Evry-Courcouronnes, Grigny dans l'Essonne, Avon, Montereau en Seine et Marne. Paris abrite deux zones de très forte concentration, commerciale et non pas résidentielle comme c'est le cas en banlieue : les quartiers de la Chapelle et de Strasbourg-St Denis.

L'insertion socio-spatiale des Sud-Asiatiques est marquée par une dissociation (peut-être unique ?) entre lieux de résidence et lieux d'activité professionnelle. Le quartier parisien de La Chapelle offre le meilleur exemple de ce phénomène : « centralité minoritaire »²⁰ pour les Tamouls sri lankais, c'est un espace de travail, d'échange commercial, de socialisation (à travers les nombreuses associations culturelles et les temples hindous qui y sont situés), mais ce n'est pas un lieu de résidence.

B. Les trajectoires socio-résidentielles

I. Le logement des immigrés

Dans un article dont le titre, « Trajectoires résidentielles, du bidonville au logement social », est évocateur, Jacques Barou explique que trois ou quatre grandes étapes, correspondant à autant de formes de logements, ont marqué les trajectoires résidentielles des immigrés en France : les vieux logements insalubres dans les faubourgs ouvriers des grandes villes, les cités de transit pour les familles et les foyers pour les célibataires, l'habitat social puis l'accession à la propriété. Or, beaucoup d'immigrés n'ont pas pu atteindre cette ultime étape de la mobilité socio-spatiale, et les HLM qui ont permis à beaucoup de familles d'ouvriers français d'accéder à la propriété, se sont transformées pour eux en lieux de relégation et de stigmatisation.

²⁰ Pour reprendre l'expression de Graham Jones 2003.

Les Sud-Asiatiques ne s'insèrent pas dans ce schéma, à la fois parce que certaines des étapes mentionnées ne les ont pas concernés et parce que leur passage à la propriété privée semble beaucoup plus rapide et massif que chez les autres populations immigrées.

Comme pour les autres courants migratoires, le type de logement occupé dépend des étapes du cycle migratoire et du cycle de vie : location de petits appartements vétustes occupés à plusieurs hommes seuls, pendant la phase de migration masculine ; location d'un appartement plus grand pour le regroupement familial, puis achat d'un appartement ou d'un pavillon.

II. Analyse d'un parcours résidentiel idéal-typique

Comment expliquer des trajectoires permettant d'accéder aussi rapidement à la propriété privée ? L'occupation multiple des logements et la solidarité communautaire sont sans doute la clé. On va détailler ici le parcours type d'un migrant sud-asiatique, un homme installé en France depuis la fin des années 1980 :

Les différentes étapes

-1^{ère} étape : à son arrivée, il est hébergé par son cousin dans un studio situé à coté du quartier parisien du Sentier. Le logement, vétuste et sans confort, est occupé par sept autres compatriotes. Cette sur-occupation permet à chacun d'économiser sur leur faible salaire de manutentionnaires payés à la tâche ou d'ouvriers du bâtiment non déclarés, pour envoyer de l'argent à la famille restée au pays et commencer à constituer un pécule.

-2^e étape : après sa régularisation, notre migrant achète à crédit un petit trois-pièces bon marché, situé en petite couronne à proximité d'une station de métro : les travaux de rénovation sont effectués le week-end, avec l'aide de ses cousins et amis, travailleurs du bâtiment. Il a obtenu un crédit bancaire sur 15 ans, sur la base de son CDI dans une usine de conditionnement, et apporte comme capital initial ses quelques économies et l'argent prêté par deux cousins commerçants à Paris.

Mais comment peut-il rembourser son crédit et continuer à envoyer de l'argent à sa famille restée au pays (il s'est entre-temps marié et a un enfant) avec son SMIC de manutentionnaire ? Il a, à nouveau, recours à l'occupation multiple : il sous-loue son appartement à cinq ou six compatriotes, pendant cinq ans, et c'est leur participation au loyer (et aux dépenses quotidiennes) qui lui permet de payer ses échéances mensuelles.

-3^e étape : le regroupement familial lui est accordé sur la base de son appartement et de son CDI. La famille vit pendant cinq ans dans le même logement : il lui faut, pendant cette période, assumer seul le remboursement du crédit, et dès lors, il n'envoie plus d'argent au pays (cette phase correspond souvent à un désinvestissement dans le pays d'origine au profit du pays d'accueil). La famille s'est agrandie (trois enfants naissent en France) et se retrouve vite à l'étroit dans le petit trois-pièces. Il leur est, en outre, impossible d'accueillir de nouveaux arrivants, membres de la famille ou amis.

-4^e étape : l'achat d'un grand pavillon en proche banlieue. Le premier appartement a été intégralement remboursé : il est désormais loué à des compatriotes. Le pavillon, outre qu'il offre des conditions de confort et d'espace meilleures pour ses enfants (un grand jardin), lui permet d'héberger son frère et son neveu, puis une autre famille à qui il loue 2 pièces. Leur participation financière, ainsi que le loyer du trois-pièces, permettent d'assumer la charge financière importante que constitue le remboursement du pavillon pour un couple avec un seul salaire.

Caractéristiques de ce parcours

Ce parcours représentatif des trajectoires résidentielles des Sud-Asiatiques²¹ se distingue en plusieurs points des trajectoires des autres populations immigrées.

-Il ne passe pas par la 'case' foyer de travailleur. Cette étape est remplacée par la cohabitation avec des compatriotes dans des logements vétustes en centre ville.

-Il ne passe pas non plus par le logement social.

-Le rôle joué par l'entre-aide communautaire dans les parcours individuels, comme ressource mais aussi comme contrainte, et qui intervient à plusieurs reprises dans le parcours étudié : à l'arrivée, elle permet au migrant de trouver un logement (mais aussi un travail), puis d'acheter un premier appartement, où il va loger des cousins et amis, à la fois pour des raisons d'ordre économique et par obligation morale. Comme l'explique Percot et Goreau –Ponceau, la limite entre entre-aide et exploitation n'est du reste pas toujours très claire (appartements insalubres loués au prix fort à des compatriotes).

-le poids des contraintes économiques et administratives : ce qui motive le premier achat d'un logement, ce sont souvent les conditions de plus en plus difficiles à remplir pour obtenir le

²¹ Voir les entretiens menés par Goreau-Ponceaud et son analyse très éclairante sur les trajectoires spatio-résidentielles des Tamouls, 2008.

regroupement familial, et la difficulté de louer un appartement suffisamment grand, selon les normes administratives.

III. Les Sud Asiatiques, l'habitat social et l'accèsion à la propriété

Absents des foyers de travailleurs

Tandis que les foyers de travailleurs ont représenté « l'habitat le plus emblématique de la condition des immigrés vivant en célibataires » et qu'ils constituent pour l'immigration africaine des « lieux de convivialité intenses et des plaques tournantes de la vie communautaire » (Barou 1999), les Sud-Asiatiques en ont toujours été quasiment absents. En l'absence d'étude spécifique sur cette question, on ne peut qu'avancer des hypothèses. Le premier élément d'explication renvoie à la prise en charge communautaire (via un parent ou ami) du logement des nouveaux arrivants. On peut reprendre le constat dressé en 1993 dans un rapport de la DPM sur les Tamouls sri lankais : « Dans le domaine du logement, les Sri-lankais se doivent d'accueillir ceux qui n'ont pas de logement. Il s'agit là d'une obligation morale, le contre-don à l'aide qu'ils ont eux-mêmes reçue à leur arrivée en France. Celui qui est hébergé entre à son tour dans le cycle de la dette envers ceux qui l'accueillent et envers la communauté dans son ensemble » (Percot & Robuchon 1995).

Un autre élément d'explication réside aussi sans doute dans la composition ethnographique des foyers : bon nombre d'entre eux sont majoritairement occupés par des migrants d'Afrique subsaharienne ou du Maghreb. Ce phénomène de concentration ethnique et l'absence de compatriotes détournent sans doute les Sud-Asiatiques, qui en outre connaissent mal les structures publiques existantes.

Néanmoins, une autre catégorie de migrants sud-asiatiques, les demandeurs d'asile, bénéficient d'une prise en charge publique en centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), qui hébergent essentiellement des Sri Lankais et des Bangladais.

Peu présents dans le parc immobilier HLM

Des familles pakistanaises ou sri lankaises occupent des logements HLM, pour constituer localement des zones de forte concentration communautaire, comme à La Courneuve, Mantes la Jolie, Dreux ou Creil. Mais globalement, les Sud-Asiatiques sont peu présents dans ce type d'habitat.

Parmi les personnes interrogées dans le cadre de notre enquête, trois seulement ont vécu en logement HLM : une franco-pondichérienne, fille de militaire, qui a passé son enfance dans une cité HLM du Morbihan, dans les années 1970, puis a vécu dans une HLM de Sarcelles, avant que sa famille n'achète un pavillon, toujours à Sarcelles ; sa cousine, dont la famille a obtenu un logement HLM à Sarcelles, au début des années 1970 ; un Pakistanais de la deuxième génération, dont la famille a vécu 18 mois, de 1986 à 1987, dans une HLM de Dreux –son père était même président de l'association des résidents pakistanais-, avant d'acheter un pavillon aux Mureaux.

Dans chacun de ces trois cas, des circonstances particulières expliquent le passage par un logement HLM. Pour les deux Pondichériennes, c'est le métier du père qui conditionne l'accès à ce type de logement : dans le premier cas, les familles de militaires étaient logées en cité HLM, dans le second, le 1% patronal a permis au père de famille d'obtenir un logement. Dans le 3^e cas, c'est la présence d'une forte communauté pakistanaise dans le parc HLM de la ville de Dreux qui détermine le passage en HLM, à un moment particulier du cycle migratoire, celui du regroupement familial. En effet, jusqu'alors, le père habitait et travaillait dans le Sentier à Paris et devant trouver rapidement un grand logement bon marché pour sa femme et ses 4 enfants s'est tourné vers sa communauté d'origine.

On peut noter que dans ces trois itinéraires résidentiels, le logement en HLM a débouché plus ou moins rapidement sur l'accession à la propriété, au terme d'une vingtaine d'année pour les deux premières familles, après 18 mois seulement pour la famille pakistanaise. Dans ce dernier cas, le père avait travaillé plus de 10 ans en France avant de faire venir sa famille et avait ainsi accumulé assez de capital pour acheter un logement très rapidement après le regroupement familial.

La faible présence des Sud-Asiatiques dans le logement social est liée à une conjonction de facteurs. Beaucoup de ceux qui souhaiteraient y avoir accès ne remplissent pas les conditions de ressources nécessaires, ou ne connaissent pas les procédures administratives de demande d'un logement et sont donc de fait « prisonniers » du secteur locatif privé. Dans d'autres cas, le logement social est victime de sa mauvaise image et agit comme repoussoir pour des familles dont les stratégies de mobilité sociale les poussent à éviter les quartiers urbains à forte population immigrée. Anthony Goreau-Ponceau dresse le même constat concernant les Tamouls : « Les Tamouls sont peu présents dans les logements sociaux du fait

des conditions d'accès –les familles n'ont souvent pas les ressources suffisantes- et de leur focalisation sur Paris et le rejet de certains quartiers ».

L'accession à la propriété

En majorité, les enquêtés appartenant à la première génération sont propriétaires de leur logement. L'acquisition d'un logement est fortement valorisée chez les migrants sud-asiatiques, comme symbole de réussite et marque de statut : c'est en effet la propriété de la terre qui détermine leur position dans la hiérarchie sociale dans les sociétés d'origine. Et c'est pour maintenir ou agrandir les terres familiales que beaucoup de ruraux d'Asie du Sud émigrent.

Mais, l'acquisition d'un logement représente aussi pour des familles aux revenus modestes une des seules manières de constituer un capital transmissible à leurs enfants. Nous avons également vu qu'il peut être plus facile pour un migrant qui souhaite faire venir sa famille d'obtenir un prêt bancaire pour acheter un logement que de présenter les garanties exigées pour en louer un. Pour ces raisons aussi bien économiques que culturelles, l'accession à la propriété est donc une priorité qui mobilise les réseaux d'entraide familiale et communautaire (prêts d'argent, garanties bancaires, participation à la rénovation d'un logement....), comme dans le parcours idéal-type décrit plus haut.

IV. De l'évitement au regroupement communautaire : les différentes stratégies socio-résidentielles

A travers l'analyse de quelques entretiens, on se penchera ici sur les diverses stratégies socio-résidentielles mises en œuvre.

Entretien n°1 : un enquêté pakistanais, marié et père de 3 enfants, en France depuis 1976. La famille vit à Paris dans le 17^e arrondissement, dans le même petit 3-pièces depuis 1980.

Question : Pourquoi êtes-vous resté dans cet appartement ? N'avez-vous pas eu envie de déménager en banlieue, pour avoir un logement plus grand ?

Réponse : Je me suis posé la question au début des années 1990, après notre retour du Pakistan (où la famille venait de passer 3 ans), après la naissance de ma 3^e fille. Un collègue, c'était un Juif polonais, m'a dit : « surtout, reste à Paris, dans un bon quartier, avec de bonnes écoles. Si tu pars, tu vas aller où ? Dans un village, où on va vous regarder de travers, à cause

de ta couleur de peau... Ou dans une ville de banlieue, et là, ce sera autre chose, le danger, là c'est la communauté... ». Tout ça, ça m'a donné à réfléchir, à un moment où beaucoup de collègues pakistanais partaient s'installer à Grigny, par exemple... Moi, je voulais pas de ça pour mes filles. Ici, elles ont pu faire des études, la plus grande en classe internationale à Balzac, puis à Racine, la 2^e à Condorcet, et maintenant en fac de médecine, et la dernière à Balzac.

Entretien n°2 : un enquêté d'origine pakistanaise, de la 2^e génération, explique le parcours résidentiel de sa famille :

A notre arrivée en France, en 1986, nous avons passé 18 mois à Dreux, dans un logement HLM. A cette époque, il y avait très peu de Pakistanais. Puis, nous avons quitté Dreux en 1987 pour les Mureaux.

Q : Pourquoi avez-vous quitté Dreux ?

R : Mon père ne me l'a jamais vraiment expliqué, mais à mon avis, c'est parce qu'il trouvait que le quartier devenait trop communautaire et que ça allait nuire à l'évolution de ses enfants, à l'apprentissage du français. Il commençait à y avoir trop de Pakistanais pour lui : quand on a quitté Dreux, il y avait une soixantaine de familles, elles étaient venues là parce qu'il y avait de grands logements HLM, pas chers... mais ça se dégradait, les résidents pakistanais ont formé une association, mon père en était le président, et ils se sont mobilisés face à l'augmentation des charges... et aucun travaux de rénovation effectué... Il y avait deux bâtiments en particulier qui se dégradait beaucoup... Pour toutes ces raisons, mon père a acheté un pavillon aux Mureaux... là-bas, on était la première famille pakistanaise.

Deux extraits d'entretiens conduits auprès de Tamouls par Anthony Goreau Ponceaud illustrent ce qu'il nomme des logiques de concentration :

Entretien n°3 :

Q : Pourquoi avez-vous choisi d'habiter Trappes ?

R : Parce qu'il y avait déjà d'autres Tamouls. C'est pour cela que nous sommes allés nous installer là bas, ma femme et mes deux enfants.

Q : Des Tamouls originaires du Sri Lanka ?

R : Non pas du tout. Ce sont des Tamouls originaires de Pondichéry.

Q : Mais comment les connaissiez-vous ?

R : Vous savez, ce sont des Tamouls, et la communauté n'est pas bien grande. Surtout qu'au départ, ce sont eux les Tamouls de Pondichéry qui nous ont aidés dans nos démarches. Alors comme on voulait un appartement plus grand, en banlieue, mais proche de gens qui ont nos valeurs on a décidé d'aller s'installer là-bas, voilà tout. (Goreau-Ponceaud : 378, 2008)

Entretien n° 4 :

J'ai déménagé plusieurs fois. À chaque fois j'ai choisi mon logement en fonction de la présence de compatriotes. Parfois c'était marrant car on arrivait à se retrouver dans les mêmes immeubles, aux mêmes étages. Remarque c'est mieux, car ça permet de se surveiller mutuellement. Car vivre ici ce n'est pas facile tous les jours. Maintenant, dès qu'il y a un appartement qui se libère on le réserve pour quelqu'un de notre communauté. (ibidem)

Au début du parcours migratoire, ce sont essentiellement des contraintes économiques (faibles revenus, faible coût des logements) qui déterminent le lieu de résidence. Il n'est pas véritablement question de choix, comme le confirme les entretiens. La question du choix, et donc des stratégies résidentielles, se pose dans un deuxième temps : dans les deux premiers entretiens, on recherche une plus grande mixité sociale et culturelle et on cherche à s'éloigner de sa communauté d'origine, perçue comme une entrave dans le projet d'intégration. Dans les deux entretiens suivants, c'est au contraire le regroupement communautaire qui est privilégié, qui facilite l'exercice de la solidarité et de l'entre-aide.

Comme l'explique E. Santelli, le cadre de vie détermine dans une large mesure les réseaux relationnels, les modes de sociabilité, les références culturelles, les pratiques socio-éducatives, les aspirations sociales. Une plus grande mixité sociale et culturelle produit du capital relationnel et joue un rôle déterminant dans les trajectoires de réussite socio-professionnelle. A contrario, les stratégies de regroupement communautaire favorisent le repli sur la communauté d'origine, au sein de laquelle se développent les relations d'entre-aide, l'univers de référence et les sociabilités quotidiennes, ce qui laisse peu de place pour des relations avec la société française. Mais, comme l'affirme Anthony Goreau Ponceaud, « dans ce processus d'agrégation, il est difficile voire impossible de distinguer ce qui relève d'un regroupement communautaire volontaire dans un espace spécifique, de ce qui relève plutôt d'une ségrégation sociale liée aux niveaux de revenu et aux différences socioprofessionnelles ».

QUATRIEME PARTIE. PROCESSUS D'INTEGRATION ET DE MARGINALISATION

A. L'état civil

On a décidé de consacrer un chapitre à l'état civil dans cette étude sur l'immigration sud-asiatique, parce que dans les entretiens conduits tant avec les migrants et leurs descendants qu'avec les professionnels, ce thème est apparu comme le deuxième problème majeur, après la maîtrise du français. On a ainsi été confronté à deux discours et deux types de rapport à l'état civil français : ceux des migrants qui dénoncent sa rigidité, ses incohérences et son insensibilité aux contextes des pays d'origine ; ceux des professionnels qui soulignent les difficultés spécifiques que poseraient les Sud-Asiatiques (multiplicité des noms, flexibilité du patronyme, confusion nom-prénom..).

Une contextualisation de la question de l'état civil s'avère ici nécessaire : il s'agit de mettre en perspective l'histoire de la mise en place de l'état civil en France et dans le pays d'origine, son usage actuel dans la politique de maîtrise de l'immigration, les usages sociaux du nom et son rapport à l'identité individuelle et collective dans la société d'origine, enfin la question plus globale des relations avec l'administration et les institutions du pays d'accueil.

I. Evolution de l'état civil français

L'état civil en France est le produit d'une longue évolution²², des registres paroissiaux de l'Ancien Régime aux formalités administratives d'identification des individus mises en place pendant la Révolution, qui pose les bases d'un état civil national sécularisé. Noiriel souligne le rôle de ces « logiques identificatrices » dans la construction de l'identité nationale. Il explique aussi que leur application n'a pas été sans poser des difficultés, liées à l'extrême hétérogénéité de la société française, hétérogénéité linguistique (langues régionales et transfrontalières), sociale (clivage ville/campagne) et religieuse (minorités juive et protestante). Ces difficultés sont assez semblables finalement à celles que rencontrent aujourd'hui les populations immigrées d'origine sud-asiatique, confrontées à « une logique de nomination et d'identification très éloignées de leurs propres traditions » (Noiriel, sur l'application de l'état civil aux juifs). Essayons de dresser un catalogue des principaux problèmes rencontrés, tous

²² Que retrace Noiriel 1999.

liés à deux composantes essentielles de l'état civil français : les règles déterminant l'usage du nom et du prénom, en particulier la fixité du patronyme et son caractère individuel ; les actes d'état civil, en particulier les actes de naissance, inconnus dans le pays d'origine.

II. Usages et statut du nom

En Asie du Sud, les usages et le statut du nom sont caractérisés par :

- la quasi absence de système patronymique : le nom de famille n'existe pas véritablement, et pas dans sa dimension transmissible par filiation. Ainsi, dans une même famille, chacun peut porter un nom différent, ou plutôt une combinaison de noms différente. Ce qui tient lieu de nom de famille est souvent le nom de caste ou de sous-caste, qui peut se transmettre du père aux enfants (la mère gardant son nom de caste d'origine, i-e celui de son propre père).

-le nom de caste ou de sous-caste comme marqueur d'appartenance collective : le même nom peut donc être porté par plusieurs dizaines de milliers, voire des millions de personnes appartenant à la même caste ou à la même communauté religieuse. C'est le cas des sikhs, dont les hommes portent (presque) tous le nom de Singh et les femmes (même mariées) celui de Kaur. Ces deux noms ne fonctionnent pas comme des noms de famille, même s'ils tendent à le devenir dans la diaspora : en effet, quand des millions de personnes portent le même nom, celui-ci ne joue plus son rôle d'identification et de différenciation. En Inde, d'autres noms vont donc assumer ce rôle : son prénom, ou celui de son père et le nom de son village sont régulièrement ajoutés au nom d'un individu (sur les documents d'identification, les actes notariés, l'adresse postale...), pour le différencier des centaines d'homonymes qu'il côtoie dans sa vie quotidienne. En Angleterre, où vivent quelque 350.000 Singh et Kaur, le nom de sous-caste tend de plus en plus à se substituer au nom communautaire.

-la pluralité et la flexibilité des noms portés par un individu : on le voit, un individu porte plusieurs noms, et surtout la combinaison de ses noms peut varier dans le temps et selon les contextes. L'état civil en Inde s'adapte à ces variations, y compris sur les documents d'identité officiels.

-le statut différent accordé au prénom, auquel on préfère souvent, dans l'usage courant, un surnom. Le prénom officiel est souvent déterminé plusieurs semaines, voire plusieurs mois après la naissance de l'enfant (et souvent à l'issue d'une cérémonie religieuse de choix du

prénom). Dans l'intervalle, on lui attribue un surnom, évoquant des caractéristiques physiques ou de caractère, ou simplement un diminutif. C'est ce surnom ou diminutif qui est utilisé, dans la famille et en dehors, y compris à l'école. Quand l'enfant grandit, ce surnom continue à être utilisé par ses aînés et ses pairs, mais des termes d'adresse (essentiellement des termes de parenté) tendent à se substituer à lui, avec l'âge. Appeler quelqu'un par son prénom ou surnom/diminutif induit en effet une relation d'égalité (d'âge ou de statut social) ; on utilise donc très peu le prénom (sauf à vouloir manquer de respect), et pratiquement jamais au sein de la famille (sauf pour les enfants par leurs aînés).

Ces différences dans l'usage du nom en France et en Asie du Sud se traduisent par de nombreux problèmes. L'homonymie en est un, chez les sikhs en particulier²³. Elle donne lieu à des erreurs des services postaux par exemple (courrier et colis livrés à la mauvaise personne), ou de la sécurité sociale, ou plus grave, à des confusions d'identité par la police ou la justice (exemple d'un sikh accusé à tort d'usage de chèques volés, délit commis par un homonyme).

La pluralité des noms au sein d'une famille est souvent difficile à démêler par les institutions de la société d'accueil : les exigences de l'état civil obligent la femme et les enfants à porter le même nom que le père de famille, mais le nom retenu par l'administration n'est souvent pas celui qui faisait office de nom de famille dans le pays d'origine. Parfois, des solutions de compromis aboutissent à des noms composés, en particulier chez les femmes, arrivées avec leur nom d'origine et qui doivent y accoler celui de leur mari.

Un autre problème récurrent, chez toutes les communautés, est la confusion entre le nom et le prénom : ceux-ci ne sont pas toujours différenciés sur le passeport de l'émigrant, ou leur ordre peut être interverti – le prénom à la place du nom. Parmi les personnes interrogées, trois portent comme nom de famille le prénom de leur père, deux autres nom et prénom paternels accolés, et plusieurs primo-arrivants n'ont pas de prénom du tout ('prénom inconnu').

C'est ainsi le cas de cette jeune femme d'origine sri lankaise, qui porte le prénom de son père (Christian) comme nom de famille, à la suite d'une erreur d'état civil commise à l'OFPRA, il y a 20 ans, lorsque la famille a fait sa demande d'asile politique et qu'elle n'a pas fait rectifié au moment de sa naturalisation, obtenue en 1997.

²³ L'homonymie est d'autant plus fréquente chez les sikhs, qu'outre un nom identique, Singh ou Kaur, les prénoms sikhs sont très peu nombreux (terminaisons en inder, Harjinder, Gurvinder, Baljinder, Varinder ou en jit/prit, Kamaljit, Kamalprit..., valables pour les hommes comme pour les femmes). La probabilité de rencontrer la même combinaison nom-prénom est donc beaucoup plus élevée chez eux que dans la population générale.

Une jeune fille d'origine pakistanaise porte quant à elle, en nom de famille, les prénom et nom de son père (écrits sur la même ligne sur le passeport de celui-ci) : Sonia Ali Chaudhury.

Ces incohérences trouvent à se résoudre en Angleterre, dans la mesure où le changement de nom y est beaucoup plus aisé qu'en France. Ainsi, une erreur commise sur le nom, suite à une confusion avec le prénom par exemple, peut être rectifiée ; une personne confrontée à des difficultés d'homonymie peut changer de patronyme (un Harjinder Singh peut devenir Harjinder Singh Gill ou Harjinder Gill, le nom de sous-caste devenant le nom de famille). Enfin, la multiplicité des patronymes au sein d'une même famille ne pose pas de difficultés particulières.

Quid des usages sociaux du prénom en France ? Un enfant d'origine sud-asiatique a toutes les chances de « découvrir » son prénom (souvent mal prononcé par l'instituteur, voire tourné en ridicule par les autres enfants) à l'école maternelle, tandis que sa famille continue à utiliser un surnom/diminutif. Quant aux adultes, beaucoup d'hommes utilisent dans leur milieu professionnel des prénoms qui ne sont pas les leurs : il s'agit souvent de diminutifs plus faciles à prononcer (Ravi, Soni, Hari...) ou de formes francisées de leur prénom. Dans certains contextes, caractérisés par une forte mixité ethno-nationale, on observe l'usage du terme « chef » ou « patron », qui en court-circuitant les nom/prénom/formules d'adresse habituelles, indique de nouvelles appropriations du nom dans des milieux, essentiellement populaires, où les individus ne partagent pas les mêmes codes socio-culturels.

La francisation du patronyme semble être un phénomène assez marginal chez les Sud-Asiatiques, et concerne essentiellement les Pondichériens catholiques renonçants. La procédure de renonciation, instaurée à la fin du 19^e siècle, incluait l'adoption d'un patronyme français (souvent inspiré du nom tamoul, ou attribué d'office par l'état civil), symbolisant le rejet des coutumes ancestrales (cf plus haut). Comme on l'a vu, l'état civil a constitué, en Inde française, un des principaux instruments d'acculturation et d'assimilation des colonisés, en même temps qu'un outil de promotion sociale (le changement d'état civil permettait d'accéder aux droits politiques et à la fonction publique).

En ce qui concerne les prénoms des enfants nés en France, on constate que le choix de parents peut se porter vers des prénoms qu'ils perçoivent comme culturellement plus « neutres » : des prénoms à la mode dans les milieux populaires (Sandra, Sonia, Loana, Kevin), des prénoms du pays d'origine faciles à prononcer en français (Sana, Ali...).

III. Le casse-tête de l'acte de naissance

Les actes d'état civil exigés par l'administration française posent une autre série de problèmes. L'acte de naissance constitue le document le plus problématique pour les personnes interrogées : d'une part parce qu'il est l'acte d'état civil le plus fréquemment demandé par l'administration, pour établir l'identité et la filiation d'une personne et d'autre part parce qu'il n'existe pas dans les pays d'origine. L'état civil y est beaucoup moins institutionnalisé, centralisé et homogène qu'en France. En Inde, par exemple, il ne relève pas de la loi commune, mais du statut personnel, défini par l'appartenance religieuse. La déclaration des naissances n'est ni systématique, ni très fiable, même si des progrès notables ont été accompli depuis quelques années, surtout en milieu urbain. En outre, les bouleversements politiques qui ont suivi l'indépendance en 1947, en particulier la partition et les échanges de populations ou la guerre civile au Sri Lanka ont considérablement perturbé les procédures d'état civil. En résumé, pour un Indien né avant 1947 au Pakistan ou au Bangladesh (et vice versa) ou même pour un Sud-Asiatique né plus récemment en milieu rural, produire un acte de naissance exigé par l'administration française relève de la gageure –ou de la falsification.

Ainsi, cet Indien, cadre supérieur, a renoncé à faire une demande de naturalisation, car il ne peut produire l'acte de naissance de ses parents (nés avant 1947 au Sind, province désormais pakistanaise) et son propre acte de naissance, par chance conservé, n'est pas jugé valide, car il ne porte pas la mention de son prénom (à sa naissance, son père était en déplacement professionnel à l'étranger, sa mère a donc préféré attendre le retour du père, plusieurs mois plus tard, pour lui donner un prénom. Il pourrait sans difficulté le faire « retoucher » en Inde, mais se refuse à toute falsification, par principe. Outre un souci d'honnêteté, ce refus manifeste une volonté de se différencier de ses compatriotes, qui ont, selon lui, massivement recours à la falsification. « Je refuse de bidouiller, comme tous ceux qui ont obtenu la nationalité ». On aboutit donc à une situation paradoxale : cet homme, arrivé en France en 1960, à l'âge de 7 ans, se définit comme étant de « culture française » et est perçu comme tel par son entourage professionnel et social. Beaucoup de ses collègues et amis français sont du reste très étonnés d'apprendre qu'il n'a pas la nationalité française, perçue par eux comme le symbole ultime de son intégration, et supposent que cette situation relève d'un choix personnel qu'ils comprennent mal.

Autre exemple, celui d'un Indien retraité, naturalisé français, à qui la sécurité sociale réclame un acte de naissance indien, qu'il ne peut produire. Outre les désagréments causés par cette

exigence (interruption de son affiliation), il interprète cette demande comme une mise en cause institutionnelle de sa nationalité française, « pour eux, je ne suis pas un vrai français ».

Ces cas, parmi beaucoup d'autres, illustrent les relations difficiles, faites d'incompréhension et de méfiance, avec l'administration française.

B. Pratiques linguistiques et maîtrise du français

Les pratiques linguistiques des migrants sud-asiatiques sont marquées par une grande complexité : le multilinguisme hérité du pays d'accueil, les difficultés d'apprentissage du français et le multilinguisme différencié entre générations appartenant à une même famille.

La question de la langue fut récurrente dans les entretiens que j'ai effectués, aussi bien avec les migrants qu'avec les professionnels qui les côtoient. La mauvaise maîtrise de la langue française et les difficultés quotidiennes qui en découlent, l'insatisfaction à l'égard des formations linguistiques dispensées...autant de questions fréquemment abordées. Outre le rapport à la langue française, les pratiques linguistiques de chaque enquêté a fait l'objet de plusieurs questions (langue(s) utilisée(s) au travail, avec les différents membres de la famille, mode d'apprentissage du français...).

I. Le multilinguisme en Asie du Sud

Le multilinguisme²⁴ est la norme en Asie du Sud : lié à la diversité ethnique et culturelle, aux phénomènes de migrations internes et aux découpages territoriaux depuis l'indépendance, il fait cohabiter langues nationales, langues régionales et dialectes. Le terme renvoie non seulement à la multiplicité des langues parlées dans un pays, une société donnée mais également au fait que plus de 10% de la population pratique au moins deux langues.

C'est en Inde que cette diversité linguistique est la plus grande : le pays compte une langue nationale, le hindi, une langue nationale associée, l'anglais, 14 langues « régionales majeures », et plusieurs centaines de dialectes. Aucun état de l'Union Indienne n'est unilingue : dans chacun, outre la langue régionale dominante (et ses variantes dialectales), la langue

²⁴ Sur cette question, voir les travaux de la linguistique Annie Montaut, 2001 et 2004, dont on reprend ici l'analyse.

nationale et l'anglais, plusieurs autres langues régionales sont pratiquées par des populations minoritaires.

Autre fait remarquable qui peut se perpétuer en contexte migratoire, l'usage social différencié des langues : un Indien va utiliser une forme dialectale de sa langue maternelle (langue parlée dans sa région d'origine) en famille, la langue majoritaire de son lieu de résidence dans ses interactions sociales quotidiennes, une ou des langues sacrées dans sa pratique religieuse (urdu/arabe/persan s'il est musulman ; sanskrit s'il est hindou), l'anglais dans des circonstances formelles, s'il appartient à l'élite éduquée, enfin consommer des films de Bollywood en hindi, la langue nationale (Montaut, 2001). Certaines langues ou variantes d'une même langue bénéficient d'un statut socio-culturel supérieur, et sont utilisées dans des contextes formels, officiels ou sacrés, tandis que d'autres sont réservés à la vie courante, à l'univers domestique - on parle alors de diglossie.

Enfin, ce multilinguisme a pris à plusieurs reprises des formes conflictuelles, les mouvements linguistiques portant souvent des revendications identitaires et politiques.

Pour les Tamouls sri lankais, la question de la langue revêt une importance exacerbée par le conflit qui les oppose au gouvernement central dominé par les Cinghalais. La préservation et la transmission de la langue tamoule parmi les migrants constituent, nous le verrons plus loin, une priorité familiale et communautaire –ce qui peut contribuer à freiner l'apprentissage du français, en particulier pour les adultes primo-arrivants.

II. Pratiques linguistiques dans le pays d'origine

En premier lieu, quels sont les langues pratiquées dans le pays d'origine par les différents groupes ethno-linguistiques étudiés ?

Parmi les Indiens, les Pondichériens utilisent le tamoul, le français, l'anglais et pour les Indo-Vietnamiens, le Vietnamien ou le Cambodgien. L'usage du français a fortement diminué dans les comptoirs depuis leur rétrocession à l'Inde, et le tamoul l'a remplacé comme langue de l'administration et de l'éducation (avec l'anglais), et continue à être la langue d'usage courant, comme il l'était déjà sous administration française.

A Madagascar, les Karanas utilisent le malgache (appris dès l'enfance au contact des nounous malgaches) et le français dans la sphère publique, le gujerati dans la sphère privée et pour les rites religieux l'urdu, le gujerati, le persan et l'arabe. Ils sont restés francophones après

l'indépendance du pays, fréquentant massivement les écoles françaises, certains poursuivant leurs études supérieures en France. L'apprentissage de l'anglais est en progression, dans l'optique d'une installation (à la suite d'un mariage par exemple) en Afrique de l'Est, en Grande Bretagne et en Amérique du Nord, où d'importantes communautés gujératies chi'ites sont implantées.

Le multilinguisme est, avec le multiculturalisme, une des composantes essentielles de l'identité mauricienne, comme les Indo-Mauriciens se plaisent à le souligner - « nous sommes doués pour les langues ». De fait, les Indo-Mauriciens sont généralement au moins trilingues, combinant le créole, l'anglais et le français et pour certains d'entre eux une langue indienne – principalement le bhojpuri (dialecte du hindi, utilisé dans le Bihar), et le tamoul. Les langues indiennes sont enseignées en option dès l'école primaire, le français étant la langue d'enseignement en primaire et secondaire, supplanté par l'anglais dans le supérieur.

Ce sont les sikhs qui présentent, parmi les immigrés indiens, la plus grande homogénéité linguistique, puisqu'ils parlent tous le pendjabi, et l'écrivent dans un alphabet qui leur est propre, le gurmukhi. Le pendjabi, dans ses variantes dialectales, est utilisé dans tous les contextes, familial, administratif, éducatif, littéraire et religieux, mais se voit de plus en plus concurrencé par l'hindi et l'anglais, en particulier dans le système scolaire privé : les enfants des classes moyennes suivent de plus en plus leur scolarité dans ses deux langues.

Les pratiques linguistiques des Pendjabis pakistanais représentent un parfait exemple de diglossie : leur langue maternelle, le pendjabi - qu'ils partagent avec les sikhs, mais qu'ils écrivent avec un alphabet différent - a un statut socio-culturel bien inférieur à l'urdu, langue nationale du pays, la langue du pouvoir, de la culture et de l'éducation. Dans les écoles publiques de la province du Pendjab, le pendjabi est, au mieux, enseigné en option, tandis que l'urdu est la langue d'instruction dès l'école primaire. Différentes études tendent à montrer que cette diglossie constitue un facteur aggravant le taux d'échec scolaire et le niveau d'illettrisme, particulièrement en milieu rural. Le pendjabi est donc réservé à l'expression des sentiments, aux interactions avec les domestiques, le petit peuple, tandis que l'urdu est utilisé dans les autres contextes. En famille, il est fréquent que les enfants s'adressent à leur mère en pendjabi et à leur père en urdu, l'usage différentiel des deux langues exprimant un rapport différent à l'autorité et à la hiérarchie sociale. Comme en Inde, l'usage de l'anglais est réservé à l'élite urbaine, et constitue un signe fort de distinction sociale, tandis que les classes moyennes

scolarisent leurs enfants dans des écoles privées « english medium », où le niveau d'anglais généralement très faible ne leur permet pas d'acquérir l'aisance de l'élite anglophone.

Enfin, chez les tamouls sri lankais, outre le tamoul, l'éducation en anglais était fort répandue dans les classes moyennes, mais les années de guerre civile ont considérablement désorganisé le système éducatif, ce qui s'est traduit par une baisse du niveau d'éducation (Percot et Robuchon, 1995).

III. Pratiques linguistiques en France

Quelles formes prend ce multilinguisme chez les immigrés sud-asiatiques en France ? Quelles sont, plus largement, leurs pratiques linguistiques, et quelle place y occupe la langue française ? Pour répondre à ces questions, il faut prendre en compte une multitude de paramètres : les différentes langues utilisées et dans quels contextes, le parcours migratoire, la francophonie initiale, le niveau d'éducation, le taux d'alphabétisation dans la langue maternelle (ou la langue officielle du pays d'origine), l'appartenance générationnelle.

Tout d'abord, les différentes trajectoires migratoires coloniales et post-coloniales se traduisent par un clivage fondamental entre populations francophones et non-francophones. Les premières – Pondichériens, Indiens de Madagascar et Indo-Mauriciens - ont un bon, voire un excellent niveau de français à leur arrivée en France et utilisent principalement cette langue, y compris dans l'univers familial. Les populations non francophones n'ont, quant à elles, aucune connaissance de la langue du pays d'accueil à l'arrivée et plusieurs années après, la maîtrise du français, chez une majorité d'adultes, reste faible. Au-delà de ces divergences dans la maîtrise du français, un même attachement à la langue d'origine et à sa transmission en contexte migratoire caractérise les deux groupes.

Chez les Sud-Asiatiques francophones, le français est la langue de l'ancienne puissance coloniale. Langue de la culture, de l'accès à la modernité, des relations avec l'administration et le pouvoir politique, elle bénéficie d'un statut élevé- que lui dispute l'anglais à l'île Maurice et à Pondichéry. Beaucoup d'étudiants pondichériens, indo-mauriciens et karanas sont venus faire leurs études supérieures en France, pour poursuivre leur éducation dans cette langue. Mais, ces communautés francophones n'en manifestent pas moins un attachement plus ou moins marqué à leur langue d'origine (qui n'est pas nécessairement leur langue maternelle). Ainsi, c'est chez les Indo-Mauriciens que les langues indiennes se sont le moins transmises : il y a eu rupture de transmission à Maurice même, pendant la période de l'engagement. Depuis les années 60, le

développement des relations commerciales, diplomatiques et surtout culturelles avec l'Inde a permis un retour vers les langues d'origine, et plus largement un regain d'intérêt pour la culture indienne –qu'il s'agisse du cinéma de Bollywood ou des pratiques religieuses. Il est intéressant de noter qu'en France, au contact avec des migrants directs du sous-continent, cette tendance se renforce.

Ainsi, ce jeune Indo-Mauricien marié à une Tamoule sri lankaise de la 2^e génération : il a commencé à apprendre quelques mots de tamoul avec sa femme et a ensuite décidé de prendre des cours de tamoul dans une association sri lankaise, en dehors donc de la communauté indo-mauricienne et de sa famille, au sein de laquelle le tamoul ne s'était pas transmis.

Les Tamouls sri lankais jouent, depuis leur arrivée en France, un rôle important dans le processus de transmission culturelle des autres Tamouls, Pondichériens et Indo-Mauriciens : bon nombre de ces derniers fréquentent les associations sri lankaises dispensant, outre des cours de langue tamoule, des cours de calligraphie, de danse, de cuisine, d'arts martiaux...

Chez les Indo-Vietnamiens, la pratique du vietnamien ou du cambodgien régresse considérablement : elle se limite à la première génération –qui souvent la pratique avec des amis d'origine vietnamienne ou cambodgienne – et ne se transmet pas à la 2^e génération.

De manière générale, dans les familles de migrants francophones, la langue d'origine est pratiquée essentiellement par la 1^{ère} génération ; elle s'est transmise à des degrés variables aux générations suivantes, selon la fréquence des voyages en Inde pour les Pondichériens, la présence d'une importante communauté parlant la même langue, l'origine du conjoint. A cet égard, la mixité conjugale a des effets contradictoires : si le conjoint n'est pas sud-asiatique, cela peut entraîner un abandon total de la langue maternelle au sein de la famille et donc une rupture de transmission à la 3^e génération. Si le conjoint est d'origine sud-asiatique mais appartient à un groupe national, voire ethno-linguistique différent, cela peut conduire à un retour à la langue d'origine où à l'introduction d'une nouvelle langue sud-asiatique dans le répertoire familial. Voici trois exemples pour illustrer ces trois cas de figure :

-Deux Pondichériennes de la 2^e génération, mariées à un Français : tandis que leur mère s'adressait à elles en tamoul, elles n'ont pas transmis cette langue (qu'elles parlent et comprennent sans savoir la lire ni l'écrire) à leurs propres enfants. Le français est la seule langue de communication au sein de la famille.

-Le 2^e cas de figure est celui, déjà évoqué, de cet Indo-Mauricien d'origine tamoule, qui apprend le tamoul après son mariage avec sa femme, une Tamoule sri lankaise de la 2^e génération. Le français reste la langue de communication au sein de la famille (entre les parents et avec leur fille de 7 ans), mais le tamoul est utilisé lors des interactions avec la belle-famille sri lankaise.

-Le 3^e cas, probablement atypique, concerne un couple indo-bangladais. Le mari, Indien de la 2^e génération maîtrisant parfaitement le français et parlant mal le sindhi, sa langue maternelle, c'est le bengali de la mère qui a été transmis aux enfants, qui s'expriment très bien dans cette langue. La famille est donc trilingue : l'anglais est utilisé au sein du couple, le français par le père pour s'adresser aux enfants et par les enfants entre eux, enfin le bengali entre la mère et les enfants.

Chez les Karanas, la transmission du gujerati à la 2^e génération a été assurée par les mères : les femmes de la première génération élevées à Madagascar étaient, en effet, beaucoup moins francophones que les hommes. Mais parmi la 3^e génération, la maîtrise du gujerati est très faible, son usage restant limité à la sphère religieuse. Aujourd'hui, l'espace de transmission s'est déplacé de la famille vers la mosquée. La consommation de films de Bollywood peut cependant jouer un rôle marginal, comme chez les Indo-Mauriciens.

Concernant les migrants non-francophones venus directement du sous-continent indien, on peut probablement établir un parallèle avec les pratiques linguistiques et les difficultés en français des Turcs, telles qu'elles apparaissent dans l'enquête MGIS de 1991-92. Cette enquête détermine une série de variables, dont une partie apparaît comme particulièrement pertinente pour analyser les pratiques linguistiques des populations sud-asiatiques, à savoir : l'âge à l'arrivée en France, le niveau d'éducation dans le pays d'origine, l'origine nationale du conjoint, le lieu de résidence (plus précisément, le fait de vivre dans un quartier avec une population de même origine), l'entrée des femmes sur le marché du travail...

On peut observer les caractéristiques générales suivantes :

-les langues d'origine se maintiennent, et ce bien qu'elles ne soient pas enseignées avant l'université (en particulier à l'INALCO, à Paris), sauf dans les DOM TOM, où est proposée une option hindi au bac. La transmission de la langue se fait essentiellement dans les familles et dans les lieux de culte ou les associations culturelles. La maîtrise orale de la langue d'origine par la 2^e génération est généralement bonne, ce qui n'est pas le cas de la lecture et de l'écriture

-le multilinguisme décrit plus haut pour les sociétés d'origine se perpétue, avec une modification importante puisqu'il inclut la pratique du français. On retrouve la diglossie du pays d'origine, particulièrement prononcée chez les Pakistanais, ce qui conduit à un trilinguisme fréquent (urdu/pendjabi/français), peut-être difficile à maîtriser dans des milieux ruraux au faible niveau d'éducation (peut-être est-ce là un élément d'explication des difficultés d'apprentissage du français, chez les enfants scolarisés comme chez les adultes). On parle plusieurs langues, et telle langue pour s'adresser à tel membre de la famille ou dans tel contexte.

-le niveau d'éducation de la première génération est une variable importante, qui influe à la fois sur son propre apprentissage du français, et plus encore sur celui de la 2^e génération, ainsi que sur la maîtrise par cette dernière de la langue d'origine. Contrairement à ce que l'on a longtemps pensé, un bon niveau dans la langue d'origine, en particulier à l'écrit, va souvent de pair avec un bon niveau en français²⁵, sauf chez la génération 1.5 (les migrants arrivés adolescents), scolarisée dans le pays d'origine, chez qui on observe un découplage- le niveau dans la langue d'origine restant souvent bien supérieur au niveau en français.

-le multilinguisme et la transmission de la langue (ou des langues) d'origine ne nuisent donc pas à l'apprentissage du français. En revanche, le repli communautaire (induit en particulier par le lieu d'habitation) en réduisant l'usage du français au seul espace scolaire, l'obère considérablement, en particulier chez les femmes de la première génération. C'est d'autant plus vrai chez les Tamouls sri lankais qui ont accès à une multitude de services communautaires rendus dans la langue d'origine, c'est dans une moindre mesure le cas dans des zones de forte concentration pakistanaise, à Creil, Dreux et Sarcelles.

IV. La maîtrise du français chez les adultes de la première génération

La maîtrise de la langue du pays d'accueil est notoirement faible chez les adultes primo-arrivants originaires d'Asie du Sud – à l'exception des communautés francophones, bien sûr.

On a pu le mesurer lors des entretiens : presque tous les migrants arrivés adultes avaient des difficultés à s'exprimer en français, même au bout de 20 à 30 ans de résidence en France. Les performances linguistiques observées présentaient un assez large éventail, allant d'une incapacité totale à répondre aux questions en français (trois entretiens ont eu lieu en anglais et

²⁵ Voir à ce sujet Moro 2005.

deux en pendjabi) jusqu'à un niveau soutenu dans cette langue. Toutefois, le niveau moyen était faible : l'absence de connaissance grammaticale et la pauvreté du vocabulaire étant les principaux problèmes. Deux variables influent sur les performances linguistiques : le niveau d'éducation et le sexe. Ainsi, les enquêtés diplômés démontraient, sans surprise, une bien meilleure maîtrise du français que les personnes peu scolarisées : les personnes venues faire des études supérieures en France manifestaient le plus d'aisance à s'exprimer dans cette langue. Cependant, parmi eux, des cadres supérieurs qui évoluent dans un milieu professionnel essentiellement anglophone n'ont pas acquis un niveau de français comparable à leur compétence linguistique en anglais.

Les femmes de la première génération connaissent globalement plus de difficultés que les hommes, alors même qu'elles suivent davantage de formations linguistiques. Cela s'explique en partie par le plus faible niveau d'éducation des femmes par rapport aux hommes dans les sociétés d'origine. On retrouve ce différentiel, quoiqu'atténué, chez les migrants : ainsi parmi les signataires du contrat d'accueil et d'intégration sur la période 2002-2009, 24% des femmes n'ont jamais été scolarisées dans leur pays d'origine, contre 15% seulement pour les hommes (OFII).

Le très faible taux d'emploi des femmes et une situation de repli sur leur communauté d'origine sont deux autres éléments d'explication- ces questions seront abordées plus loin.

Qu'en est-il de l'offre de formation linguistique ? Parmi les migrants interrogés, les femmes y ont recours beaucoup plus que les hommes : ainsi, presque toutes les femmes primo-arrivantes de notre échantillon ont bénéficié de cours de français langue étrangère (dont deux suite à la signature du CAI), contre seulement trois hommes. Mais, les femmes comme les hommes se montrent globalement insatisfaits de la formation reçue, à cause de son caractère discontinu et pas assez intensif et à cause de l'insuffisance du nombre d'heures de cours. Ainsi, ces deux frères bangladais, réfugiés politiques, qui ont à ce titre bénéficié d'un stage de 200 heures, sur 12 mois. Ils estiment avoir besoin de bien davantage, en particulier pour acquérir des bases grammaticales. Leur niveau actuel de français ne leur permet pas de suivre la formation professionnelle dans l'hôtellerie qu'ils envisagent et bloquent leur mobilité socio-professionnelle. Voici également le témoignage d'un autre Bangladais, en France depuis 2005, et particulièrement désireux d'améliorer son niveau de français :

Ma première année a été vraiment très difficile, parce qu'en plus des problèmes de boulot, de papier et de logement, il y avait le problème de la langue....Il fallait toujours que je trouve quelqu'un pour m'accompagner partout, chez le médecin, à la préfecture...

J'ai suivi des cours de français tout de suite, dans une association, c'était deux fois par semaine. On faisait surtout de l'oral, pas beaucoup de grammaire. J'ai fait pas mal de progrès, grâce aussi aux enfants de mon copain, j'habitais avec lui et sa famille à l'époque...Mais j'ai du déménager, et j'ai pas pu prendre de cours pendant 2 ans, du coup, j'ai complètement arrêté de faire des progrès...Ensuite, j'ai repris dans une autre association à Château Rouge, c'était un soir par semaine... J'ai du arrêter au bout de 7 mois, quand j'ai commencé à bosser dans une crêperie....Le problème, pour nous, c'est les horaires, quand on travaille dans la restauration...Mais, j'ai vraiment envie d'apprendre, c'est pour ça que j'ai jamais voulu travailler dans un resto indien ou pakistanais, là tu parles hindi et ton français, il avance pas...Moi, mon rêve, c'est d'ouvrir une crêperie.

L'offre de formation linguistique mise en place dans le cadre du CAI peut-elle répondre à ces besoins ?

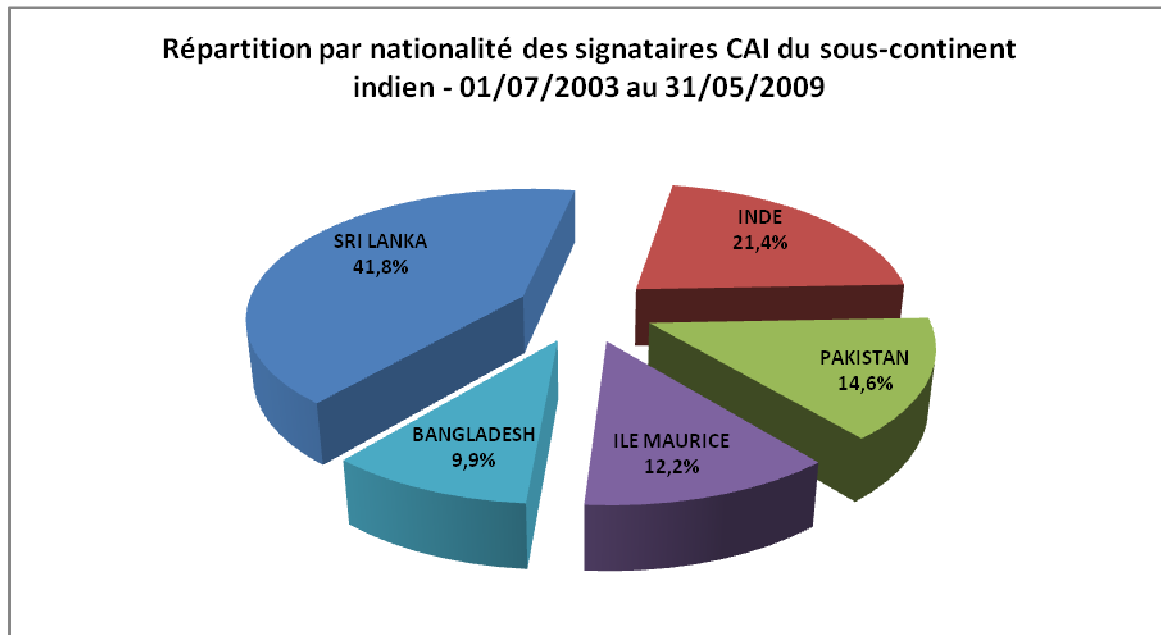
Le Contrat d'accueil et d'intégration a été mis en place en 2003, facultatif dans un premier temps, il a été rendu obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2007, à la suite de la loi du 24 juillet 2006.

Tableau n°2 :

CAI sous-continent indien, répartition par nationalité, 2003-2009

(Office Français de l'Immigration et de l'Intégration)

Nationalités	Audits			CAI signés		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
SRI LANKA	3957	3537	7494	3810	3369	7179
INDE	1946	1951	3897	1862	1817	3679
PAKISTAN	1360	1301	2661	1318	1196	2514
ILE MAURICE	764	1381	2145	743	1351	2094
BANGLADESH	1103	640	1743	1080	615	1695
	9130	8810	17940	8813	8348	17161



(OFII)

Le CAI a pour objectif « d'établir les engagements réciproques du nouvel arrivant et du pays d'accueil » dans un document individuel, par lequel « l'étranger s'engage à respecter les valeurs de la République et notamment l'égalité hommes femmes et la laïcité ». En contrepartie, l'Etat propose à chaque nouvel arrivant : une formation civique ; une formation linguistique (si besoin est) ; une session d'information sur la vie en France et un bilan de compétence (si besoin est). Nous nous intéresserons ici à la seule formation linguistique : celle-ci est prescrite à l'issue de la demi-journée d'accueil organisée par l'Office français de l'immigration et de l'intégration. Le niveau de français est évalué au cours de l'entretien individuel qui aboutit à la signature du CAI et, si nécessaire, lors d'un test oral et écrit. Si ce niveau est jugé insuffisant, une formation linguistique est prescrite : elle est alors obligatoire, et le non-respect par l'étranger des engagements du CAI peut, en théorie, compromettre le renouvellement de son titre de séjour. D'un volume horaire maximum de 400 heures, elle peut s'effectuer sur des durées hebdomadaires comprises entre 4 et 30 heures, sur une période de 2 ans maximum. Enfin, la formation linguistique est sanctionnée par l'obtention d'un diplôme de l'éducation nationale, le Diplôme initial de langue française.

Cette offre de formation linguistique n'est en fait adaptée qu'à une catégorie de migrants sud-asiatiques : les « vrais » primo-arrivants, ne parlant pas un mot de français. Son caractère obligatoire est un gage d'assiduité et de progrès dans l'apprentissage, surtout chez les

femmes dont les obligations familiales prennent souvent le pas sur leurs obligations de formation.

En revanche pour les personnes admises au séjour, mais qui vivent en France depuis plusieurs années, l'offre de formation dans le cadre du CAI semble peu adaptée, comme on a pu le constater lors d'une séance d'une demi-journée accueillant une dizaine de migrants bangladais, en juillet 2009. Tous vivaient en France depuis au moins deux ans, la plupart depuis au moins quatre ans. Celui que nous avons suivi pendant cette séance vit en France depuis 2005 : son niveau de français ayant été jugé suffisant au terme de l'évaluation linguistique, il n'a donc pas bénéficié d'une formation. Sa capacité à s'exprimer en français, comprendre et se faire comprendre s'avérait pourtant très limitée, comme nos tentatives pour discuter avec lui l'ont démontré. Ce profil de migrant semble donc échapper aux formations linguistiques prescrites dans le cadre du CAI.

C. Education et mobilité socioprofessionnelle

La question de l'éducation, les performances scolaires des enfants et le rapport des parents d'origine sud-asiatique à l'école ont fait l'objet d'une attention particulière, en confrontant la littérature existante sur l'éducation des enfants immigrés et les données recueillies en entretien.

Les études portant sur les élèves d'origine immigrée relèvent un important écart de performance et de carrière scolaire entre ceux-ci et les autres élèves : ainsi, parmi les premiers, un élève sur deux redouble en primaire contre seulement un sur quatre pour ces derniers (Vallet, 1997). Ce constat d'échec masque cependant une réalité plus nuancée. A niveau socio-professionnel équivalent, les élèves d'origine étrangère réussissent mieux à l'école et leurs familles s'investissent davantage dans l'orientation et la scolarité de leurs enfants, ont plus d'ambition et d'attentes à l'égard de l'école. En effet, l'école joue un rôle central dans le projet migratoire, elle est perçue comme l'instrument principal de sa réussite (Vallet, 1997).

Concernant le parcours scolaire, on observe la surreprésentation des élèves d'origine immigrée dans les filières courtes et professionnelles et la prégnance des phénomènes d'orientation subie.

Le travail d'E. Santelli sur les parcours de réussite de jeunes issus de l'immigration algérienne confirme et affine ces observations générales et va nous servir ici de point de comparaison avec les Sud-Asiatiques. La sociologue note la prédominance des diplômes techniques et la préférence pour les filières professionnalisantes. Les contraintes financières ou familiales pèsent sur les choix d'orientation, qui ne sont pas déterminés par le goût personnel, mais par les possibilités d'accès rapide à un emploi. Les parcours scolaires ont été fréquemment subis, avec des orientations en filières techniques décidées par les enseignants, parce qu'ils les perçoivent comme une promotion sociale par rapport au statut professionnel du père immigré. A cet égard, Santelli insiste sur la force des préjugés de l'institution scolaire dans ses décisions d'orientation (préjugés positifs à l'égard des filles et négatifs à l'égard des garçons) et explique que le regard sur ces enfants et leurs familles a bien changé depuis les années 1970. Quant au rapport des parents d'origine algérienne à l'école, il est marqué par leur forte mobilisation, une « confiance aveugle accordée au système scolaire » qui contribue à la réussite scolaire des enfants, de même que le soutien constant, matériel et affectif, des parents à leurs enfants. A la différence des familles françaises de milieu modeste, les parents algériens ont une attitude positive par rapport à l'école, dont ils attendent qu'elle réalise les projets d'ascension sociale qu'ils nourrissent à l'égard de leurs enfants.

I. Parcours scolaires et difficultés spécifiques des élèves d'origine sud-asiatique

On livrera ici quelques observations et hypothèses de travail tirées du travail d'enquête, tout en insistant sur la nécessité de mener des études plus spécifiques sur ce thème.

Quels sont les parcours scolaires des personnes issues de la 2^e génération rencontrées lors de l'enquête ? Comme dans l'étude d'E. Santelli, on note une majorité de diplômé(s) dans des filières courtes, considérées comme rentables, telles que la comptabilité, l'informatique, le secrétariat, avec cependant un éventail assez large comprenant un DESS de finance, deux maîtrises de LEA, une licence de biologie, une maîtrise de sociologie, un DEA de physique, une maîtrise de sociologie suivie d'un BTS de secrétariat de direction... Contrairement à la prégnance des parcours scolaires subis chez les élèves d'origine algérienne, aucun enquêté n'a fait référence à une orientation forcée – sans qu'on puisse toutefois en tirer des conclusions d'ordre général. Plusieurs enquêtés ont en revanche souligné la méconnaissance du système scolaire qui caractérisait leur famille et leur manque d'informations sur les choix d'orientation :

J'ai fait un bac ES. Comme je savais même pas que les grandes écoles existaient, j'ai continué en DEUG d'éco à Evry, puis en maîtrise dans une école supérieure de finance toujours à Evry, pour finir par un DESS de gestion financière à Nanterre.

(Français d'origine pakistanaise, 2^e génération)

Les difficultés scolaires liées à la non-francophonie d'origine se traduisent par un retard chez les enfants primo-arrivants. Plusieurs des jeunes adultes interrogés ont témoigné des difficultés qu'ils ont rencontrées à l'école.

Je suis arrivée en France à l'âge de 7 ans. J'ai fait mon primaire dans le privé, d'abord le CE1 puis j'ai redoublé le CE2. C'était dur, je ne comprenais rien, au début, je reconnaissais même pas mon nom à l'appel, alors je communiquais avec la maitresse en anglais... On va dire que j'ai mis tout le primaire pour rattraper mon retard. Après, à partir de la 6^e, ça allait beaucoup mieux.

(Jeune Française d'origine sri lankaise, 2^e génération).

Cette jeune femme a réussi à surmonter ce handicap de départ et a ensuite fait une bonne scolarité, couronnée par un BTS en informatique. Dans sa fratrie, son frère arrivé plus âgé n'a pas suivi le même parcours. L'âge de l'enfant à l'arrivée en France constitue, en effet, un des critères déterminants dans la suite de son parcours scolaire, et ceci est d'autant plus vrai pour les enfants non-francophones. Pour les jeunes arrivés après 12 ans, le retard en français peut n'être jamais totalement résorbé et peut considérablement affecter leur scolarité et leur insertion professionnelle : arrêtant souvent les cours à 16 ans, ils travaillent ensuite dans l'entreprise familiale. A Goreau-Ponceau fait le même constat à propos des Tamouls : « Les adolescents de 12-16 ans ont eu du mal à s'adapter au système d'éducation français – à cause de certains blocages culturels – et ont dû pour une majorité d'entre eux s'orienter vers l'enseignement professionnel ou s'inscrire dans des écoles tamoules privées » (Goreau-Ponceau, 2008).

Mon cousin est arrivé en France à 15 ans, ça s'est pas bien passé pour lui à l'école, pourtant, il était bon élève au Bangladesh, mais ici, avec le français, il ne s'en sortait pas...le niveau dans sa classe était très mauvais, et en plus, en dehors du collège, il parlait tout le temps bengali, alors évidemment, ça aide pas...Donc, à 16 ans, il a quitté l'école, et depuis il bosse dans le restaurant de mon oncle...

(Jeune Français d'origine bangladaise, 2^e génération)

Nous sommes tous arrivés mes frères et sœurs, ma mère et moi en 1987. Mon frère aîné avait 14 ans, ma sœur aînée 12 ans, moi 10 ans et ma petite sœur, 8 ans. J'ai fait ma rentrée en CP...bien sûr, je ne parlais pas un mot de français....Les autres élèves se moquaient beaucoup de mon accent...Le plus difficile, ça a été pour mon grand frère et ma grande sœur, qui se sont retrouvés en CE2, vous imaginez, avec des gamins de 5 à 7 ans plus jeunes...

(Français d'origine pakistanaise, 2^e génération)

Dans ce cas précis, ce sont moins des problèmes d'apprentissage scolaire que des difficultés d'intégration qu'ont rencontré ces deux adolescents, en complet décalage avec des camarades de classe beaucoup plus jeunes qu'eux. Mais le parcours scolaire de cette fratrie a été exemplaire (tous ont poursuivi des études supérieures) grâce au soutien des parents. Le rôle des parents revient ainsi de manière récurrente dans les entretiens.

II. Rapport des parents à l'école et à l'éducation

On peut en fait distinguer deux types de rapport à l'éducation et à l'école, correspondant à des profils socio-professionnels et à des stratégies de mobilité sociale différenciés. Pour certains parents, plutôt d'origine rurale et au faible niveau d'éducation, ce n'est pas l'école, mais l'entrée précoce dans la vie active qui constitue le meilleur instrument de promotion sociale pour leurs enfants, en particulier pour les garçons. On peut rencontrer ce type de comportement chez les entrepreneurs qui attendent de leurs enfants qu'ils les rejoignent le plus tôt possible dans l'entreprise familiale. C'est par exemple le cas de ces trois sœurs d'origine pakistanaise, qui ont quitté l'école à 16 ans, pour travailler dans l'entreprise de textile familiale, dont le père est le gérant et la mère (rencontrée en entretien) chef d'atelier. Comme l'explique un enquêté d'origine mauricienne, de la 2^e génération :

En fait, les parents attendent un retour immédiat sur investissement. Le père dit à son fils qui veut être prof : « mais un prof, ça gagnera jamais ce que je gagne dans mon resto ». Donc, il le dissuade de poursuivre des études et le jeune va juste reprendre l'affaire du père ou rester dans le même secteur d'activité. Il n'y a pas de notion de mobilité sociale...

Le deuxième type de rapport à l'éducation amène les parents à s'investir beaucoup dans la scolarité de leurs enfants, car pour eux l'école est le principal outil de mobilité sociale.

Dans ma famille, on s'en est tous bien sorti, et c'est vraiment grâce à mes parents, à leur soutien. Mon père suivait beaucoup notre scolarité, il surveillait les devoirs, il allait aux réunions...Ma mère, elle, s'occupait de la discipline... une fois, en CM2, je suis revenu avec un avertissement de conduite, et c'est ma mère qui s'en est occupé, après ça ne s'est plus jamais produit...Elle savait à quelle heure on rentrait de l'école, à quelle heure on devait être à la maison...et après il n'était plus question de sortir, on devait faire nos devoirs....

(Français d'origine pakistanaise, 2^e génération)

A.Goreau-Ponceaud, dans son étude sur les tamouls, souligne lui-aussi le (sur-)investissement des parents dans la scolarité de leurs enfants, en particulier le rôle joué par les mères.

Q : À quel âge es-tu arrivé en France ?

R : J'avais quatre ans

Q : C'était facile pour toi l'école ?

R : Oui, je me suis tout de suite bien débrouillé. En plus ma mère était toujours derrière moi à me pousser à faire des efforts. Et ce qui est bien, c'est que le temps de ma scolarité en primaire et avant, comme elle voulait toujours être avec moi, elle aussi elle a appris le français. Elle a appris le français avec les mêmes livres que moi. En fait, on faisait nos devoirs ensemble.

Cette forte mobilisation des parents peut même aboutir à des stratégies scolaires déterminant l'itinéraire résidentiel de la famille : c'est le cas de cette famille pakistanaise qui a choisi de rester dans son petit appartement parisien pour que ses trois filles aient accès aux meilleurs établissements secondaires. C'est le cas également des familles de cadres supérieurs indiens, recrutés par des entreprises françaises, qui résident dans les Yvelines, à proximité du lycée international de St Germain en Laye, pour assurer une scolarité en anglais à leurs enfants. Ces cas sont très minoritaires, car pour le moment, les immigrés sud-asiatiques ne disposent ni du capital socio-culturel ni du capital économique nécessaire : bien peu, par exemple, maîtrisent les pratiques déployées par les classes moyennes françaises des grands centres urbains pour accéder aux bons établissements scolaires (jeu des options, domiciliation fictive, passe-droit pour contourner la carte scolaire..). Comme les établissements publics cotés restent hors d'atteinte pour des raisons de domiciliation, un certain nombre de familles se tourne vers l'enseignement privé. Cette stratégie d'évitement des établissements publics « à problèmes » se répand dans les milieux immigrés en voie d'ascension sociale, dans des quartiers où l'école publique joue avec de plus en plus de difficulté son rôle d'ascenseur social. Selon A.Goreau-

Ponceaud, c'est particulièrement le cas chez les Tamouls sri lankais qui scolarisent à 59%, selon son enquête, leurs enfants dans le privé. Le même auteur a également dénombré trois écoles tamoules privées situées à Paris, qui proposent des cours d'anglais, de tamoul, de français, d'informatique et de mathématiques et font office de centres de formation professionnelle pour les adolescents primo-arrivants en situation d'échec scolaire.

Dans notre échantillon, cette forte mobilisation dans la scolarité des enfants s'observe chez les parents avec un bon niveau d'éducation et/ou au statut socio-professionnel relativement élevé dans la société d'origine : c'est le cas de cet enquêté pakistanais, titulaire d'une maîtrise de zoologie, de cet autre enquêté d'origine pakistanaise dont le père était cadre supérieur dans une banque au Pakistan, ou de cette enquêtée d'origine sri lankaise dont la mère était enseignante et le père écrivain au Sri Lanka. Pour beaucoup de ces primo-arrivants, y compris chez les diplômés, l'émigration s'est traduite par un déclassement socio-professionnel important, une perte de statut : le cadre supérieur est devenu manutentionnaire dans le Sentier, l'écrivain plongeur dans un restaurant, le scientifique réceptionniste dans un hôtel... La réussite scolaire des enfants vient donc « annuler symboliquement la disqualification socioprofessionnelle des parents » (Goreau-Ponceaud, 2008) et réaliser les aspirations d'ascension sociale qui motivaient leur projet migratoire. Ce déclassement social, ce nivellement par le bas, qui sont le lot de la plupart des immigrés de la première génération, ont fait naître une volonté de se différencier des autres immigrés, de se distancier symboliquement de ce qu'Elias nomme la « minorité du pire²⁶ ». Et la réussite scolaire des enfants constitue un des éléments constitutifs de cette différenciation, de cette perception de soi en tant qu' « immigré modèle »²⁷. Cette auto-représentation se trouve relayée, confortée, légitimée par le regard plutôt positif que semble porter l'institution scolaire sur les élèves d'origine sud-asiatique.

²⁶ Norbert Elias, *Logiques de l'exclusion*, Fayard, 2001, cité par Meslin, 2005.

²⁷ Voir A. Sayad sur la figure du « bon » et du « mauvais » immigré et K. Meslin sur la construction sociale des *boat people* cambodgiens comme immigrés exemplaires.

III. Le rôle de l'institution scolaire

E. Santelli souligne le poids des catégorisations négatives (d'origine coloniale) et des pratiques discriminatoires dans les parcours scolaires des Algériens de la 2^e génération.

J-P Payet, quant à lui, étudie les processus largement inconscients de surdétermination de la variable ethnique dans l'espace relationnel des collèges de banlieue, en particulier dans le regard porté par les enseignants sur les performances scolaires des élèves et dans les relations avec les parents. Dans des situations où le stigmate de l'échec scolaire renvoie à d'autres stigmates, sociaux et ethniques, Payet met en garde contre la construction d' « une culture d'opposition...qui va se focaliser sur des critères d'appartenance ethnique ». C'est ce qu'il nomme « le risque d'une ethnicité oppositionnelle ».

Le regard globalement positif porté par l'institution scolaire sur les élèves d'origine sud-asiatique et leur famille –comme « immigrés modèles »- contraste fortement avec les représentations des élèves d'origine maghrébine, par exemple, et a sans doute contribué à la réussite scolaire de certains enquêtés :

J'ai eu la chance d'avoir un super prof en CP, il prenait sur son temps après l'école pour m'aider en français. Ca, ça a été super important, ça m'a mis sur les bons rails, après j'ai tellement bien travaillé en CE1 que j'ai sauté le CE2, pour passer directement en CM1.... Et j'ai eu un prof comme ça au lycée, un prof d'histoire-géo qui a beaucoup compté pour moi, qui m'a éveillé intellectuellement.

(Jeune Française d'origine pakistanaise, 2^e génération)

C'est mon prof de maths de 4^e et 3^e qui m'a beaucoup aidée, surtout au moment de mon orientation...En fait, il s'est beaucoup occupé de moi parce qu'il aimait bien ma mère, il la citait toujours en exemple parce qu'elle faisait beaucoup d'efforts pour s'intégrer....elle participait à toutes les réunions de parents d'élèves, elle apprenait le français...

(idem)

A mon arrivée en CP, personne ne savait ni d'où je venais, ni quelle langue je parlais, même les prof ne savaient pas où c'était le Pakistan...Mais, du coup, ça pouvait présenter des avantages, comme ça les gens n'avaient pas d'a priori négatifs sur moi...

(Français d'origine pakistanaise, 2^e génération)

IV. Insertion professionnelle et mobilité sociale

L'insertion des primo-arrivants sud-asiatiques dans le monde du travail porte l'empreinte d'une conjoncture historique particulière : ce courant migratoire, composé majoritairement de travailleurs peu qualifiés, démarre après que la France a mis officiellement fin à l'immigration de travail. A une époque où l'industrie licenciait massivement, et d'abord la main d'œuvre immigrée, les Sud-Asiatiques investissent massivement le secteur des services. Sous l'impulsion d'abord des Indo-Vietnamiens, puis des Mauriciens, des Pakistanais et des Sri Lankais, le commerce ethnique se développe et se diversifie. Aujourd'hui, les enclaves commerçantes sud-asiatiques de La Chapelle, de Strasbourg St Denis ou de La Courneuve proposent un large éventail de boutiques « indiennes » : magasins d'alimentation, boucheries hallal, restaurants (dont un petit nombre strictement végétariens), boutiques de mode, agences de voyage, commerces de DVD et CD, salons de coiffure et salons d'esthétique, agences immobilières....

La confection constitue un autre secteur d'activité clé, car comme l'affirme V. Vuddamalay, l'immigration sud-asiatique à Paris a été « fortement structurée par la confection », dans le quartier parisien du Sentier (Vuddamalay, 1993).

Enfin, le bâtiment, plus précisément la sous-traitance dans le bâtiment, ont été investis plus récemment, surtout par les Pakistanais et les sikhs.

L'insertion professionnelle des primo-arrivants est fortement marquée par la nature ethnique de ces secteurs d'activités, et la dichotomie qui s'instaure entre nouveaux arrivants et migrants « installés ». Les premières vagues de migrants, peu ou pas qualifiés et non-francophones ne trouvent à s'employer que dans des activités manuelles dévalorisées, souvent payées à la tâche ou à la journée : c'est le cas des premiers Mauriciens et Pakistanais, manutentionnaires et coursiers pour les ateliers et boutiques de grossistes du Sentier, puis des premiers Sri Lankais, plongeurs dans des restaurants et agents d'entretien ou des premiers Bangladais, vendeurs de fleurs ou de marrons à la sauvette. On le voit, ces premiers migrants s'inscrivent principalement dans l'économie informelle, car beaucoup sont sans titre de séjour. La régularisation permet le passage à une deuxième étape dans le parcours professionnel : le travail salarié ou le travail indépendant. Le travail « à son compte » est fortement valorisé par les primo-arrivants sud-asiatiques : il permet d'échapper aux stigmates du statut peu valorisé attaché aux emplois qu'ils ont tout d'abord exercés ; il permet aussi d'échapper à la plus grande vulnérabilité au chômage dont souffre la main d'œuvre immigrée ; enfin pour des migrants sans

qualification professionnelle et fortement handicapés par le problème de la langue, c'est une des seules voies d'ascension sociale possibles.

Tout au long de son parcours professionnel, le primo-arrivant, sans qualification ni compétence préalable, s'appuie beaucoup sur les réseaux communautaires, sur son clan familial et plus largement sur sa communauté d'origine. Ainsi, à son arrivée, c'est un frère ou un ami qui va lui trouver son premier emploi, vraisemblablement non-déclaré, dans un commerce ethnique tenu par un compatriote. C'est au sein de ce même réseau –et non dans les missions locales ou au Pôle-Emploi - que s'échangent des informations sur de meilleures opportunités professionnelles, un emploi salarié déclaré, qui ouvre droit à la sécurité sociale, par exemple. Certains migrants font alors toute leur carrière professionnelle dans la même entreprise : c'est le cas du père d'un enquêté, manutentionnaire pendant 3 ans, puis coupeur dans le même atelier de confection, pendant 25 ans, jusqu'à la retraite. D'autres se lancent dans l'aventure du travail indépendant, mais ils s'y lancent rarement seuls : c'est souvent un projet collectif, mobilisant les ressources financières et sociales du clan familial, des amis proches, des relations de travail. Voici le parcours d'un enquêté pakistanais, en France depuis 20 ans :

Quand je suis arrivé en France, j'ai commencé à travailler au Chowk (le Sentier)... J'arrivais le matin, et j'attendais avec 10 ou 15 autres gars qu'un patron vienne nous embaucher à l'heure ou la journée, pour charger, décharger et monter les rouleaux de tissus dans les étages....C'était un travail d'âne, mal payé en plus, mais à l'époque, il n'y avait rien d'autre pour nous....Après quand j'ai eu mes papiers, j'ai passé le permis de conduire et je suis devenu chauffeur pour un grand atelier à Aubervilliers, je livrais surtout dans le Sentier..J'étais bien payé, un contrat de travail, un salaire tous les mois, les congés payés...J'ai fait ça pendant 5 ans. J'avais pas mal d'amis de mon village, de mon biraderi (clan familial) qui s'installaient à leur compte : mon cousin par exemple, il a ouvert un atelier et puis il s'est lancé dans le bâtiment ; un ancien copain d'école, il a ouvert un restaurant, et on voit que ça marche bien....Oui, tous des patrons....Moi, avec mon boulot de chauffeur, j'étais pas à la hauteur...et là, il y a 5 ans, un très bon copain, à qui j'ai rendu pas mal de services, ce copain, avec ses deux frères, il avait déjà 3 boutiques à Pantin et 2 à La Courneuve, alors il me propose de reprendre son bazar du 19e, pour lui, c'était trop de boulot et de déplacements...et il me fait un prix, le fond de commerce à 70.000 euros...donc, je lui ai versé un acompte de 15.000 et le reste, je lui paie tous les mois. J'ai pas eu besoin d'aller à la banque, on a tout réglé entre nous.

Le magasin, c'est surtout ma femme et mes enfants qui le font tourner, parce que moi, maintenant, je fais des chantiers avec mon cousin.

D. La situation des femmes primo-arrivantes

I. Place de la femme dans le projet migratoire

La population d'origine sud-asiatique en France est pour moitié composée de femmes, ce qui correspond au ratio observé pour la population immigrée dans son ensemble (50, 3%). Mais ce chiffre global masque en fait de grandes disparités nationales : de 60% de femmes chez les Indo-Mauriciens à seulement 34% chez les Bangladais.

Tableau n°3 : rapport de la population féminine à la population totale, par pays de naissance (Inde, Pakistan, Sri Lanka, Bangladesh, Ile Maurice)

(Insee, recensement de population, 2006)

Lieu de naissance	Population totale	Femmes	% de femmes
Ile de Maurice	29 994	18 009	60%
Inde	27 723	13 714	49,5%
Sri Lanka	32 922	15 847	48,1%
Pakistan	16 305	6 360	39%
Bangladesh	3 292	1 106	33,6%

Ces différents *sex ratio* sont révélateurs de rôles différenciés joués dans le processus migratoire par les Indo-Mauriciennes et les Sri Lankaises d'une part et les Indiennes, Pakistanaïses et Bangladaïses d'autre part.

Les femmes ont joué un rôle pionnier et moteur dans le courant migratoire mauricien, comme nous l'avons expliqué plus haut (voir p 30). Venues seules en France, elles ont ensuite fait venir leur mari, leurs enfants ou leur frère. On retrouve également ce type de parcours chez les Sri Lankaises, chez lesquelles il intervient cependant plus tard que chez les Indo-

Mauriciennes, dans les années 1990 pour les premières et dès le début des années 1970 chez les secondes. Dans les deux cas, il coexiste avec l'immigration féminine dans le cadre du regroupement familial. Le pourcentage de femmes reste cependant beaucoup plus important chez les Indo-Mauriciens, parce que les femmes ont émigré seules plus tôt et en plus grand nombre que chez les Sri Lankaises. Ce premier flux migratoire, des années 70 et 80, a durablement marqué l'équilibre démographique de cette population.

Il en va tout autrement chez les trois autres groupes nationaux, Indiens, Pakistanais et Bangladais chez qui les femmes occupent une position que l'on peut qualifier de marginale dans le processus migratoire, qui reste une affaire d'hommes, puisque dans leur très grande majorité, elles viennent en France pour rejoindre un époux ou un père. Le sex ratio varie considérablement (49,5% de femmes chez les Indiens, 39% chez les Pakistanais, 33,6% chez les Bangladais), suivant le degré de complétude du regroupement familial : élevé chez les Indiens, surtout chez les Tamouls dont l'installation en France est ancienne, faible chez les Pakistanais, voire très faible les Bangladais, ce qui reflète le caractère très récent de ce dernier courant migratoire.

La figure de l'émigré indien, pakistanais ou bangladais reste donc essentiellement masculine. Le projet migratoire est élaboré et porté avant tout par les hommes, au terme d'une décision collective prise par le clan familial (*biraderi*), à laquelle les femmes sont peu associées –sauf en tant que mère du candidat au départ. Elles y jouent donc un rôle plutôt passif, elles subissent l'émigration, souvent vécue comme un déracinement, un éloignement douloureux d'avec leur famille. La dépendance à l'égard de leur mari et leur isolement se trouvent renforcés par le problème de la langue et leur faible insertion sur le marché du travail.

II. Des difficultés spécifiques

La question de la maîtrise de la langue française est en effet cruciale dans le processus d'intégration des femmes primo-arrivantes, et conditionne par exemple leur accès au monde du travail- ce qui les distingue des hommes primo-arrivants, que leur mauvais niveau de français n'empêche pas de travailler. Les femmes de la première génération éprouvent, en effet, davantage de difficultés à s'exprimer en français que les hommes et cela s'explique du fait d'une conjonction de facteurs : un niveau d'éducation inférieur aux hommes dans le pays d'origine, un plus grand repli sur la communauté d'origine, au sein de laquelle tendent à se circonscrire les relations sociales, et un très faible taux d'activité professionnelle.

On va aborder ici la question de l'emploi des femmes de la première génération, et distinguer la situation des Indo-Mauriciennes et des Tamoules indiennes et sri lankaises d'une part et celle des Indiennes du Nord, Pakistanaises et Bangladaises de l'autre.

On l'a vu, beaucoup de femmes indo-mauriciennes sont venues en France pour travailler, il n'est donc pas surprenant que leur taux d'activité soit le plus élevé parmi les migrantes originaires d'Asie du Sud. Malgré un bon niveau d'éducation et la maîtrise du français, les Indo-Mauriciennes de la première génération ont généralement investi des professions peu qualifiées, le travail domestique et le textile essentiellement, puis les postes de catégories C dans les collectivités (écoles, hôpitaux et mairies).

Bon nombre de Sri Lankaises de la première génération travaillent aussi, principalement dans l'économie ethnique (commerce ou restaurant familial ; services linguistiques semi-professionnels), les services urbains (sociétés de nettoyage) et comme caissières dans les supermarchés de proximité à Paris. Ce secteur d'activité est en train d'évoluer en une véritable niche ethnique pour les Tamoules indiennes et sri lankaises. Comme le souligne A. Quien, elles y bénéficient de préjugés culturalistes favorables, qui les définissent comme une main d'œuvre industrielle, ponctuelle et peu revendicative. Le mauvais niveau de français des primo-arrivantes constitue cependant un frein majeur à leur évolution professionnelle, ce qui les voue aux petits boulots et à l'économie informelle, où elles ont souvent un statut précaire, non-salarié et sans protection sociale.

L'entrée des Sri Lankaises sur le marché du travail est en fait déterminée par de lourdes obligations financières : le remboursement des sommes d'argent considérables empruntées pour financer l'émigration en Europe, leur propre voyage, celui de leurs enfants ou celui d'un frère, d'une sœur ou d'un mari.

La situation des Indiennes du Nord, des Pakistanaises et des Bangladaises est bien différente : leur taux d'activité semble particulièrement faible, ce qui s'explique à la fois par leur statut social d'origine et par les caractéristiques propres à ces courants migratoires. Indiens du Nord et Pakistanais sont en effet d'origine rurale et appartiennent à des castes dominantes de propriétaires terriens et exploitants agricoles. La plupart des Bangladais sont issus des classes moyennes des petites villes de province. Dans la société d'origine, ces milieux de rang intermédiaire sont très conservateurs socialement, en particulier à l'égard des femmes : le travail des femmes étant une marque de statut social inférieur, très peu de femmes appartenant à ces groupes-là exercent une activité professionnelle dans le pays d'origine. D'autre part, les

femmes n'émigrent que pour rejoindre leur mari, quand celui-ci a fini de rembourser les dettes qu'il avait pu contracter pour venir en France, et quand il peut offrir à sa famille les conditions de confort exigées par le regroupement familial. Indiennes du Nord, Pakistanaises et Bangladaises ne sont donc pas soumises aux mêmes contraintes financières que les Sri Lankaises. Leur système de références culturelles, en particulier des représentations traditionnelles de la femme qui valorisent son rôle domestique les encourage peu à travailler, mais c'est leur niveau de français qui constitue sans doute leur plus lourd handicap. L'offre de formation linguistique et professionnelle²⁸ devrait donc viser en priorité ce public, particulièrement isolé et dépendant de l'entourage familial dans tous les aspects de la vie sociale (démarches administratives, soins, scolarité des enfants..).

²⁸ Dans son rapport consacré à l'emploi des femmes sud-asiatiques, Quien 2007.

CONCLUSION ET PISTES DE REFLEXION

Plus qu'une conclusion, on souhaite proposer ici des pistes de réflexion, à la suite de ce travail et de plusieurs années de recherche sur l'immigration sud-asiatique.

Les trajectoires migratoires et les parcours d'intégration des populations originaires d'Asie du Sud sont multiples et complexes. Par delà cette diversité, ces populations partagent les mêmes représentations d'elles-mêmes comme minorités modèles. Le fait qu'elles échappent largement aux préjugés et stéréotypes négatifs d'origine coloniale ne les met pas à l'abri des pratiques discriminatoires qui touchent les autres populations immigrées et qui les relèguent encore pour une partie d'entre elles au bas de l'échelle sociale. Les solidarités communautaires se sont mises en place pour faire face aux conditions de vie très rudes des premiers arrivants, marquées par la clandestinité et la précarité. Ce que la société d'accueil perçoit comme un repli communautaire s'apparente en fait à une logique de survie de migrants peu qualifiés, non francophones, ignorants tout de leur pays d'accueil, qui s'appuient sur les ressources de leur communauté d'appartenance. Il faut insister ici sur la responsabilité des pouvoirs publics et en particulier sur le rôle déterminant joué par les politiques migratoires, dans le processus d'intégration des migrants sud-asiatiques. Dans un contexte historique d'arrêt de l'immigration de travail, devenue socialement et politiquement (mais pas économiquement) illégitime, ce courant migratoire est profondément structuré par les politiques publiques qui tantôt régularisent, tantôt enferment dans la clandestinité. Les périodes de clandestinité plus ou moins longues que connaissent les migrants sud-asiatiques marquent profondément leurs parcours individuels et collectifs. A un niveau individuel, la clandestinité retarde l'intégration économique, sociale et affective dans le pays d'accueil et enferme le migrant dans les réseaux communautaires, dont il dépend entièrement pour survivre. Sa vie familiale se trouve, elle aussi, bouleversée : il lui faut parfois attendre plus de 10 ans pour faire venir sa famille, et ce retard peut compromettre la réussite scolaire de ses enfants. A un niveau collectif, la clandestinité entretient le sentiment d'altérité, de différence irréductible des migrants, une mentalité « eux-nous », qui peut perdurer et décourager les relations sociales à l'extérieur du groupe d'appartenance. La société et les pouvoirs publics déploient beaucoup d'efforts pour

favoriser l'intégration des migrants, mais ces efforts se voient largement compromis par les conséquences à long terme de la clandestinité.

Par ailleurs, la France reste toujours aussi peu attractive pour l'immigration qualifiée originaire du sous-continent, qui se dirige prioritairement vers les Etats-Unis ou vers l'Europe du Nord et l'Allemagne. Cette désaffection s'explique non seulement par leur préférence pour des pays anglophones – explication qui ne saurait valoir pour l'Allemagne et l'Europe du Nord – mais surtout par la lourdeur des procédures administratives françaises (délivrance de visa, changement de statut pour les étudiants, regroupement familial) par rapport à celles des autres pays d'accueil. Tel industriel indien qui envisageait d'acheter des machines-outil en France et d'y établir un partenariat avec un entrepreneur français d'origine indienne s'est finalement tourné vers l'Allemagne, découragé par les procédures d'obtention du visa d'affaires. Tel cadre supérieur travaillant pour un établissement financier en France décide d'accepter un poste aux Etats-Unis, parce que les formalités pour faire venir sa famille y sont plus simples. Ou tel scientifique pakistanais, qui après un doctorat obtenu à Paris doit se résoudre à partir au Canada, car ce pays lui a accordé un titre de séjour de 5 ans sur la foi de ses diplômes, tandis qu'en France, il devait se contenter d'une carte d'un an. On le voit, la France se prive d'un capital humain, de compétences et d'opportunités de développement considérables. Mais plus important pour notre propos, cette politique introduit une distorsion sociologique dans la population immigrée, avec une sur-représentation des migrants ruraux, non-qualifiés et peu éduqués. Dans certains groupes nationaux, les élites sont quasi-inexistantes, et de manière générale, les classes moyennes urbaines peu nombreuses. Or, on sait le rôle que jouent le niveau d'éducation des primo-arrivants, une expérience urbaine antérieure à la migration, le statut social d'origine etc...dans les processus d'intégration en France. Dans notre échantillon, les migrants diplômés, en particulier ceux venus faire leurs études en France et qui ont choisi d'y rester, jouent un rôle très important dans leurs communautés respectives : ils valorisent la réussite scolaire des enfants, ils ont une attitude plus libérale, voire militante, à l'égard des droits des femmes, ils manifestent une plus grande ouverture à l'égard de la société d'accueil, et encouragent les autres migrants à développer des relations en dehors de la communauté d'origine, au sein de laquelle ils peuvent ainsi faire émerger de nouveaux types de sociabilité, de nouveaux univers de références. La réussite de leurs parcours socio-professionnels ou de ceux de leurs enfants prend souvent valeur d'exemple. Il est donc crucial pour le processus d'intégration des populations immigrées sud-asiatiques de favoriser l'immigration qualifiée, en particulier celle des étudiants.

Enfin, il faut bien sûr poursuivre les politiques d'intégration en faveur des primo-arrivants peu qualifiés, en particulier l'offre de formation linguistique et professionnelle : on l'a vu, celle-ci est souvent insuffisante, manque de continuité dans le temps et ne s'adapte pas toujours aux contraintes professionnelles ou familiales des migrants. Or, on l'a constaté, la mauvaise maîtrise du français représente un handicap majeur dans leurs trajectoires socio-professionnelles.

Un autre volet non moins important des politiques d'intégration devrait viser à faire reculer leur invisibilité sociale, en conduisant des études et des enquêtes spécifiques sur ces populations, et en développant des actions culturelles et éducatives (expositions à la CNHI et en province ; création d'outils et de matériaux pédagogiques sur ce courant migratoire ; appui institutionnel des associations immigrées sud-asiatiques) qui leur donnent enfin leur juste place dans l'histoire migratoire de notre pays.

Bibliographie

Nasir Abdoul-Carime, *Réimpression commentée de l'article de G.Vidy 'La communauté indienne en Indochine'*, in *Sud-Est, nov 1949*, Association d'échanges et de formation pour les études khmères, article disponible en ligne http://aefek.free.fr/iso_album/vidy.pdf

Mariam Abou-Zahab, « Migrants pakistanais en France », *Hommes et migrations*, juil-oct 2007.

Accueillir, « Indiens, Pakistanais, Sri Lankais en France », juil- août 1993.

J. Aloysius, *Les demandeurs d'asile sri-lankais tamouls en France*, mémoire de DEA, EHESS, 1989.

B. Ashok, *La présence des Indiens du Nord en Ile de France*, thèse de géographie, Paris IV, 1997.

F. Aubert, M Tripier et F. Vourc'h (dir.), *Jeunes issus de l'immigration : de l'école à l'emploi*, L'Harmattan, 1997.

Claire Autant-Dorier, « La police de l'intégration au regard de l'immigration turque : écueils épistémologiques et subversion pratiques », in Cédric Audebert et Emmanuel Ma Mung, *Les migration internationales : enjeux contemporains et questions nouvelles*, 2008.

Jacques Barou, « Trajectoires résidentielles, du bidonville au logement social », in P. Dewitte (dir.), *Immigration, intégration : l'état des savoirs*, La Découverte, 1999.

Jacques Barou, *L'habitat des immigrés et de leur famille*, La Documentation Française, 2002.

Stéphane Beaud, « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'entretien ethnographique », *Politix*, n°35, 1996.

Stéphane Beaud & Florence Weber, *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, 1998.

Marie-Claude Blanc-Chaléard, « Les immigrés et le logement en France depuis les 19^e siècle. Une histoire paradoxale », *Hommes et Migrations*, n°1264, nov-déc 2006.

Sophie Blanchy, *Karana et Banians. Les communautés commerçantes d'origine indienne à Madagascar*, L'Harmattan, 1995.

S. Boulot et D. Boyson-Fradet, « La scolarisation des jeunes issus de l'immigration », in P. Terrail (dir.), *La scolarisation de la France*, La Dispute, 1997.

Pierre Bourdieu (dir.), *La misère du monde*, Le Seuil, 1993.

N. Carré, *La pathologie des réfugiés de Sri Lanka en France*, thèse de médecine, Université Paris-Sud, 1984.

Anouck Carsignol, « Les Indo-Mauriciens en France. Au carrefour des diasporas », *Diasporas indiennes dans la ville, Hommes et migrations*, n°1268-69, juil-oct 2007.

Daniel Cefai, *L'enquête de terrain*, La Découverte, 2003.

Tom Charbit, *Les Français musulmans rapatriés et leurs enfants*, rapport DPM, 2003.

Comede, *Migrants/étrangers en situation précaire : prise en charge médico-psycho-sociale*, Guide pratique destiné aux professionnels, 2008.

M. Confais, *Les réseaux de solidarité dans la communauté tamouls sri-lankaise*, DEAS, juin 1991.

Jean-Michel Delage, *Vanakam. Les Tamouls sri lankais en France*, Castor et Pollux, 2000.

Raymond Delval, *Musulmans français d'origine indienne*, CHEAM, Paris, 1987.

Gaëlle Dequirez, « Tamouls sri lankais : le Little Jaffna de La Chapelle », *Hommes et Migrations*, n° 1268-1269, juil-oct 2007.

Philippe Dewitte (dir.), *Immigration, intégration : l'état des savoirs*, La Découverte, 1999.

Monique Dinan, *Une île éclatée : analyse de l'émigration mauricienne, 1960-1982*, Port-Louis, 1982.

Angéline Etiemble et Ida Simon-Barouh, *Les Sri-Lankais dans la région Ile-de-France. De l'accueil à l'installation : le rôle du communautaire*, DPM, 2000.

Angéline Etiemble, *Les Tamouls sri lankais dans la région parisienne. La politisation du communautaire*, Les Cahiers du Cérim, 2001, n°7.

Angéline Etiemble, « Les ressorts de la diaspora tamoule en France. Associations, médias et politique », *Cahiers de recherche de la MIRE*, n°13-14, 2002.

Angéline Etiemble, « Les Tamouls sri lankais dans la région parisienne. L'emprise du politique », *Revue française des affaires sociales*, n°2, 2004.

FASILD, *Les discriminations des jeunes d'origine étrangère dans l'accès à l'emploi et l'accès au logement*, La Documentation française, 2003.

Vincent Ferry, Piero-D Galloro, Gérard Noiriél (dir.), *Vingt ans de discours sur l'intégration*, L'Harmattan, 2005.

Geetha Ganapathy-Dore, « Dénomination et identité : le cas de la diaspora tamoule en France », *Hommes et Migrations*, n° 1162-63, 1993.

Antony Goreau-Ponceaud, *La diaspora tamoule : trajectoires spatio-temporelles et inscriptions territoriales en Ile-de-France*, thèse de géographie, Bordeaux, 2008.

Nancy L. Green et Marie Poinot (dir.), *Histoire de l'immigration et question coloniale en France*, La Documentation française, Paris, 2008.

M. Gruget, *Le service social facteur d'insertion des Tamouls sri-lankais à Paris*, mémoire de 3^e année, DEAS, 1985.

Christophe Guilmoto, « Le cycle migratoire tamoul, 1830-1950 », *Revue européenne des migrations internationales*, 1991, vol 7.

M. Halajkann, « Migration des femmes mauriciennes vers la France. L'originalité d'un processus », *Migrations Société*, n°35, sept-oct 1994.

Roomi Hanif, *Le sentiment d'intégration des jeunes issus de l'immigration pakistanaise en France*, mémoire de DESS d'ethnométhodologie, Paris 7, 1999.

<http://roomihanif.blogspot.com/2007/04/le-sentiment-dintegration-des-jeunes.html>

F. Héran et C. Deprez, « La dynamique des langues en France au fil du 20^e siècle », dans Lefèvre et Filhon, 2005

F. Héran, « La sociabilité, une pratique culturelle », *Economie et statistique*, n° 216, 1988.

INSEE, *Les immigrés en France*, 2006.

Graham Jones, « Le trésor caché du quartier indien : esquisse ethnographique d'une centralité minoritaire parisienne », *Revue européenne des migrations internationales*, vol 19, 2003.

Cécile Lefèvre et Alexandra Filhon (dir.), *Histoires de familles. Histoires familiales*, Cahier n°156, INED, 2005.

Odile Merckling, « L'emploi des femmes d'origine étrangère dans les grandes surfaces parisiennes », *Hommes et Migrations*, n° 1258, nov-déc 2005.

Karine Meslin, « Rapprochement sociaux et distanciations symboliques. Les incidences de la catégorisation ethnique sur les liens communautaires : l'exemple cambodgien », in D. Bouget et S. Karsenty (dir.), *Regards croisés sur le lien social*, L'Harmattan, Paris, 2005.

Karine Meslin, « Parcours migratoires et représentations : l'exemple des ressortissants de l'ancienne Indochine », in Nancy L. Green et Marie Poinot (dir.), *Histoire de l'immigration et question coloniale en France*, La Documentation française, Paris, 2008.

Béatrice Milbert, *Etude gynéco-obstétricale des femmes réfugiés du SL*, thèse de médecine, Université Paris Sud, 1985.

Christine Moliner, « L'immigration sikhe en France. Des plaines du Pendjab à la Seine St Denis », *Hommes et Migrations*, n° 1268-1269, juil-oct 2007.

Annie Montaut, « L'anglais en Inde et la place de l'élite dans le projet national », *Hérodote*, n°115, 4^{ème} trimestre 2004.

Annie Montaut, « Diaspora des langues en contexte multilingue : l'Asie du Sud », *Langues de diaspora, Faits de Langue*, n°18, 2002.

Marie-Rose Moro, « Le bilinguisme chez les enfants de migrants : mythes et réalités », *Le Français aujourd'hui*, n°158, sept 2005.

L. Nevers, *La diaspora tamoule en France de 1962 à 2000*, thèse, Inalco, 2001.

Gérard Noiriel, *Le Creuset Français. Histoire de l'Immigration, 19^e et 20^e siècles*, Le Seuil, 1988.

Gérard Noiriel, « L'identification des citoyens. Naissance de l'Etat civil républicain », *Genèses*, 1993, 13/1.

Laura Oso Casas, « La réussite paradoxale des bonnes espagnoles de Paris. Stratégies de mobilité sociale et trajectoires biographiques », *Revue européenne des migrations internationales*, vol 21 n°1, 2005.

Natasha Pairaudeau, « Via l'Indochine : trajectoires coloniales de l'immigration sud-indienne », *Diasporas indiennes dans la ville, Hommes et Migrations*, n° 1268-1269, juil-oct 2007.

J-P. Payet, « La catégorie ethnique dans l'espace relationnel des collèges de banlieue ; centre censure et soulignement », in F. Aubert, M Tripier et F. Vourc'h (dir.), *Jeunes issus de l'immigration : de l'école à l'emploi*, L'Harmattan, 1997.

Marie Percot et Gérard Robuchon, *Tamouls Sri-Lankais en France*, rapport DPM, 1995.

M. Percot, *Les Sud-Asiatiques à Paris. Genèse d'une nouvelle immigration*, mémoire de DEA, Université Paris V, 1993.

Marie Perrot, « Ici, les gens sont étranges. L'émigration matrimoniale des Mauriciennes », *Hommes et Migrations*, n° 1176, mai 1994.

Alexandra Quien, *La situation des femmes de la communauté sud-asiatique au regard de l'emploi*, rapport DPVI, 2006.

Corinne Régnard, *Immigration et présence étrangère en France en 2005*, Rapport annuel de la DPM, 2005.

Corinne Régnard, « Profils des migrants accueillis dans le cadre du dispositif public en 2006 », *Info-Migrations* n°5, déc 2008.

Gérard Robuchon, « Tamouls sri lankais réfugiés en France. Quelques considérations sur la scolarité et les représentations linguistiques », *Migrants-Formation*, 1995, n°101.

Emmanuelle Santelli, *La mobilité sociale dans l'immigration. Itinéraires de réussite des enfants d'origine algérienne*, Presses Universitaires du Mirail, 2001.

Abdelmalek Sayad, *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Le Seuil, 1999.

Abdelmalek Sayad, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Raisons d'agir, 2006.

F. de Singly, *La famille. L'état des savoirs*, La Découverte, 1991.

Dominique Schnapper, *La France de l'intégration. Sociologie de la nation en 1990*, Gallimard, 1991.

Catherine Servan-Schreiber et Vasoodeven Vuddamalay (dir), « Diasporas indiennes dans la ville », *Diasporas indiennes dans la ville, Hommes et migrations*, n°1268-69, juil-oct 2007.

Pierre-Jean Simon, *Rapatriés de l'Indochine. Un village franco-indochinois en Bourbonnais*, L'Harmattan, 1981.

Isabelle Solas, *Les Indiens khodjas ithna ashary à Paris. Rôle et fonction d'une association culturelle et religieuse dans le maintien et la modification de l'ethnicité du groupe*, mémoire de maîtrise d'ethnologie, université de Bordeaux-II, 2004.

Michèle Tribalat, *Faire France : une grande enquête sur les immigrés et leurs enfants*, La Découverte, 1995.

Michèle Tribalat (dir), *De l'immigration à l'assimilation: Enquête sur les populations d'origine étrangère en France*, La Découverte, 1996.

Louis-André Vallet, « Les élèves étrangers ou issus de l'immigration : les résultats du panel français dans une perspective comparative », in F. Aubert, M Tripiet et F. Vourc'h (dir.), *Jeunes issus de l'immigration : de l'école à l'emploi*, L'Harmattan, 1997.

Brigitte Tison, *Des Indiennes en Europe. Femmes du Tamil Nad à Paris, femmes du Bengale et du Bangladesh à Londres*, L'Harmattan, 2008.

E. Vetter, *L'insertion des réfugiés politiques tamouls sri-lankais en France*, mémoire de DUT, 1986.

Vasoodeven Vuddamalay, « Présence indienne en France. Les facettes multiformes d'une immigration invisible », *Revue Européenne des migrations internationales*, vol 5, n°3, 1989.

Vasoodeven Vuddamalay et Jean-Claude Lau Thi Keng, « Quelques aspects de la migration mauricienne », *Hommes et Migrations*, n° 1126, nov 1989.

Vasoodeven Vuddamalay, *Les mécanismes de structuration du mouvement migratoire mauricien en France*, thèse de doctorat, EHESS, 1993.

Vasoodeven Vuddamalay, « Commerce ethnique et espace religieux dans la grande ville », *Urbanité et lien religieux, Annales de la Recherche Urbaine*, n°96, oct 2004.

Vasoodeven Vuddamalay, « Commerce ethnique et espace religieux dans la grande ville », *Urbanité et lien religieux, Annales de la Recherche Urbaine*, n°96, oct 2004.

Vasoodeven Vuddamalay, « L'islam indien en France », in Mohamed Arkoun (éd), *Histoire de l'Islam et des musulmans en France du Moyen Age à nos jours*, Albin Michel, 2006, pp 792-95.

Vasoodeven Vuddamalay et Nourjehan Aly-Marecar-Viney, « Les Indiens du Vietnam : un rôle pionnier », *Diasporas indiennes dans la ville, Hommes et migrations*, n° 1268-69, juil-oct 2007.

ANNEXES

Liste des tableaux statistiques

Tableau n°1 : immigrés selon le pays de naissance détaillé (Inde, Pakistan, Sri Lanka, Bangladesh, Ile Maurice), le sexe et la nationalité.....11

Tableau n°2 : contrat d'accueil et d'intégration sous-continent indien, répartition par nationalité.....59

Tableau n° 3 : part de la population féminine dans la population sud-asiatique, par pays de naissance.....70

Liste des cartes

Carte n°1 : la diaspora indienne.....84

Carte n°2 : carte politique de l'Inde et régions d'origine des migrants.....85

Carte n°3 : carte politique du Pakistan et régions d'origine des migrants.....86

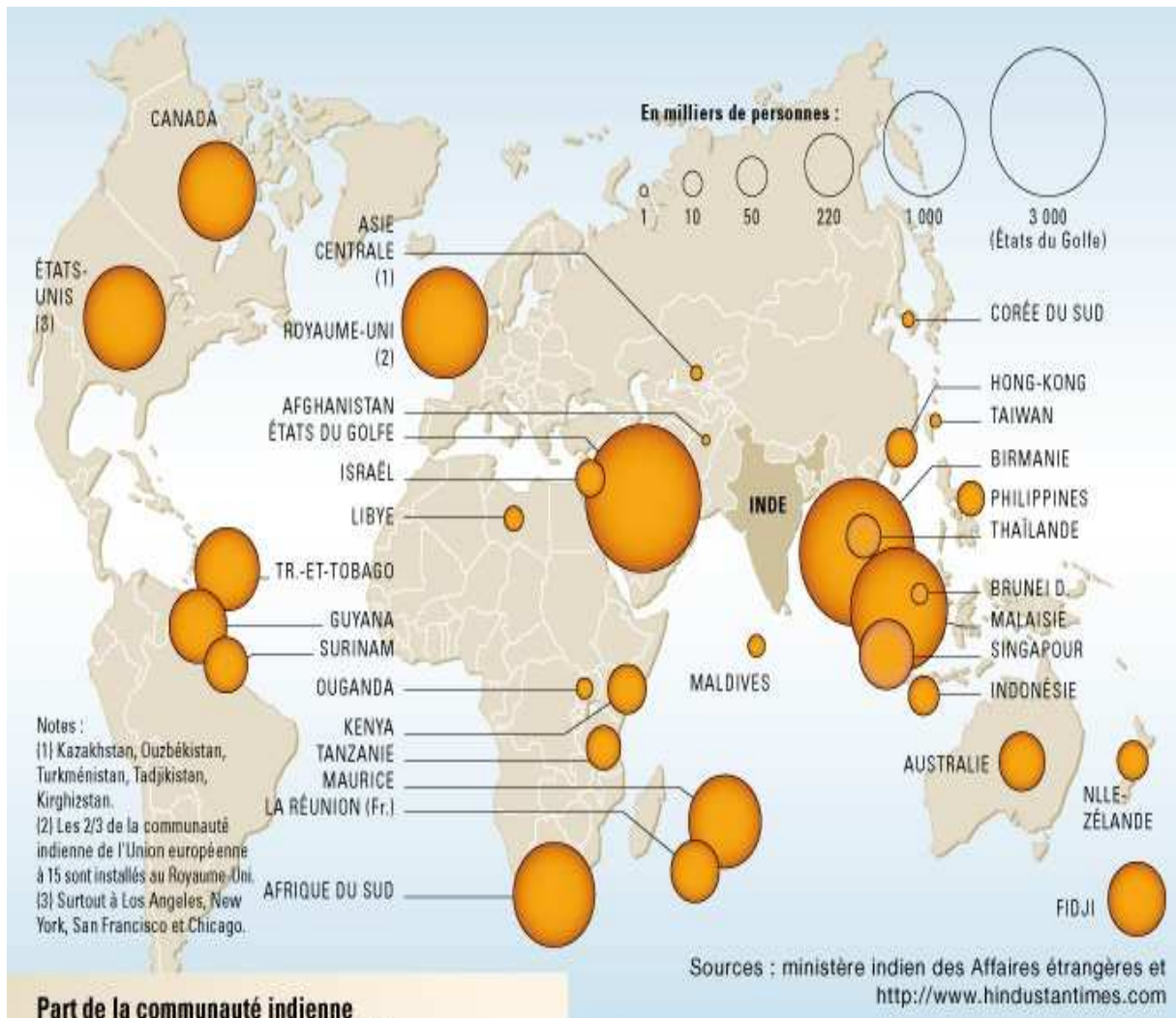
Carte n°4 : carte politique du Bangladesh et régions d'origine des migrants.....87

Carte n°5 : carte politique de Sri Lanka et région d'origine des migrants.....88

Carte n°6 : carte ethnolinguistique de l'Asie du Sud.....89

Liste des entretiens.....90

Grille d'entretiens.....94



Part de la communauté indienne dans la population nationale (en %)



La diaspora indienne

Roberto GIMENO et Patrice MITRANO, juillet 2005
 © La Documentation française

Source : *Questions internationales* n°15, sept.-oct. 2005

Carte n°1 : la diaspora indienne dans le monde

(Les Dossier en ligne de la Documentation française)



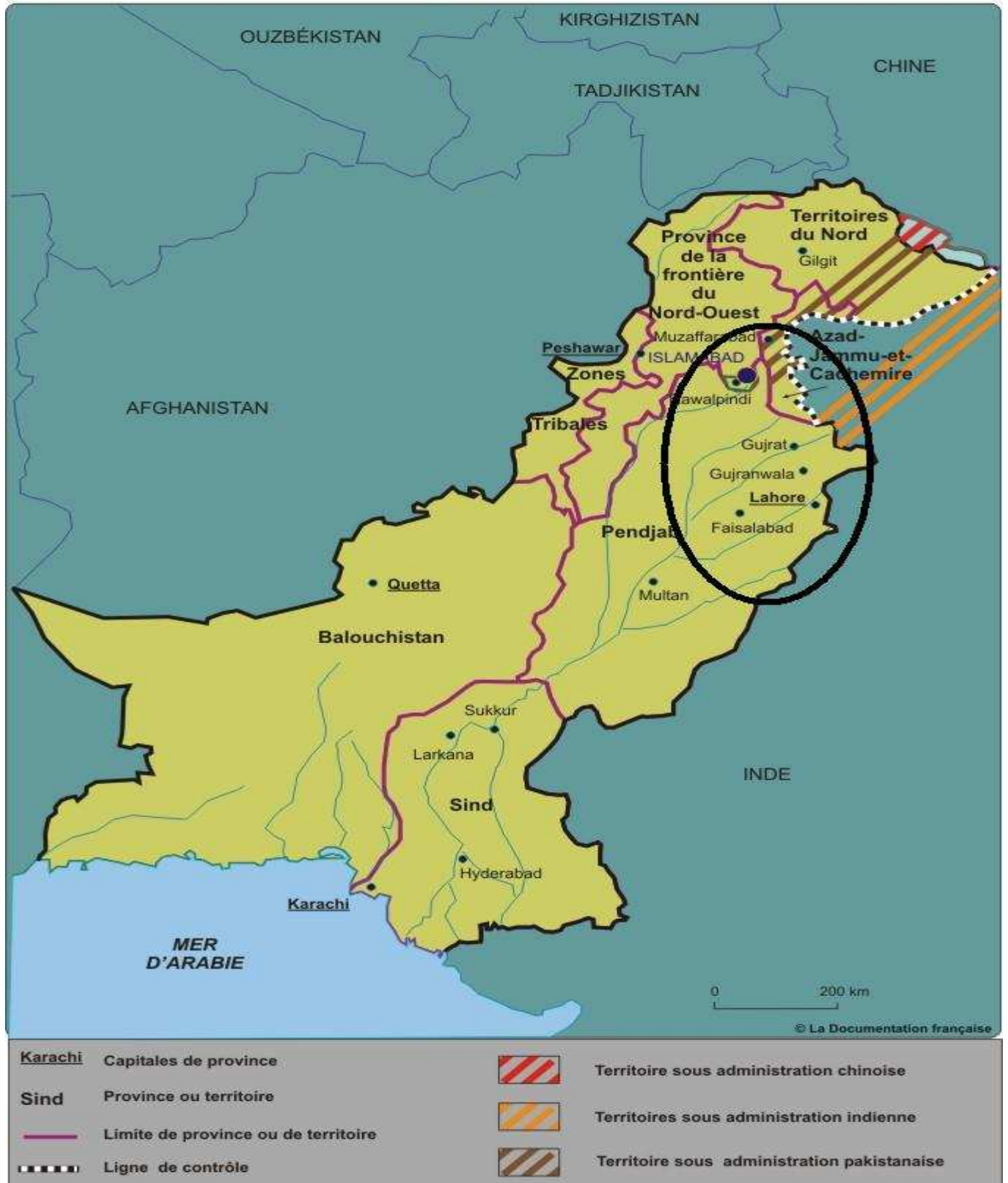
L'Union européenne élargie

Source : Les Dossiers en ligne de la Documentation française

Carte n°2 : carte politique de l'Inde et états à forte tradition migratoire :

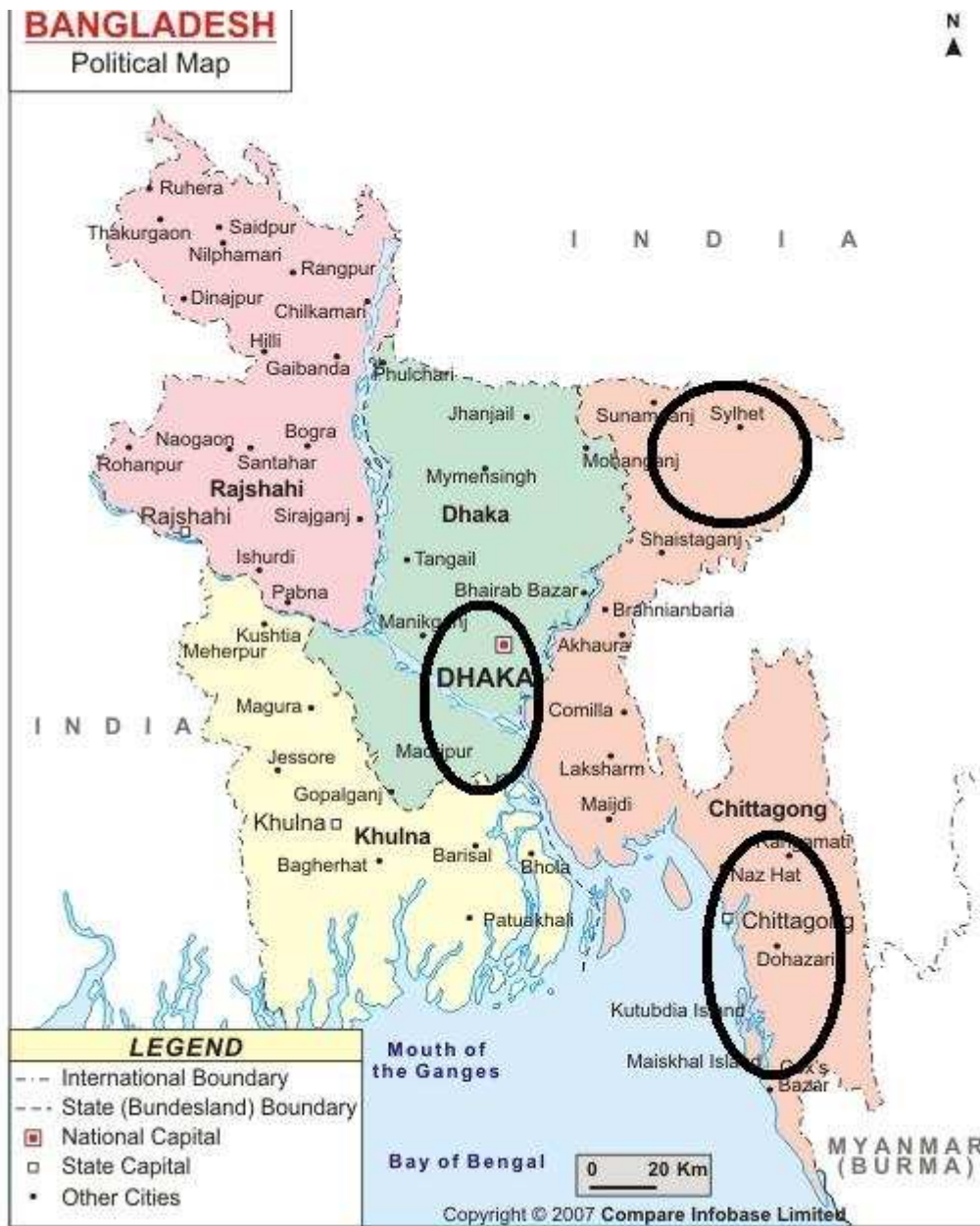
Pendjab, Gujarat, Tamil Nadu, Kerala, Bengale

PAKISTAN - Carte des territoires (2004)



Carte n°3 : carte politique du Pakistan

Provinces/territoires à forte tradition migratoire : Pendjab, Azad Kashmir



Carte n°4 : carte politique du Bangladesh

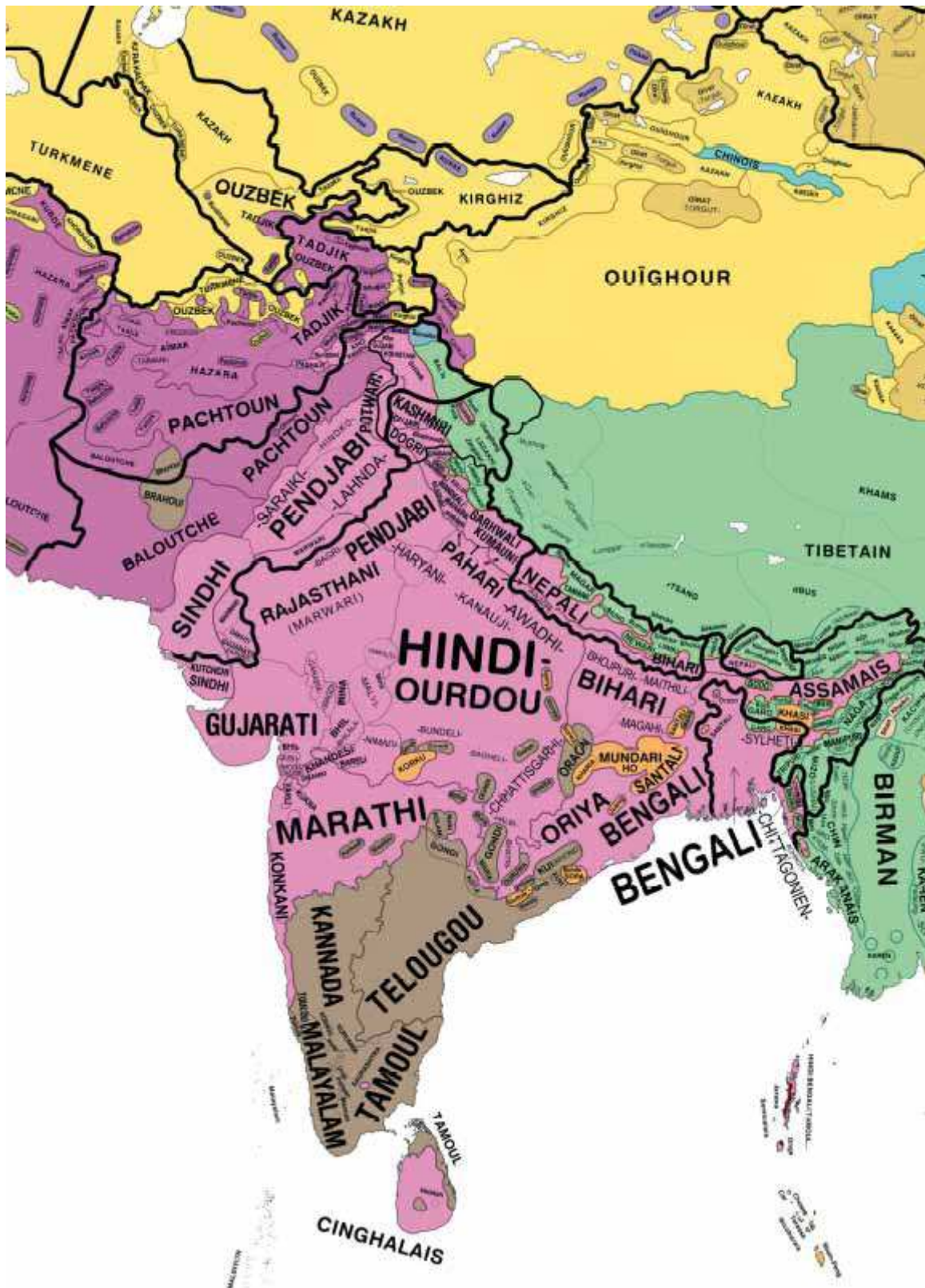
Régions à forte tradition migratoire : Chittagong, Sylhet, Dhaka



Carte n°5 : carte politique de Sri Lanka

Région d'origine des migrants : péninsule de Jaffna (province du Nord)

(<http://www.tfq.ulaval.ca/axl/asiel/srilacarte.htm>)



Carte n°6 : carte ethnolinguistique de l'Asie du Sud

(Guide pratique COMEDE, 2008)

Entretiens 1 à 21 avec des migrants et descendants de migrants, entretiens 22 à 30 avec des professionnels

	Durée et lieu	Origine nationale	Sexe	Etat civil	Génération	Résumé du parcours
N°1	2H30 Restaurant	Indien	Homme	Célibataire	2e	Arrivé en France en 1978, à l'âge de 10 ans, de Madagascar, pour rejoindre son père, commerçant. Enseignant
N°2	1H30 Lieu de travail	Pakistanaï	Homme	Marié	1ère	Arrivé en France en 1994, à 20 ans. Petits boulots dans restauration, mariage avec une Pakistanaïse de la 2 ^e génération, restaurateur à Paris depuis 8 ans
N°3	2H00 Domicile	Indienne	Femme	Mariée	2e	Née en 1965 en région parisienne de parents indo-vietnamiens. Licence de LEA, cadre sup dans une banque. Mariée à un Français, anime une association de promotion de la femme indienne
N°4	1H30 Lieu de travail	Indien	Homme	Marié	1ère	Fonctionnaire international, une partie de sa carrière en France, depuis les années 1970. Fondateur d'une association pour cadres sup indiens
N°4	1H30 Lieu de travail	Indien	Homme	Marié	1ère	Arrivé en France en 1977, pour études supérieures. Carrière dans le management hôtelier entre la France et l'Inde
N°5	1H30 Café	Bangladaï	Homme	Célibataire	1ère	Arrivé en France en 2005, à 20 ans, petits boulots dans la restauration
N°6	2H00 Café	Mauricien	Homme	Célibataire	Etudiant	Venu en 2007 pour son doctorat d'histoire
N°7	2H00 Café	Sri Lankaïse	Femme	Mariée	2e	Venue en France en 1986, à l'âge de 7 ans, avec sa famille qui fuyait la guerre civile.

						Mariée à un Indo-Mauricien
N°8	1h00 Café	Bangladais	Homme	Célibataire	1ère	Arrive blessé en France en 1972, après la guerre de libération. Etudes sup, UNESCO, aujourd'hui comédien
N°9	2H00 Association	Pakistanaise	Femme	Mariée	1ère	Arrivée en France en 1976 pour une maîtrise. Carrière dans l'enseignement. Fondatrice d'une association culturelle
N°10	2H00 Café	Bangladais	Homme	Marié	1ère	Réfugié bangladais, en France depuis 1998. Petits boulots dans la restauration, militant dans association de défense des minorités religieuses du Bangladesh
N°11	2H00 Café	Indien	Homme	Marié	2e	Venu en France en 1960, à 7 ans, avec ses parents, père journaliste. Cadre sup dans le marketing, marié à une Bangladaise fonctionnaire internationale
N°12	1H30 Restaurant	Mauricien	Homme	Marié	1ère	Venu en France en 1977, après 8 ans à Londres. Crée avec sa femme son entreprise de textile. Président association d'Indiens de la diaspora
N°13	1H30 Café	Indienne	Femme	Mariée	2e	Née en Inde de parents Indo-Vietnamiens, venue en France en 1965 à l'âge de 7 ans. A vécu en province jusqu'à 15 ans. License de biologie, mariée à un Français, active dans une association culturelle indienne
N°14	4H00 Association	Indien	Homme	Marié	1ère	Après quelques mois passés en Tanzanie, arrive en France de Madagascar à l'âge de 20 ans, sans qualification. Carrière dans la banque, président de l'association culturelle Khodja
N°15	1H30 Lieu de travail	Bangladaise	Femme	Mariée	1ère	Arrivée en France en 1976 pour des études supérieures. Carrière à l'UNESCO

N°16	1H00 Restaurant	Pakistanaise	Femme	Mariée	1ère	Rejoint son mari en 1984, femme au foyer pendant 5 ans puis devient chef d'atelier dans entreprise familiale
N°17	4H00 Lieu de travail	Pakistanaise	Homme	Marié	2e	Rejoint son père en 1986 à l'âge de 7 ans. Etudes sup, conseil en entreprise et conseiller municipal d'une commune des Yvelines
N°18	2h00 Café	Pakistanaise	Femme	Célibataire	2e	Née en France en 1986, maîtrise de socio, puis BTS de secrétariat de direction, en stage
N°19	1H30	Bangladais	Homme	Célibataire	2 e	Né en France en 1990, père plongeur dans restauration, BTS de comptabilité
N°20	4H00 Domicile	Pakistanaise	Homme et 2 de ses filles	Marié	1 ^{ère} et 2 ^e	Arrivé en France en 1974 pour études supérieures. Se marie puis fait venir sa femme en 1979. Commerce de tapis et d'artisanat. A la retraite
N°20	2H00 Domicile	Indienne	Femme	Mariée	1 ^{ère}	Venue en France en 2006 rejoindre son mari, femme au foyer
N°21	2H00 Domicile	Mauricienne	Femme	Mariée	1 ^{ère}	Venue en France en 1985, rejoindre son frère. Mariée à un Français, elle est aide-soignante

	Durée et lieu	Fonction	Langue	Organismes
N°22	2h30 EHESS	Interprète	Hindi/urdu/panjabi/tamoul	Inter-Service Migrants (ISM), hôpitaux, PMI
N°23	2x2H Café	Interprète	Hindi/urdu/panjabi Docteur en sciences sociales	Préfecture, OFPRA, bureau de traducteurs assermentés
N°24	2H Café	Interprète	Bengali	ISM, PMI, hôpitaux, PMI, OFII
N°25	2x2H Lieu de travail	Travailleur social	Hindi/urdu/panjabi Pakistanaï	Centre d'aide et d'accueil des usagers de drogue et d'alcool
N°26	2H Lieu de travail	Assistante sociale	Urdu/panjabi D'origine pakistanaïse	Association d'insertion locale
N°27	2H Lieu de travail	Enseignante bénévole FLE	Dispense des cours de français à des primo-arrivants indo-pakistanaï	Association de quartier
N°28	2H Lieu de travail	Directeur d'école primaire	Ecole à forte population pakistanaïse	Education nationale
N°29	1H30 Lieu de travail	Travailleur social	Hindi	Centre d'accueil pour demandeurs d'asile
N°30	Demi-journée d'observation	Auditeurs/trices, responsable du bilan linguistique, directrice	Accueil d'une dizaine de migrants bangladaï	Plateforme d'accueil de l'OFII

Grille d'entretiens/migrants et descendants de migrants

On a choisi de formuler ici de manière lapidaire, voire télégraphique les questions, car celles-ci ont le plus souvent été reformulées en fonction de l'enquête. On a, d'autre part, eu rarement le temps de poser tout l'éventail des questions à un même enquêté.

Parcours migratoire

Depuis quand vivez-vous en France ?

D'où venez-vous (pays, région, district d'origine) ?

Avez-vous transité/séjourné par/dans d'autres pays avant d'arriver en France ?

Votre départ était-il une décision individuelle ou collective ? Quelle était votre motivation principale en émigrant en France ?

La France était-elle une destination de premier choix ?

Avez-vous d'autres membres de votre famille en France, à l'étranger ?

Des membres de votre famille vous ont-ils rejoint depuis votre installation en France ?

Parcours administratif de votre famille ?

Parlez moi des premiers mois suivant votre arrivée en France ?

Avez-vous rejoint des membres de votre famille, de votre village ou des amis ?

Quelles étaient vos conditions de vie ?

Comment avez-vous trouvé un logement, un travail ?

Vous souvenez-vous de vos toutes premières impressions et pouvez-vous les décrire ?

Quelles étaient vos représentations de la France et de l'Occident avant votre départ? Vos attentes ?

Comment avez-vous ajusté vos attentes et la réalité ? Avez-vous le sentiment d'avoir fait beaucoup d'efforts d'adaptation ? Dans quels domaines ?

Insertion professionnelle

Quelle profession exercez-vous ? Depuis quand ? Avez-vous exercé d'autres professions ? Si oui, lesquelles ? Quel métier exerciez-vous dans votre pays d'origine ?

Estimez-vous que votre situation socioprofessionnelle soit à la hauteur de votre qualification/ambition/attente ?

Etes-vous en contact dans le cadre de votre travail avec des compatriotes ?

Quelle(s) langue(s) parlez-vous dans le cadre professionnel ?

Contacts avec le pays d'origine

De quand date votre dernier voyage ? Quelle est la fréquence de vos séjours ? La durée ?

De quelle autre manière maintenez-vous des liens avec votre pays d'origine ?

Pour quelle raison ?

Quelle est votre perception du gouvernement de votre pays d'origine ? Des relations sociales ? Des soins médicaux, de l'éducation, des services publics ?

Perceptions et relations avec la société d'accueil

Avez-vous le droit de vote ? Si oui, l'avez-vous exercé ? Lors de quelles élections ?

Vous intéressez-vous à la politique ? Si oui, prioritairement à la politique internationale ? De votre pays d'origine ? Française ?

Avec qui discutez-vous de politique ? Quels médias utilisez-vous pour vous informer ?

Lisez-vous régulièrement des journaux, Si oui, lesquels ?

Quelles chaînes de télévision regardez-vous ?

Avez-vous déjà participé à une manifestation (politique, syndicale ou autre) ?

Etes-vous adhérent d'une association/organisation ? Si oui, de quelle nature ?

Que signifie pour vous le terme de laïcité ?

Quel est son rôle en France ? Connaissez-vous la loi de 2004 ? Qu'en pensez-vous ?

Quelle devrait être selon vous la place de la religion dans la société française ? À l'école ?

Socialisation

Parmi vos relations et amis, y a-t-il une majorité/minorité (voire très peu) de compatriotes ?

Quel pourcentage de votre région/district/village/caste d'origine ?

Votre cercle de relations comprend-t-il des personnes d'origine sociale, ethnique, religieuse différente de la votre ? Si oui, précisez.

Est-ce que l'appartenance ethnolinguistique, nationale ou religieuse est un élément important dans le choix de vos amis ?

Selon vous, est-ce que la mixité sociale et ethnique est une bonne chose ? La pratiquez-vous dans votre univers professionnel ou familial ? Comment cela se traduit-il ?

Pratiques linguistiques

Quelle(s) langue(s) parlez-vous à la maison ? Avec vos enfants ? Votre conjoint ? Au travail

Quel est votre niveau de français ? Avez-vous suivi des cours de français

Quelle est votre langue maternelle ? Dans quelle langue avez-vous été éduqué dans votre pays d'origine ?

Scolarité

Age en arrivant en France, quelle classe ? Et pour le reste de la fratrie ?

Choix d'orientation, rôle des parents dans la scolarité

Parcours scolaire, relations avec les enseignants, les autres élèves. Place de la culture d'origine à l'école, existence de stéréotypes ?

Insertion professionnelle

Images de son pays d'origine dans la société française ?

Sentiment de fierté par rapport à ses origines, ou désir d'invisibilité ?

Grille d'entretiens/professionnels

Combien d'Indiens, de Pakistanais, de Bangladais... en France, selon vous ?

Quel est l'historique de cette vague migratoire ?

Quelle est leur implantation géographique ?

Y a-t-il une immigration qualifiée ? Une élite ?

Les changements introduits dans l'accueil des étrangers (mise place du CAI) ont-ils eu une incidence sur l'apprentissage de la langue et plus généralement sur l'insertion des primo-arrivants, d'après votre expérience ?

Emergence 2^e génération : quelle mobilité sociale ?

Relations inter-communautaires entre Sud-Asiatique et avec d'autres populations.

Lieux de culte ? Associations ?

Question de la maîtrise de la langue et de l'insertion dans le monde du travail des femmes de la 1^{ère} génération, de leur isolement

Relations avec les services sociaux, hôpitaux, l'école, d'une manière générale avec la société française

Influence de la présence ou de l'absence de stéréotypes et de l'absence de lien colonial entre la plupart de ces populations et la France: cela varie-t-il selon l'appartenance nationale ou religieuse ?